République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et de Suivi de la Mise
en œuvre de la Révolution de la Modernité

RAPPORT SOCIOECONOMIQUE 2011-12 ET PERSPECTIVES 2013

© Photo couverture Gwenn Dubourthoumieu

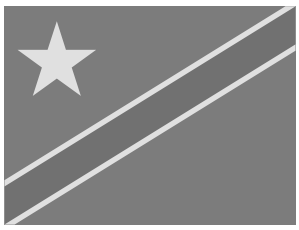

République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et de Suivi de la Mise
en œuvre de la Révolution de la Modernité

RAPPORT SOCIOECONOMIQUE 2011-12 ET PERSPECTIVES 2013

Février 2013

Membres de l'équipe chargée de la préparation du Rapport socioéconomique 2011-12 et perspectives 2013

Equipe technique du PNUD

ADAMA COULIBALY, Directeur Pays du PNUD
ERNEST BAMOU, Economiste principal
DOMINIQUE KABEYA, Economiste national

Ministère du Plan/Comité de Pilotage

MUKIRAMFI TSHITSHIRI, Directeur Direction des Etudes Macroéconomiques (DEME)
BALINGA BOTEWA, Chef de Division/DEME
ROGER LUMUMBA LADELA, Expert
HUGO ILONDO, Expert
ELINOR MOANDA, Expert
MARCEL KANDA, Expert
GOMEZ NTOTA, Expert

Rédaction

ABDALLAH AMICI WELO
JOËL MUNKENI L.T.
Consultants nationaux

SIGLES ET ACRONYMES

APD	:	Aide publique au développement
ARMP	:	Autorité de régulation des marchés publics
ASS	:	Afrique subsaharienne
ASYCUDA	:	Automated System for Customs Data (SYDONIA+++)
BAD	:	Banque africaine du développement
BCC	:	Banque Centrale du Congo
BCR	:	Bureau Central du Recensement
BEAC	:	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIT	:	Bureau International du Travail
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
BTR	:	Bon du Trésor
CAE/EAC	:	Communauté de l'Afrique de l'Est
CAO	:	Cadre d'Accélération des OMD
CDF	:	Franc congolais
CDI	:	Centre des Impôts
CDMT	:	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEPGL	:	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
COMESA	:	Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
COREF	:	Comité d'Orientation de Réformes des Finances Publiques
CPCM	:	Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
CPN	:	Consultation prénatale
CTR	:	Comité Technique de Suivi des Réformes
DGDA		Direction Générale de Douane et Accises
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DGRAD	:	Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales
DSCRP 1	:	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté de première génération
DSCRP 2	:	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté de deuxième génération
DTS	:	Droits de tirages spéciaux
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EPSP	:	Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ESB	:	Etats des Suivis Budgétaires
ETD	:	Entités Territoires Décentralisées
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	:	Formation Brute du Capital Fixe
FMI	:	Fonds Monétaire International
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GPF	:	Gestion des Finances Publiques
IADM	:	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
IDE	:	Investissements Directs Etrangers
IDH	:	Indices de développement humain
INS	:	Institut National de la Statistique
IPC	:	Indice des prix à la consommation

I-PPTE	:	Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ITIE	:	Initiative de Transparence pour les Industries Extractives
LOFIP	:	Loi des Finances publiques
MICS	:	Multiple Indicator Cluster Survey
MONUSCO	:	Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Congo
NIF	:	Numéro d'Identification Fiscal
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OEV	:	Orphelins et Enfants Vulnérables
PAN	:	Plan d'Action National
PAP	:	Programme d'Action Prioritaire
PCP	:	Programme de Consolidation de la Paix
PGAI	:	Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIR	:	Programme Intérimaire Renforcé
PNUD	:	Programme de Nations Unies pour le Développement
PPP	:	Partenariat Public Privé
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
REDD	:	Réduction des Emissions dues au Déboisement et à la Dégradation
REGIDESO	:	Régie de Distribution des Eaux
RGCP	:	Règlement Général sur la Comptabilité Publique
RNDH	:	Rapport Mondial sur le développement humain
RVA	:	Régie des voies aériennes
SADC	:	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SCN	:	Système des comptes nationaux
SCRP	:	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SCTP	:	Société Commerciale des Transports et des Ports
SNCC	:	Société Nationale de Chemin de fer du Congo
SNDS	:	Stratégie nationale de développement des statistiques
SRSS	:	Stratégie de Renforcement du Secteur de la Santé
TMI	:	Taux de mortalité infantile
TMIJ	:	Taux de mortalité infanto-juvénile
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	:	Dollar américain
ZES	:	Zones Economiques Spéciales
ZLE	:	Zones de libre échange

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES **5**

TABLE DES MATIERES **7**

RESUME EXECUTIF **9**

LEÇONS TIREES **12**

INTRODUCTION **13**

1. Contexte 13
2. Objectifs poursuivis 14
3. Démarche méthodologique 14
4. Canevas du rapport 15

CHAPITRE 1. EVOLUTION SOCIOECONOMIQUE DE LA RDC EN 2011 ET 2012 ..... **17**

1.1. SITUATION ECONOMIQUE 17
- 1.1.1. Production et prix 17
- A. Croissance économique 17
  - Contribution sectorielle au PIB 18
  - Secteur primaire 18
  - Secteurs secondaire et tertiaire 18
- B. Taux d'inflation 20
- 1.1.2. Balance des paiements 21
- 1.1.3. Situation monétaire 21
- 1.1.4. Dette publique 22
- 1.1.5. Finances publiques 22
- 1.1.6. Analyse sectorielle des dépenses *24*

1.2. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES 26
- 1.2.1. Réformes économiques 26
  - Réformes des finances publiques (Politique budgétaire, fiscale et douanière) 26
  - Politique monétaire et politique de change 27
  - Gouvernance et transparence 28
  - Gestion de la dette publique 29
- 1.2.2. Autres réformes structurelles 30
  - Fonction publique/Armée et Police 30
  - Décentralisation 30
  - Statistiques 31

1.3. ANALYSE DE LA SITUATION SOCIALE 32
- 1.3.1. Développement social 32
  - Pauvreté 32
  - Emploi 33
  - Education de base 34
  - Santé et VIH/Sida (y compris le Paludisme et la Tuberculose) 34
  - Genre 37
  - Protection sociale des groupes vulnérables 38
  - Eau et assainissement 41
  - Environnement 41
  - Indice du Développement Humain 42
- 1.3.2. Tendances des OMD 42
  - Objectifs à potentiel de progrès rapides et réalisables en 2015 44
  - Objectifs dont les progrès sont très faibles et non réalisables en 2015 45
  - Les engagements du Gouvernement en vue d'accélérer l'atteinte des OMD 46

1.4. ETAT DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE DE LA RDC....48
1.4.1. Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)....48
1.4.2. Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA)....49
1.4.3. Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)....50
1.4.4. Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)....50
1.4.5. Corridor Nord....50

CHAPITRE 2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES 2013-2015....53

2.1. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE....53
2.2. RÉFORMES STRUCTURELLES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 2013....58
- La stabilité du cadre macroéconomique des prix....58
- La restructuration de la Banque centrale du Congo....58
- La création des emplois à l'horizon 2015....59
- L'amélioration du climat des affaires....59
- Le renforcement des capacités....59

2.3. CADRAGE DES DÉPENSES À MOYEN TERME....60
2.4. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA RDC....61
- La tenue du sommet de la francophonie en RDC....62
- Le New Deal ou le nouveau partenariat pour l'efficacité du développement....63
- Les consultations nationales pour le nouvel agenda mondial post-2015....62
- La mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des PMA....63
- La participation du pays au processus Rio +20....63
- Le projet de modèle de législation pour la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées Internes en Afrique....63

CHAPITRE 3. RISQUE ET DEFIS....65

3.1. SUR LE PLAN EXTERNE....65
3.1.1. La dépendance du pays au financement extérieur....65
3.1.2. Aperçu général sur le financement international des projets de développement....65
3.1.3. Problématique du financement du développement de la RDC....66
3.1.4. Autres défis externes à relever....66
- Les crises économiques et financières....66
- La crise de l'énergie et des cours mondiaux....66
- La crise de la faim....66

3.2. LES CONTRAINTES A CONTOURNER....67
3.2.1. Contraintes économiques....67
- Contraintes liées au contexte macroéconomique....67
- Risque de recul de la production....67
- Risque d'extraversion renforcée et de la non diversification de l'économie....67
- Risque d'une crise énergétique source de réchauffement climatique....67

3.2.2. Contraintes politiques....68

CONCLUSION....69

ANNEXES....73
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES....76
MEMBRES DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ATELIER....78
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES....79

RESUME EXECUTIF

CONTEXTE DE L'ELABORATION DU RAPPORT

Le contexte économique actuel de la RDC indique qu'en dépit du taux de croissance affiché et de la baisse des pressions inflationnistes, la situation sociale est restée précaire en 2011 et même en 2012. La progression du pays vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) demeure très lente. Le Rapport Mondial sur le développement humain (RNDH 2011) a, quant à lui, classé la République Démocratique du Congo à la 189ème place sur 189 pays. C'est dans cette optique que le présent document a été réalisé, pour rendre compte de l'évolution socioéconomique de la RDC et servir de support de base d'orientation aux différentes parties prenantes au processus de développement de la RDC.

Ce Rapport a été préparé, sous la supervision du bureau du PNUD en RDC. Ce Rapport doit, pour mieux guider l'envol du pays vers un développement durable, répondre aux préoccupations majeures suivantes : (i) le rôle de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté, (ii) la contribution des secteurs dans le PIB, (iii) l'impact des réformes institutionnelle, structurelle, conjoncturelle et sectorielle sur la réduction de la pauvreté, (iv) l'accompagnement des secteurs des OMD par le Gouvernement en 2011-12, (v) les biens et services les plus importants au niveau des exportations et importations, (vi) l'apport des Partenaires Techniques et Financiers dans le développement socioéconomique de la RDC en 2011-12, et (vii) le niveau d'intégration économique de la RDC aux marchés régionaux (COMESA, CEEAC, SADC).

L'approche méthodologique qui a guidé la préparation de ce rapport comprend les étapes suivantes : (i) l'étape préparatoire, (ii) la revue documentaire (collecte des documents et des données) ; (iii) les prospections sur terrain, (iv) la rédaction proprement dite (v) la validation technique.

EVOLUTION ECONOMIQUE

A propos de l'évolution économique, le rapport note que la croissance moyenne de l'économie congolaise au cours de ces trois dernières années a été de 7,1% (6,9% du PIB 2011 et 7,2% en 2012), avec en substance une inflation moyenne maîtrisée au niveau de 9% entre 2011-12 contre 53,4% en 2010. Cette croissance a été soutenue par le dynamisme dans les secteurs des mines, de commerce de gros et de détail, des transports et communication ainsi que du bâtiments et des travaux publics. Cependant, la croissance économique enregistrée ne s'est véritablement pas accompagnée d'une amélioration substantielle des conditions de vie des populations.

D'après le rapport, la position extérieure de l'économie congolaise s'est considérablement améliorée durant les deux dernières années. Après s'être fortement creusée en 2010 atteignant un déficit de 1.198,0 millions d'USD, soit environ 15,9 % du PIB, elle a rebondi en 2011 en réalisant un excédent de 75,3 millions, soit 0,5 % du PIB. Cette performance est consécutive à l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE) à l'évolution favorable des cours des matières premières et à la solidité des exportations des produits miniers.

Les réserves internationales sont passées de 1.507 millions de dollars, soit près de 8,7 semaines d'importations de biens et services en 2011 à 1.690 millions de dollars, soit 9,9 semaines d'importations en 2012. Ces réserves constituent également un matelas de sécurité pour la sauvegarde de la valeur de la monnaie nationale.

REFORMES ENTREPRISES

D'après ce rapport, la réforme dans le domaine des Finances Publiques, s'est appuyée sur : (i) la confection d'un nouveau cadre budgétaire introduisant progressivement la pluri-annualité dans la programmation et une démarche de budgétisation axée sur les résultats, (ii) la modernisation de la comptabilité publique avec une comptabilisation en partie double, un système d'information généralisé à l'ensemble des postes comptables et un réseau de comptables publics restructuré et hiérarchisé, (iii) la réforme de la gestion de la trésorerie, (iv) l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, (v) l'amélioration des capacités de mobilisation des recettes à travers la modernisation des instruments fiscaux et des administrations fiscales et (vi) la réforme de la gestion douanière.

La politique monétaire a été conduite dans un environnement marqué, au plan international, par la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers ainsi que par l'aggravation des incertitudes sur les différents marchés boursiers du fait de la crise de la dette souveraine et, au plan interne, par des tensions politiques liées au contexte électoral de novembre 2011. De même, le Gouvernement a procédé à des interventions musclées sur le marché des changes par la vente des devises pour lisser les fluctuations du taux de change. Pour améliorer l'éventail fiduciaire du circuit économique national, le gouvernement a procédé depuis juin 2012 à la mise en circulation des coupures à valeur faciale adaptée (élevée) et au paiement des fonctionnaires par voie bancaire (bancarisation du salaire) afin de contenir la dollarisation de l'économie. On note également des mesures portant sur la titrisation des pertes antérieures de la BCC par l'émission d'un billet à ordre.

Le rapport observe également avec satisfaction l'avancement des actions entreprises en vue de promouvoir la Gouvernance et la transparence. Celles-ci sont allées dans quatre directions, à savoir le rétablissement de la confiance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles, la réforme des entreprises publiques, la redynamisation du climat des affaires, ainsi que la transparence du processus de passation des marchés publics. Le gouvernement et la BCC ont entrepris aussi un certain nombre de mesures destinées à renforcer la gestion de la dette.

De même, les opérations de recensement des agents de l'Etat, engagées depuis 2005 sont en cours d'exécution, et il serait déjà achevé dans sept provinces. Toujours dans le même domaine, il ya lieu de signaler également, comme réformes entreprises en 2011-2012, les mesures ci-après : (i) la révision du cadre juridique et statutaire ; (ii) la promotion d'un Etat de droit et la lutte contre la corruption ainsi que (iii) l'amélioration de la qualité des services publics.

S'agissant des autres réformes, pour l'Armée et la Police le rapport insiste sur l'objectif poursuivi qui est celui de réorganiser l'armée et les services de sécurité et de renforcer les capacités d'intervention des forces de défense. En ce qui concerne la décentralisation, le rapport met en exergue la révision de la Constitution intervenue le 20 janvier 2011, qui maintient le découpage territorial à vingt-six provinces mais prévoit qu'une loi de programmation puisse en déterminer les modalités d'installation. Il y a lieu de signaler aussi un début de mise en œuvre des différentes opérations prévues dans le cadre de l'organisation du recensement général de la population.

BILAN SOCIAL

La période sous revue a connu, selon le présent rapport, un début de mise sur pied des programmes consistant à réduire le chômage celui des jeunes en particulier. Le Bureau international du travail (BIT) a conçu, quant à lui, un programme visant à créer 100 000 possibilités d'embauche pendant la période dans les milieux ruraux et périurbains. Le programme de consolidation de la paix (PCP) que le Gouvernement entend exécuter à partir de 2013, avec l'appui de la MONUSCO, comporte également un volet emploi des jeunes en milieu rural

Le rapport reconnaît aussi, à l'instar du DSCRP-2, qu'un nombre important d'enfants estimé à environ 25% des enfants en âge de fréquenter l'école, dont une forte proportion de filles et d'enfants issus de milieux défavorisés, n'ont pas accès à l'école. Néanmoins, les effets induits de l'application de la politique

éducationnelle du Gouvernement, notamment la gratuité de l'éducation de base décrétée par le Gouvernement, indiquent un accroissement de 15% du taux d'accès des enfants à l'école.

Pour protéger la population contre les maladies et autres épidémies dangereuses, le Gouvernement a mené, avec l'appui des partenaires, un certain nombre d'actions, dont l'interdiction de l'importation et de la commercialisation des produits issus des filières bovines et aviaires provenant d'Afrique du Sud. Dans le cadre de l'appui aux principales réformes inscrites dans la Stratégie de Renforcement du Système de la Santé, le Gouvernement, avec l'aide des partenaires, a entrepris plusieurs actions parmi lesquelles l'élaboration du Programme d'Action Prioritaire (PAP) sectoriel de mise en œuvre du DSRP de 2ème génération. S'agissant du VIH/sida et des autres maladies infectieuses, le Gouvernement de la République a organisé la riposte aux plans politique et programmatique pendant la période sous revue.

Pour remédier à l'inégalité du Genre, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, a également mené un certain nombre d'actions liées à la réduction de celles-ci dans tous les domaines de la vie. Les groupes vulnérables cibles retenus par la stratégie nationale de protection sociale élaborée par le ministère des affaires sociales en 2008 ont été clairement identifiés, et plusieurs programmes et mesures ont été élaborés pour assurer leur protection, leur promotion et ainsi que leur inclusion dans la société.

Pour améliorer l'accès aux services d'eau potable et à ceux de l'hygiène et assainissement, le rapport reconnaît que le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions ayant pour but la définition du cadre institutionnel décentralisé de ces deux sous-secteurs. Par ailleurs, le Gouvernement a également mis en œuvre quelques actions pour protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique notamment avec l'élaboration du code forestier, la mise en œuvre, le lancement du processus REDD+ et le suivi des Conventions et Traités internationaux etc.

Le rapport a révélé également l'impossibilité d'atteindre toutes les cibles des OMD en 2015 en raison principalement de la persistance de l'insécurité à l'Est du pays, de l'insuffisance des moyens de financement, des problèmes de gouvernance et des chocs exogènes. Ainsi il s'est dégagé de l'analyse de l'évolution des indicateurs relatifs aux OMD pendant la période deux tendances : (i) les objectifs ayant un potentiel de progrès rapides susceptibles d'être atteints en 2015 ; (ii) les objectifs dont les progrès sont très faibles et qui ne pourront pas être accomplis en 2015.

ETAT DE LA COOPERATION

Le rapport note aussi qu'avec l'appartenance de la RDC dans différentes organisations sous-régionales, on a pu noter quelques avancées significatives dans le domaine des relations de coopération. Il s'agit notamment du transfert des technologies, des arrangements de libre échange réciproque, du transfert de l'énergie électrique vers les pays membres de certaines Organisations comme la SADC et la CEEAC, etc. Cependant, il y a lieu de déplorer le fait que cette participation de la RDC aux rencontres internationales, organisations internationales et régionales demeure toujours limitée, en dépit de son intégration dans ces différents regroupements sous-régionaux

PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2013

Le diagnostic de l'économie congolaise, tel qu'il découle de ce rapport, a établi que pour améliorer significativement et durablement les conditions de vie des populations, une accélération et une meilleure redistribution de la croissance économique sont indispensables. A moyen terme, la mise en œuvre optimale du Programme d'Actions prioritaires renforcé et de toutes les réformes institutionnelles dynamiserait les secteurs porteurs de la croissance de manière à contribuer significativement pour atteindre l'objectif de 12% en 2015 contre 7,2% réalisé en 2012. Le PIB nominal connaîtrait une forte augmentation passant de CDF 18189,87 milliards en 2013 à 23504,20 milliards en 2015.

L'évolution du rythme de formation des prix intérieurs de 2013 à 2015 se situerait, quant à elle, à des niveaux bas. Cependant il y a persistance du risque d'une hausse des prix en 2013 du fait d'un accroissement des dépenses sécuritaires et d'une inflation importée consécutive à la flambée des prix des partenaires commerciaux de la RDC. Le taux de change connaîtrait de faibles dépréciations d'environ 0,9% en moyenne.

Ce rapport prévoit dans le cadre des projections de la croissance économique de la RDC à moyen terme trois hypothèses. Selon le scénario dit ligne de base, l'économie congolaise devrait enregistrer un taux de croissance réelle de 9,97 % entre 2013-15 contre 7,1% en 2011-2012. Cependant, ce taux paraît inférieur à l'objectif de l'émergence du Congo telle que souhaite le Gouvernement. Le scénario le plus optimiste conduit à une croissance soutenue en moyenne de plus de sept points de pourcentage supérieur aux projections de la ligne de base (17,5%), et à des déficits budgétaires insoutenables en moyenne. Ce scénario clairement s'est avéré insoutenable à moyen terme. Le troisième scénario qualifié d'alternatif révèle une croissance économique forte qui atteint environ 13% sur l'ensemble de la période. La Balance commerciale enregistre une forte dégradation et la même tendance est enregistrée au niveau de la dépense publique qui pointe à 36% du PIB en première année de projection. Les déficits qui en découlent sont couverts par des dons et prêts, projetés en tendance, qui laissent subsister des besoins de financement représentant 3 à 4% du PIB.

Le rapport note aussi que le Gouvernement s'est également engagé, dans le processus d'accélération de l'atteinte des cibles des OMD qui sont hors-pistes et dans d'autres domaines du développement. Cette action porte sur les questions s'inscrivant dans une perspective à long terme comme la mise en œuvre du nouvel agenda mondial post 2015 axé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'alignement de la RDC aux résolutions de la Déclaration de Kinshasa de 2012, le nouveau partenariat pour l'efficacité du développement conclu à Busan, la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2011-2020 etc.

RISQUES ET CONTRAINTES

La dépendance excessive du pays au financement extérieur constitue, selon le rapport, un risque majeur pour le processus de développement socioéconomique du pays. Pour contourner ce risque de dépendance extérieure, deux remèdes sont proposés dans le rapport. Les autres risques et contraintes externes à relever sont les crises économiques et financières, la crise de l'énergie et des cours mondiaux, la crise de la faim, les contraintes liées au contexte macroéconomique, le risque de recul de la production et le risque d'extraversion renforcée et de non diversification de l'économie. Les principales contraintes d'origine interne, relevées par le rapport, sont d'ordre politique, sécuritaire et socioéconomique.

LEÇONS TIREES

La rédaction de ce rapport a débouché sur plusieurs constats dont voici les principaux traits caractéristiques : (i) La croissance de l'économie congolaise de la période 2011-12 a été tirée principalement par le dynamisme dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du commerce de gros et de détail, des transports et communication ainsi que des bâtiments et travaux publics, (ii) malgré de fortes poussées de croissance en RDC, on n'observe pas de convergence des revenus entre les classes sociales, ni une réduction sensible de la pauvreté, ce qui prouve que la croissance n'a pas profité aux pauvres en 2011-2012, (iii) Les réformes institutionnelles engagées (avec la mise en place de nouvelles institutions), les réformes structurelles (plus précisément celles liées aux finances publiques) ainsi que quelques réformes sectorielles (celles de l'éducation en particulier) ont eu un impact significatif sur la réduction de la pauvreté, (iv) Seul l'OMD 2 relatif à l'éducation a pu bénéficier d'une allocation des ressources internes conséquente du Gouvernement, (v) l'économie congolaise est très peu diversifiée, comme l'atteste le nombre restreint des principaux produits exportés ou importés, (vi) l'apport des partenaires techniques et financiers dans le financement du développement de la RDC reste limité à certains domaines statutaires ou traditionnels, et (vii) le niveau d'intégration de la RDC aux organismes régionaux et sous-régionaux n'accuse pas des avancées notoires en 2011 et 2012.

INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Le Gouvernement congolais, dans la recherche de l'amélioration de façon durable des conditions de vie des populations congolaises, a élaboré et mis en œuvre le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de première génération (DSCRP1). L'évaluation de cinq années d'exécution de ce DSCRP a révélé que les progrès vers la croissance, la réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier, sont lents. Le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP-2) de deuxième génération, dont le pays s'est doté en 2011, couvre la période 2011-2015. Cette nouvelle stratégie entend opérationnaliser la vision de développement du pays et converger vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, avec l'élaboration d'une nouvelle génération de DSCRP réellement alignée sur les OMD, le Gouvernement congolais entend accélérer la croissance économique avec en perspective une meilleure prise en compte des stratégies pour l'atteinte des OMD.

Dans ce cadre, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'accompagner dans ce processus. C'est dans cette optique que le présent document est réalisé, pour servir de support de base d'orientation aux différentes parties prenantes au processus de développement de la RDC. Ce document présente les efforts fournis en 2011 et 2012 par le Gouvernement de la République pour le développement de la RDC. Ce rapport vise également à faire connaître à toute la Communauté des bailleurs l'engagement et la détermination du Gouvernement de la RDC à déployer les efforts nécessaires, pour faire de la croissance, du recul de la pauvreté et de la marche vers l'atteinte des OMD une réalité. Pour ce faire, il est nécessaire de fixer le lecteur sur le contexte économique et social du pays.

Le contexte économique actuel de la RDC indique qu'en 2011, le pays a atteint un taux de croissance de 6.9 % du PIB, en léger retrait sur 2010 (7.2 %). Cette évolution est consécutive aux tensions inflationnistes à l'échelle mondiale et à l'attentisme des entreprises en période électorale. Les perspectives pour 2012 indiquent, quant à elles, que la croissance pourrait revenir à son niveau de 2010, soit 7,2 %. Elle sera essentiellement boostée par le dynamisme observé dans les secteurs des mines, transport et commerce de gros et de détail.

Force est cependant de constater qu'en dépit du taux de croissance affiché et de la baisse des pressions inflationnistes, la situation sociale est restée précaire en 2011 et même en 2012. La progression du pays vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) demeure très lente. Ainsi, la situation sanitaire est alarmante en raison d'un important déficit nutritionnel, de la résurgence de certaines maladies (maladie du sommeil, fièvre hémorragique d'Ebola, choléra, etc.) et d'un accès difficile aux soins, à l'eau potable et à l'assainissement. La pauvreté touche 70.5 % de la population dans un pays qui ne dispose pas de politique de protection sociale. La situation sur le plan de la sécurité reste également difficile, surtout dans les régions situées à l'Est du pays. S'agissant de l'emploi des jeunes, plus de 70 % d'entre eux sont au chômage. La RDC n'a pas encore de véritable politique de l'emploi pour les jeunes. Sur le plan politique, il convient également de noter la tenue des élections présidentielles et législatives à l'issue desquelles le président de la République sortant a été réélu à la majorité simple en novembre 2011. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RNDH 2011) a, quant à lui, classé la République Démocratique du Congo à la 189ème place sur 189 pays.

Ainsi donc, après deux premières années de mise en œuvre de la nouvelle stratégie, rien ne permet à coup sûr de dire que celle-ci a engagé résolument le pays sur la voie de croissance et l'accélération de sa marche vers l'atteinte des OMD. On retiendra dans l'ensemble de cette de mise en œuvre du DSCRP 2 que des réformes, fussent-elles institutionnelles ou structurelles, ont été menées en 2011-12 par

le Gouvernement. Ces réformes économiques pour la plupart ont visé l'amélioration des conditions de vie de la population et la réduction de la pauvreté sans présenter des résultats palpables à ce jour.

C'est pour mieux capter toutes les dynamiques socioéconomiques qui ont caractérisé l'année 2011 et l'année 2012 et éclairer l'opinion sur les grandes tendances que ce rapport a été produit.

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

Le Rapport a été préparé, sous la supervision du bureau du PNUD en RDC. Ce Rapport doit, pour mieux guider l'envol du pays vers un développement durable, répondre aux questions majeures suivantes :

- Comment la croissance économique en 2011-12 a-t-elle pu bénéficier aux pauvres ?
- Quel secteur économique a contribué efficacement au PIB du pays en 2011-12 ?
- Quelle reforme institutionnelle, structurelle, conjoncturelle et sectorielle a eu un impact significatif sur la réduction de la pauvreté ?
- Quels sont les OMD qui ont bénéficié de plus d'attention et d'accompagnement du Gouvernement en 2011-12 ?
- Quels sont les biens et services les plus importants au niveau des exportations et importations ?
- Quel a été l'apport des Partenaires Techniques et Financiers dans le développement socioéconomique de la RDC en 2011-12 ?
- Quel est le niveau d'intégration économique de la RDC aux marchés régionaux (COMESA, CEEAC, SADC) ?

Il sera également question dans ce Rapport de faire une évaluation des actions menées pendant la première année de mise en œuvre de la SCRP de deuxième génération pour mesurer les opportunités que doit saisir le pays quant à l'atteinte des OMD à l'horizon fixé : 2015.

3. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique qui a guidé la préparation du rapport comprend les étapes suivantes : (i) l'étape préparatoire, (ii) la revue documentaire (collecte des documents et des données) ; (iii) les prospections sur terrain () (iv) la rédaction proprement dite ainsi que (v) la validation technique.

L'étape préparatoire a consisté en la mise en place de l'équipe devant piloter le processus d'élaboration de ce rapport au niveau du PNUD. Il y a eu ensuite le recrutement de deux consultants nationaux, dont l'un devait s'occuper des questions macroéconomiques et l'autre du développement social. Placés sous la direction générale de l'Unité des politiques et stratégies du PNUD, ces deux consultants ont reçu comme mission principale de préparer le rapport socioéconomique 2011-2012 et perspectives économiques 2013 pour la RDC. Les résultats attendus au terme de ce contrat de consultance, tels que stipulés dans les termes de référence, sont les suivants : (i) une photographie des secteurs économiques performants en 2011-12 et potentiellement porteurs de croissance pour l'économie de la RDC, (ii) un bilan de l'évolution sociale en RDC en 2011-12, (iii) une analyse des tendances et des changements des grands agrégats macroéconomiques, (iv) un diagnostic de principales réformes économiques et sociales entreprises pendant la période sous revue, ainsi que (v) les perspectives socioéconomiques pour 2013. Toujours selon les termes de référence de recrutement de ces deux consultants, les compétences requises pour mener à bien cette mission sont déclinés comme suit : l'exécution des tâches au quotidien de façon efficace, systématique et fiable, le sens de responsabilité, la capacité d'analyse et d'organisation, l'aptitude à communiquer et à travailler sous pression et en équipe dans un environnement multiculturel, ainsi que la capacité de respecter les délais. Pour ce faire, les mêmes termes de référence ont

proposé comme profil de qualification requises : (i) la détention d'un diplôme de licence en sciences économiques, (ii) une expérience minimum de 8 ans dans le domaine de l'économie de développement et du social; (iii) une excellente maîtrise de l'outil informatique, (iv) d'excellentes capacités de rédaction et de publication de rapport socioéconomique; (v) de bonnes aptitudes de communication écrite et orale, ainsi qu'une maîtrise du français, la connaissance de l'anglais et des autres langues nationales.

La revue documentaire a permis d'analyser les documents existants afin de faire un meilleur diagnostic qui met en lumière les éléments justifiant la situation de référence de chacun des indicateurs sectoriels. Elle a permis également de faire une revue exhaustive des réformes, projets et programmes prévus pour la période 2011-12 dans chacun des secteurs/domaines. Par ailleurs, dans le but de doter ce travail d'une ligne de conduite susceptible de mettre en exergue les perspectives économiques de la RDC, il a été décidé de mettre à contribution le modèle MCMB-RDC pour dégager les tendances futures de l'économie nationale.

Les prospections sur le terrain ont consisté à organiser des séances de travail avec les structures et institutions identifiées, ainsi qu'avec les personnes ressources bénéficiaires de certains services publics. Cette étape a permis de prendre en compte toutes les informations disponibles et susceptibles de doter le rapport d'un éclairage empirique et qualitatif sur l'évolution socioéconomique de la RDC en 2011-12. Sa mise en œuvre a tourné autour des phases suivantes : **(**i) Les entretiens avec les structures pour réunir et traiter les informations de manière systématique au fur et à mesure de leur collecte, à l'aide d'un guide d'entretien, (ii) Les interviews individuelles qui se sont déroulées avec les personnes ressources autres que celles ayant été identifiées comme appartenant à une structure formelle reconnue.

La rédaction proprement dite s'est effectuée de manière concertée et a été l'objet d'une validation. Avec l'appui technique d'experts du PNUD, un premier projet de document a été élaboré en lien étroit avec les ministères. Ce projet de document a ensuite été soumis aux observations et à la discussion de tous les acteurs impliqués dans le cadre de réunions du Comité de cadrage macroéconomique et de groupes thématiques.

La validation technique du rapport socioéconomique a été placée sous le pilotage du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM). Celle-ci a eu lieu au cours d'un atelier de deux jours organisé à cet effet. Les participants de la réunion, composés essentiellement des experts de différents secteurs clés présentés dans le rapport, ont dans un premier temps procédé à la relecture du document pour en détecter les éventuelles incohérences. Ensuite les équipes ont été scindées en quatre principaux groupes pour les travaux en atelier, selon la répartition ci-après : (i) un groupe sur les indicateurs et le cadrage macroéconomique, (ii) un deuxième groupe chargé des réformes économiques et sociales, (iii) un troisième groupe pour le bilan et les perspectives dans les secteurs sociaux et (iv) un quatrième groupe en charge des questions de coopération. Il a été question, au cours de ces travaux de groupes, de tenir des échanges et discussions pour permettre aux différents groupes thématiques d'établir la liaison entre le contenu du rapport et l'évolution de la mise en œuvre des différentes réformes dans leurs secteurs respectifs. C'est à l'issue de cet atelier que le document a été validé techniquement, en attendant sa vulgarisation au niveau du Gouvernement pour endossement et organisation d'un plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la poursuite du processus DSCRP 2.

4. CANEVAS DU RAPPORT

Une des contributions majeures de ce rapport est l'évaluation systématique des tendances des composantes clés de la structure socioéconomique de la RDC, au cours des années ayant précédé directement la période sous étude. Cette évaluation rétrospective propose une analyse complète des tendances macroéconomiques et sociales de principaux indicateurs et met en lumière les liens qu'on pourrait établir avec les années 2011 et 2012.

C'est ainsi que le premier chapitre revient d'abord sur l'analyse des tendances récentes de l'évolution socioéconomique de la RDC. Ensuite, le chapitre s'attèle à faire une comparaison des performances respectives des différents secteurs économiques, tout en les liant aux efforts qu'entreprend le pays pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté de manière générale, en vue d'orienter la marche vers l'atteinte des OMD en particulier.

Le second chapitre met en lumière deux traits essentiels du rapport. Il s'agit d'une part de voir le lien entre l'évolution macroéconomique présente et les projections qui ont été faites pour 2013 en mettant en exergue le rôle des réformes présentes et futures, et d'autre part, de mettre en évidence les progrès notables réalisés dans le domaine social et celui des OMD afin de mesurer les perspectives pour 2013, en rapport avec les différentes politiques en cours et à venir.

Bien des défis attendent la RDC d'ici à l'horizon 2015 reconnue comme étant la date butoir pour atteindre les OMD. Certains défis relèvent de l'environnement international, d'autres sont inhérents à la dynamique des facteurs internes du développement et d'autres encore dépendent de l'action politique, du contexte social et de l'évolution du contexte économique. Le troisième chapitre va ainsi tenter de mettre en exergue tous ces défis sous forme de risques et d'incertitudes qui peuvent nuire à l'envol décisif du pays vers son émergence économique. Les principaux défis à relever, les obstacles structurels de type international ainsi que les contraintes internes considérables en terme de développement seront mis en évidence, avec en substance quelques recommandations en guise de leçons à tirer à l'issue de ce rapport.

CHAPITRE 1. EVOLUTION SOCIOECONOMIQUE DE LA RDC EN 2011 ET 2012

1.1. SITUATION ECONOMIQUE

1.1.1. Production et prix

Toutes les mesures de stabilisation que le Gouvernement de la RDC avait prises depuis 2001, dans le cadre du Programme Intérimaire Renforcé (PIR), du programme économique soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et la Facilité Elargie des Crédits (FEC), ont contribué à maintenir le pays sur le chemin de croissance économique positif et ont permis de ramener les taux d'inflation annuels à des niveaux tolérables pour inciter l'épargne et l'investissement.

A. Croissance économique

Sous l'effet conjugué du retour de la paix et de l'évolution favorable de la demande mondiale, l'activité économique nationale a enregistré une progression soutenue d'environ 6,1% l'an entre 2008 et 2010, à l'exception de l'année 2009 qui a enregistré un taux faible de 2,8% à la suite des effets de la crise économique mondiale.

Figure 1. Evolution du PIB réel global et par habitant

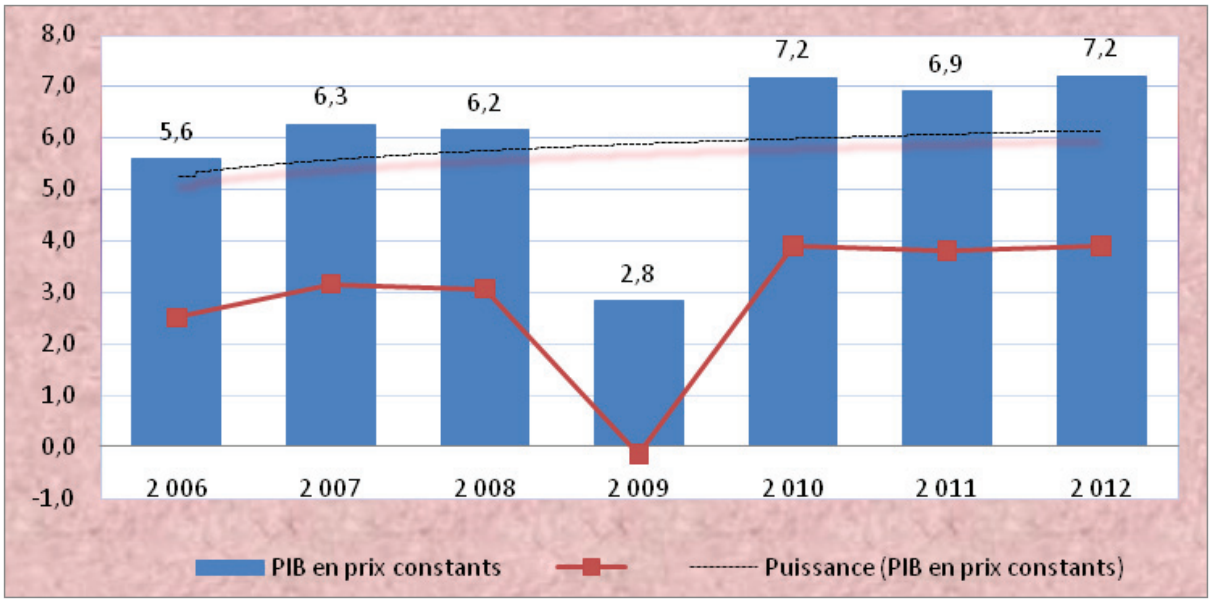

Source: CPCM

Après la crise financière internationale, le pays s'est mis sur le sentier de la croissance robuste visant à réduire la pauvreté. Entre 2011 et 2012, le taux de croissance moyen enregistré est de 7,1% du PIB. Ce résultat est consécutif à la reprise de l'activité économique et du dynamisme dans les secteurs des mines, du commerce de gros et de détail, des transports et communication ainsi que des bâtiments et travaux publics. Cependant, cette croissance économique enregistrée durant la période sous revue ne s'est véritablement pas accompagnée d'une amélioration substantielle des conditions de vie des populations. En effet, le PIB par habitant a atteint USD 239 contre USD 190,6 en 2010. Malgré ce léger accroissement en terme nominal, ce niveau reste très bas par rapport aux objectifs de l'émergence de la RDC à l'horizon 2030.

Contribution sectorielle au PIB

Sur le plan de l'offre, la structure de l'économie congolaise, caractérisée par la prédominance des secteurs primaire (46 %) et tertiaire (34.6 %), n'a pas beaucoup évolué au cours des cinq dernières années. Le secteur primaire est dominé par l'agriculture vivrière (34 %) et l'industrie extractive (13.8 %). Le commerce de gros et de détail (22.7 %), les transports et télécommunications (6.1 %) et les services marchands (5.9 %) constituent les principales activités du tertiaire, tandis que les Bâtiments et Travaux publics (8.8 %) et les industries manufacturières (3.9 %) forment l'essentiel du secondaire.

Figure 2. Evolution du PIB réel, Croissance annuelle 2008-2012

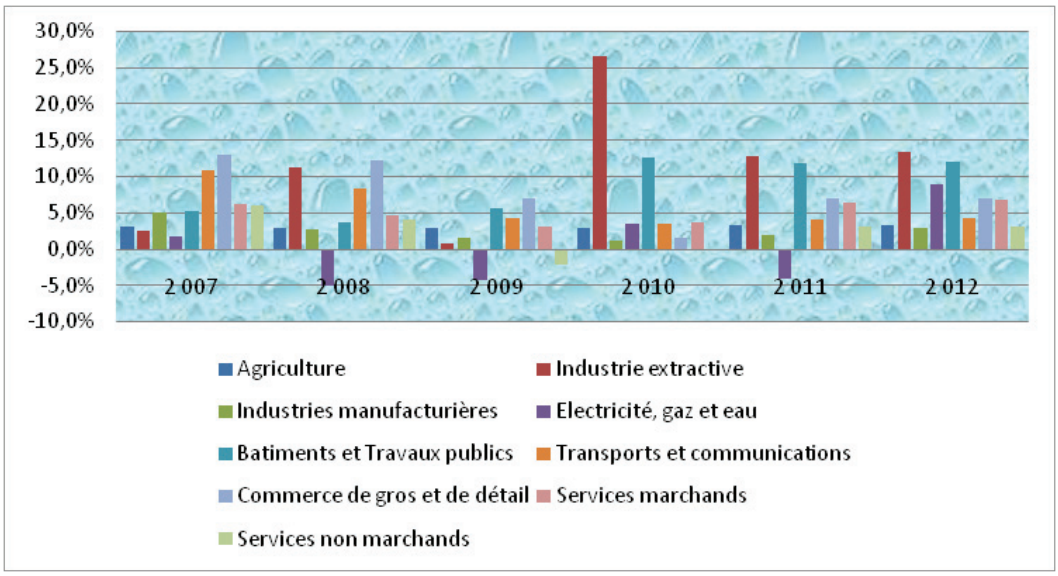

Source : CPCM

- **Secteur primaire**

La croissance dans l'industrie extractive, dominée par les mines, a connu une évolution positive soutenue durant les cinq dernières années. Elle est passée de 2,6% en 2007 à 10,1% en 2011 pour atteindre 10,7% en 2012 en raison de l'afflux des IDE et de l'embellie des cours mondiaux des produits de base. Cette croissance résulte de la production de cuivre et d'or qui est passée respectivement de 309.000 tonnes à 498.135 tonnes, et de 0,22 tonnes à 4 tonnes entre 2009 et 2011, plaçant désormais ces produits au rang de premier pourvoyeur de recettes d'exportation du pays.

La progression du secteur agricole de 3% par an depuis 2008 laisse planer de doutes sur ses véritables performances. Entre 2011 et 2012, sa contribution au PIB a été de 15,13 %, soit un progrès de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2010. Il convient de remarquer que la production agricole n'a toujours pas décollé, en raison notamment de certaines pesanteurs d'ordre conjoncturel et structurel qui continuent à freiner son essor. Ces pesanteurs sont l'enclavement des bassins de production ; les conditions rudimentaires de stockage, de conservation et de transformation des produits vivriers; et l'inaccessibilité aux semences, boutures, rejets des variétés améliorées ainsi qu'aux financements des activités agricoles et non agricoles, etc.

- **Secteurs secondaire et tertiaire**

Les activités dans le secteur des bâtiments et travaux publics se sont accrues de 15,5% en 2012, soit une progression de plus de 5 points par rapport à l'année 2011. De même, le commerce de gros et

de détails ainsi que les Transports et Communications ont enregistrés des taux de croissance qui sont passés respectivement de 1,7 % en 2010 à 7,0% en 2011 et 8,1% en 2012 ; et de 3,5 en 2010 à 4,1 en 2011 et a atteint 8,2% en 2012. Cet essor résulte du regain de la demande des biens de consommation importés, en remplacement de la production locale qui a fortement chuté avec le déclin du secteur industrie, ainsi qu'à l'ambitieux programme des grands travaux d'infrastructures initié par le Chef de l'Etat dans le cadre des Cinq Chantiers de la République.

L'analyse de la croissance de ces dernières années suivant l'approche par l'offre confirme la vulnérabilité de l'économie congolaise aux chocs exogènes et suggère en même temps la nécessité d'un changement de paradigme. Pour cela, il faut diversifier les sources de la croissance en privilégiant un modèle de croissance endogène.

On relève toutefois une atonie qui continue de caractériser le secteur de la production et de la distribution d'eau et d'électricité et la très faible contribution du secteur des industries manufacturières, dont la contribution à la croissance est demeurée proche de zéro. Cette situation est imputable principalement à la vétusté des réseaux de distribution et de l'insuffisance des investissements en faveur de l'outil de production.

Figure 3. PIB Ressources 2011-12 à prix constants de 2000 (en pourcentage du PIB)

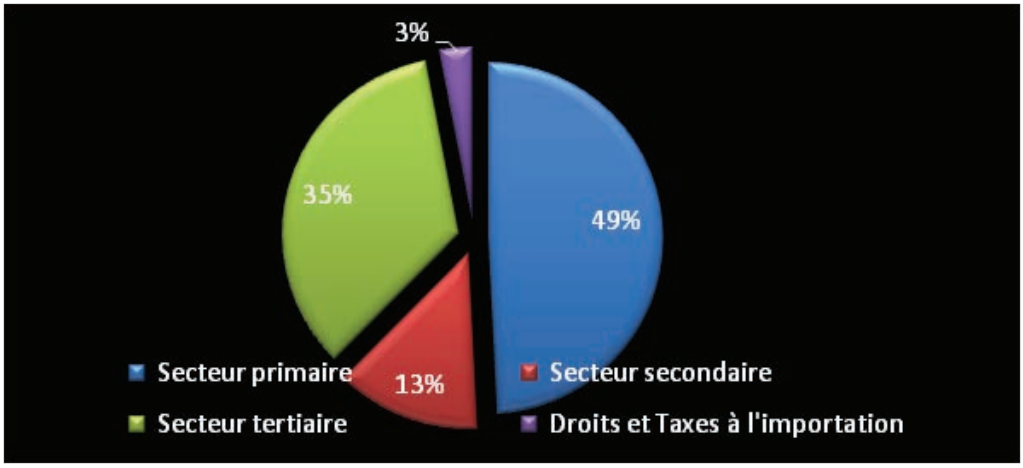

Source : CPCM

Du côté de la demande, l'analyse de la croissance selon l'approche par la demande met en exergue une structure reflétant la prépondérance de la consommation finale et des importations des biens et services ainsi que la faiblesse des investissements bruts, particulièrement des investissements publics.

En effet, malgré la forte réduction de la hausse des prix et le retour de la croissance, il y a encore de grands efforts à mener pour améliorer sensiblement le niveau et la qualité des investissements.

La consommation finale s'est accrue de 4,5% en 2011 à 6,1 % en 2012 contre 2,7 % en 2010 et est consécutive à l'accroissement de la consommation publique. Cette dernière doit son accroissement essentiellement à l'augmentation des dépenses engagées pour l'organisation des élections de 2011, financées à plus de la moitié par le Gouvernement Central ainsi qu'à la poursuite des travaux de modernisation des infrastructures de transport dans le cadre de cinq Chantiers de la République. La part relative de la demande intérieure brute est restée prépondérante avec un taux de 99,8% en 2011 dominée essentiellement par la consommation finale (75,2% du PIB).

Concernant la demande intérieure, l'économie a enregistré un accroissement relatif du taux d'investissement tiré par le secteur privé. Ainsi, contrairement à la période 2007-2010, les investissements bruts

ont connu une croissance de 14,1 % en 2011 à 15,6% en 2012 contre 8,2% en moyenne. La formation brute du capital est passée de 22.3 % du PIB en 2010 à 26,0 % entre 2011 et 2012. Cette croissance témoigne ainsi de la reprise aux affaires des opérateurs privés et aux investissements directs étrangers d'une part. D'autre part, elle est boostée par des investissements publics essentiellement destinés à la réalisation des infrastructures socioéconomiques et de soutien à la production (aéroport, route, pont, infrastructures universitaires et d'éducation professionnelle, centres de santé communautaires et hôpitaux). De même, les réformes entreprises par le Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires, dans le cadre du programme Doing Business et de l'accalmie relative sur le plan sécuritaire ont favorisé ce rythme de croissance des investissements.

Au niveau de la demande extérieure, les ressources tirées des exportations restent juste suffisantes pour le financement des importations. Le ratio de la demande extérieure nette au PIB s'est maintenu en moyenne autour de 0,7% sur la période 2007-2012.

Figure 4. Evolution des différentes composantes de la demande globale

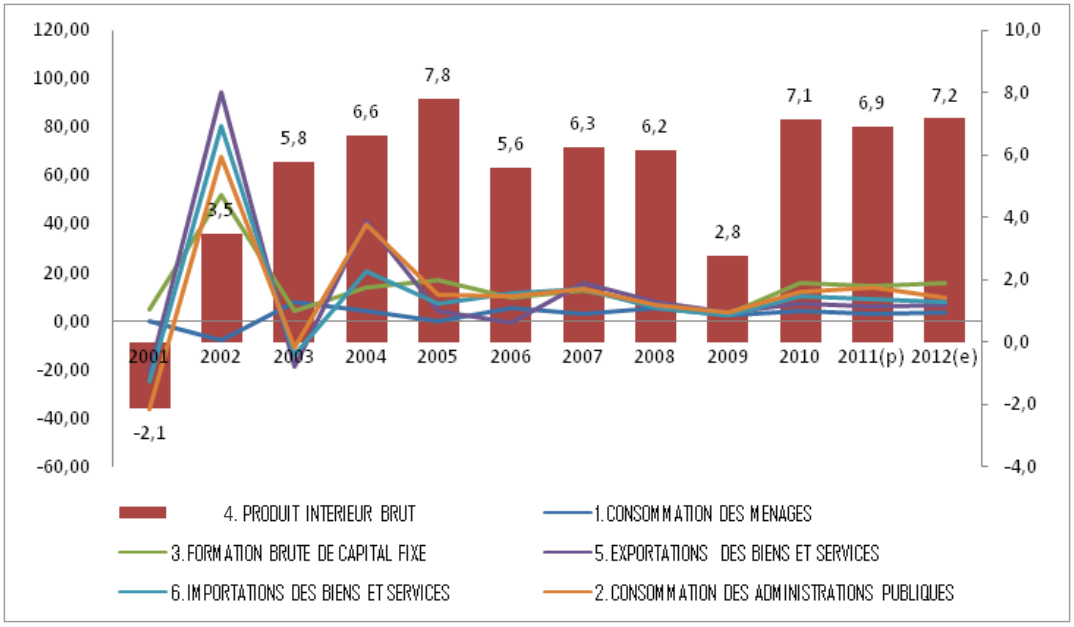

Source : CPCM

B. Taux d'inflation

Les mesures de stabilisation prises dans le cadre des différents programmes (PIR, PEG,…) soutenus par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance ont permis à la RDC de sortir de manière remarquable de l'hyperinflation et de ramener les taux d'inflation annuels à un chiffre en 2012. En effet, après avoir franchi 53,4 % en 2010, 15,43 % en 2011, le taux d'inflation a été ramené à 2 ,7% en 2012.

Bien que ce résultat soit encourageant pour inciter l'épargne et l'investissement, il reste cependant volatile du fait de la dépendance de l'économie congolaise des chocs extérieurs, notamment ceux des produits alimentaires et pétroliers observables sur les marchés internationaux. Le taux de change, quant à lui, est demeuré globalement stable durant les trois dernières années, grâce à une politique budgétaire et monétaire prudente. Ce taux a oscillé autour de 920 CDF pour un dollar américain.

Figure 5. Evolution du taux d'inflation et de change réel global

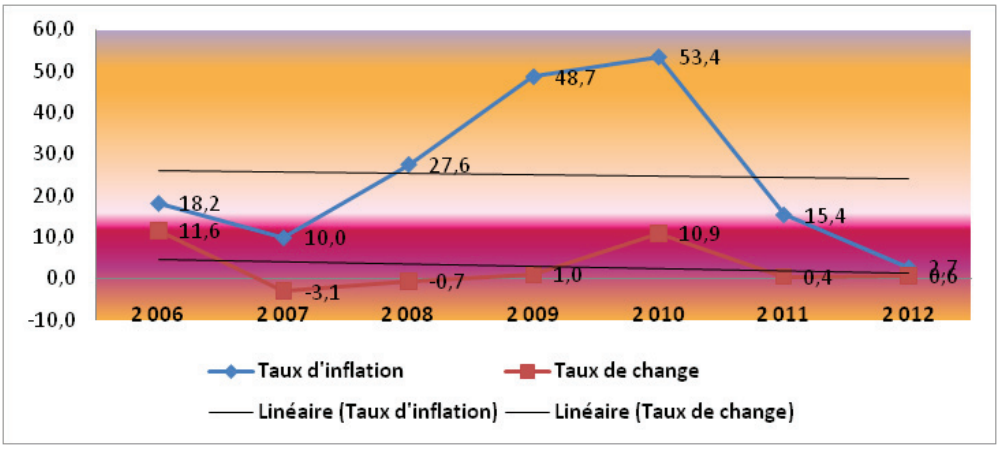

Source : CPCM

1.1.2. Balance des paiements

La position extérieure de l'économie congolaise s'est considérablement améliorée en 2011 et cette tendance s'est poursuivie en 2012. Elle est passée d'un déficit de 1.198,0 millions de USD en 2010 à 75,3 millions en 2011, représentant respectivement 15,9 et 0,5% du PIB. La performance de ce compte résulte principalement de l'accroissement des flux au titre des capitaux et des opérations financières. Cette performance est consécutive à l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE) renforcée, et à la solidité des exportations des produits miniers grâce à l'évolution favorable des cours des matières premières / miniers.

Ces deux derniers facteurs ont contribué à l'accumulation sensible des réserves internationales brutes. Situées à USD 1 510 millions en 2010 représentant une couverture de 8,8 semaines d'importation, les réserves internationales ont atteint USD 1 299 millions en 2011 et USD 1 690 millions en 2012, représentant une couverture respectivement de 9,1 et 10 semaines d'importations non liées à l'aide. Cette augmentation résulte notamment d'un afflux des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de la BAD, du décaissement de la première tranche du pas de porte chinois et surtout des allocations générales et spéciales de Droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI de 424,8 millions de DTS (soit environ 662,3 millions de dollars américains), au titre d'appui à la balance des paiements.

1.1.3. Situation monétaire

La politique monétaire a été conduite dans un environnement marqué, au plan international, par la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers au cours du premier semestre ainsi que par l'aggravation des incertitudes sur les différents marchés boursiers, du fait de la crise de la dette souveraine et, au plan interne, par des tensions politiques liées au contexte électoral.

En dépit de cet environnement difficile, le cadre macroéconomique est demeuré stable et l'activité économique soutenue. En considérant les situations différentes au premier et au second semestre 2011 qui ont caractérisé l'évolution des principaux marchés, la Banque Centrale du Congo (BCC) a ajusté ses politiques en fonction de ces situations.

Par ailleurs, la Banque Centrale a non seulement procédé à des achats de devises pour réconforter ses réserves de change, mais elle a aussi effectué d'importants paiements en devises, notamment ceux relatifs à la tenue des élections.

En conséquence de ces différentes mesures, le taux d'inflation s'est établi à 15,43 % contre un objectif de 17,0 % en 2011, pour enfin se stabiliser autour de 4% en 2012. Cet accroissement est dû essentiellement à la forte contraction des avoirs extérieurs nets et à la réduction des autres postes nets. En ce qui concerne les avoirs intérieurs nets, leur accroissement est localisé au niveau de crédit net à l'Etat et des autres postes nets. Quant à la croissance des avoirs extérieurs nets, la croissance constatée est attribuable aussi bien à la Banque Centrale qui a opéré des achats de devises, qu'aux banques créatrices de monnaie dont les avoirs extérieurs nets se sont améliorés. La masse monétaire, quant à elle, a enregistré une hausse de 18,5 % en 2011et 18,2% en 2012 contre une cible programmée de 17,1 %. Le taux de change est demeuré, quant à lui, globalement stable tout au long de l'année 2011 avant de terminer par une légère appréciation de 0,51 % par rapport à fin décembre 2010.

Tableau n° 1 : Situation monétaire 2010-2012 (en variation annuelle)

	2010	2011	2012
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	30,7	18,5	18,2
Avoir extérieur net	63,2	8,7	6,8
Avoir intérieur net	-32,1	15,5	11,3
Créances nettes sur l'État	-37,8	5,9	11,3
Créances sur l'économie	19,6	20,5	20,6
Vitesse de circulation (PIB/moyenne de M2)	7,5	7,5	7,5

Source : CPCM, juillet 2011

1.1.4. Dette publique

En 2011, le stock de la dette extérieure a été évalué à 4.517,6 millions d'USD dont 91,7 % de dette à moyen et long terme et 8,3 % de dette à court terme principalement contenu dans le compte divers de la BCC. Les institutions multilatérales détiennent près de la moitié du stock total.

Le service de la dette effectué s'est situé à 184,8 millions de USD contre celui prévu de 168,0 millions, soit un taux d'exécution de 110,0 %. Il convient de signaler que ce dépassement s'explique par le paiement des arriérés en faveur du Club de Kinshasa et celui de la dette non allégée au mois de juillet en faveur de la BAD. Le service envers les Institutions Multilatérales s'est établi à 56,5 millions de USD, dont 3,6 millions d'USD et 6,6 millions respectivement en faveur du FMI et de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

1.1.5. Finances publiques

Le Gouvernement a engagé des réformes des finances publiques, un des secteurs prioritaires dans le cadre de la gestion transparente des ressources de l'État. La politique budgétaire durant les dix dernières années a reposé sur l'assainissement des finances publiques en vue de contribuer à la consolidation de la stabilité macroéconomique et de soutenir la croissance à long terme. Ces actions ont été poursuivies jusqu'en 2012 et ont consisté à accroître les recettes publiques à travers la rationalisation de la fiscalité, l'élargissement de la base d'imposition, l'amélioration du recouvrement de l'impôt et l'accroissement des recettes non fiscales tirées de l'exploitation des ressources naturelles du pays.

Le déficit budgétaire consolidé s'est encore détérioré en passant de 1,8 % du PIB en 2011 à 2,6% du PIB contre un excédent de 1,2% en 2010 consécutif à une évolution des dépenses plus rapide que celles des recettes, compte tenu du fait de l'organisation des élections qui ont eu lieu en novembre 2011.

Les recettes budgétaires ont augmenté de 0,3 % entre 2010 et 2011 et de 28,7% entre 2011 et 2012. Cette performance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs notamment par la bonne tenue des recettes fiscales, qui ont augmenté entre 2010 et 2012 grâce à la poursuite de la modernisation des services fiscaux, l'intensification de la lutte contre la fraude, la fin de certaines exonérations accordées en soutien à la crise alimentaire et énergétique, et une meilleure gestion de la TVA.

Certaines études[1] semblent montrer qu'il reste une marge de progression et que le taux d'impôt moyen optimal en RDC se situe autour de 45% du PIB. Ainsi, en dépit de cette performance, ces ressources demeurent insuffisantes et allouées de façon non optimale pour répondre aux besoins de lutte contre la pauvreté.

Tableau n° 2 : RDC. Evolution des recettes publiques 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2 012
RECETTES ET DONS	**16,9%**	**20,3%**	**24,3%**	**30,4%**	**32,1%**	**30,6%**
RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	**14,7%**	**18,1%**	**16,8%**	**18,7%**	**19,0%**	**21,8%**
RECETTES FISCALES	**11,6%**	**14,2%**	**13,0%**	**14,3%**	**14,2%**	**16,2%**
Douanes et accises (OFIDA)	5,4%	6,4%	6,2%	6,5%	7,5%	7,9%
Recettes douanières	4,6%	5,1%	3,7%	3,9%	4,4%	4,8%
Accises	0,7%	1,3%	2,4%	2,6%	3,0%	3,1%
Impôts directs et indirects (DGI)	6,2%	7,8%	6,8%	7,8%	7,6%	8,3%
Impôts directs	2,5%	3,6%	3,1%	3,8%	3,7%	4,4%
Impôts indirects	3,7%	4,2%	3,7%	4,0%	3,9%	3,9%
RECETTES NON FISCALES (DGRAD)	**3,1%**	**3,8%**	**3,9%**	**4,5%**	**4,8%**	**5,6%**
DONS (courants)	**2,2%**	**2,3%**	**7,5%**	**11,7%**	**10,6%**	**8,8%**
Dons budgétaires	0,0%	0,0%	1,7%	0,8%	0,3%	0,0%
Dons projets	0,6%	1,1%	2,0%	7,1%	7,8%	6,2%
Allégement de dette PPTE 1/	1,6%	1,2%	3,8%	3,8%	2,5%	2,5%

Source : CPCM

Les dépenses publiques ont doublé entre 2007 et 2011, passant respectivement de 18,9% du PIB à 36,4%. En 2012, elles seraient situées à 33,4% du PIB. Cette hausse est consécutive à la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des mesures et des actions prioritaires de réduction de la pauvreté, ainsi que des grands travaux d'investissements amorcés dans la révolution de la mordernité. Cependant, il y a lieu de noter que l'exécution du budget des dépenses demeure encore et toujours en deçà des prévisions budgétaires, soit en moyenne 55,8%.

En outre, l'accroissement des dépenses publiques est dû, entre autres, dans une moindre mesure à la hausse de la masse salariale ainsi qu'à la réalisation des dépenses exceptionnelles respectivement de 2,3% à 13,8%, et de 0,9% à 3,5% du PIB en 2007 à 6,3% en 2010. En effet, la masse salariale a enregistré 7,2% du PIB contre 6,27% entre 2007-10, imputable au réajustement des salaires des professionnels de santé, des magistrats et du personnel enseignant. Les dépenses des biens et services ont connu également un accroissement de 254,0 % contre un recul de 17,1 % en 2010.

1. IRES, Cahiers économiques et sociaux, Faculté des Sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, page 47

Figure 6. Structure des dépenses Publiques 2005-2012 (en % du PIB)

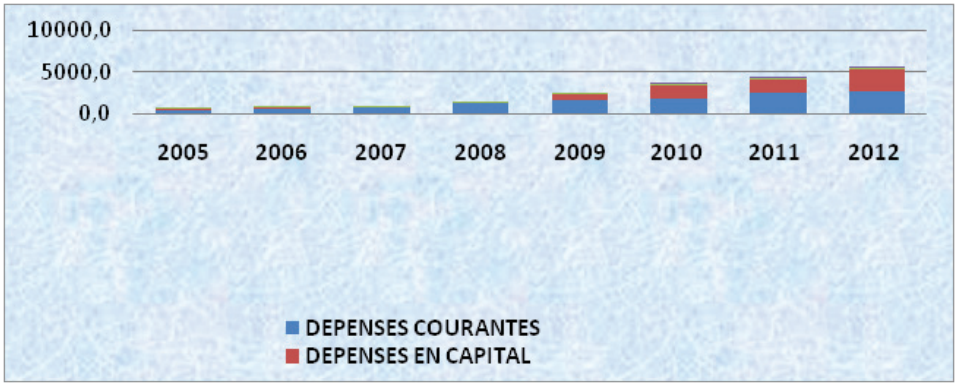

1.1.6. Analyse sectorielle des dépenses

L'analyse des dépenses va porter essentiellement sur les secteurs OMD que sont la santé, l'éducation, l'agriculture, le développement rural, l'environnement et le Genre. Il sera question ici d'examiner et de comparer le budget voté des dépenses de chaque secteur aux prévisions qui ont été faites pour ensuite en apprécier le taux d'exécution, afin de répondre à la préoccupation d'identification du secteur OMD qui a le plus bénéficié de l'apport du Gouvernement en matière d'allocation budgétaire.

Figure 7. Structure des dépenses OMD 2010-2012

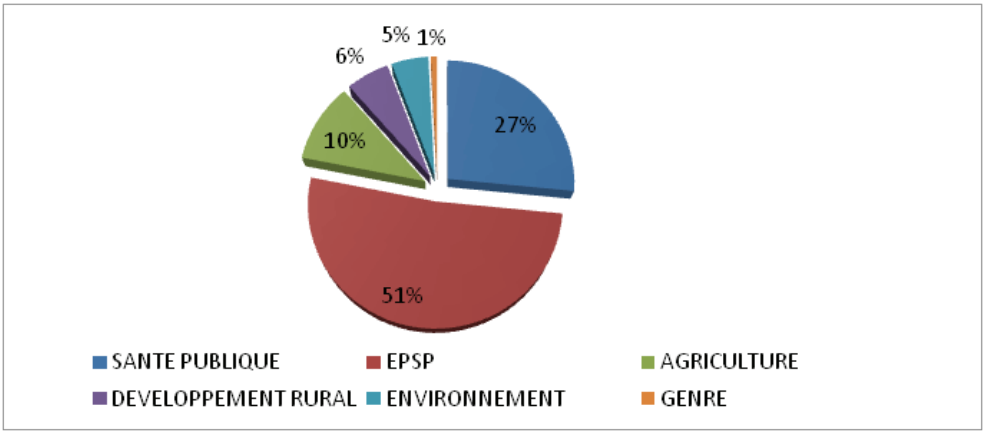

La lecture de ce tableau montre clairement que c'est le secteur de l'éducation, dont l'enveloppe globale représente 51% du total des dépenses de lutte contre la pauvreté, qui vient en tête pour cette catégorie de dépenses suivi du secteur de la santé avec 27,7% devançant l'agriculture qui a 10% et le développement rural 6%, ainsi que l'environnement 5% et le Genre 1%. Cette logique est également respectée pour ce qui de l'exécution des projets. On note en effet que le secteur de l'éducation occupe encore une fois la tête du classement avec un taux d'exécution de 64,9%, suivi du secteur de la santé (58,8%) et des autres secteurs (avec une moyenne de 41,5%).

Globalement, les dépenses en faveur des secteurs sociaux restent faibles, par le fait de la rigidité structurelle qui caractérise l'économie nationale d'une part, et par la difficulté de maintenir les finances publiques sous contrôle dans un contexte sécuritaire difficile d'autre part. Le rapport de mise en œuvre du DSCRP I a relevé d'ailleurs que les dépenses liées à la sécurisation du pays ont exercé un effet d'éviction sur les dépenses sociales pendant la période allant de 2006 à 2010. Il en découle que le défi majeur sera celui de maintenir la tendance haussière des recettes et d'en améliorer l'affectation en vue de s'assurer de leur caractère pro-pauvre.

Tableau n° 3 : Dépenses votées et exécutées pour la lutte contre la pauvreté à fin décembre 2011

	Secteurs/nature	Budget voté en FC	Structure de prévision	Exécution	Taux d'exécution
1	**SANTE PUBLIQUE**	**233 810,7**	**7%**	**137 413,8**	**59%**
	Dépenses de prestation	1 394,1	0%	467,1	34%
	Transferts interventions de l'Etat	3 454,1	0%	1 980n,3	57%
	Equipements	114 029,1	4%	23 286,8	20%
	Construction, réfection et réhabilitation	2 173,2	0%	8 417,8	387%
	Autres	112 760,2	0,0	103 261,8	
2	**ESP**	**453 681,0**	**14%**	**294 465,5**	**65%**
	Dépenses de prestation	6 377,3	0%	2 348,5	77%
	Transferts interventions de l'Etat	12 710,5	0%	438,9	4%
	Equipements	44 529,1	1%	21 731,0	49%
	Construction, réfection et réhabilitation	65 582,4	2%	7 172,1	11%
	Autres	324 481,7	0,1	262 775,0	
3	**AGRICULTURE**	**92 312,2**	**3%**	**30 442,0**	**33%**
	Dépenses de prestation	15 032,4	1%	1 182,9	8%
	Transferts interventions de l'Etat	725,3	0%	860,0	119%
	Equipements	57 492,7	2%	12 269,0	21%
	Construction, réfection et réhabilitation	258,3	0%	235,5	91%
	Autres	18 803,3	0,0	15 892,6	
4	**DEVELOPPEMENT RURAL**	**50 182,3**	**2%**	**39 429,2**	**79%**
	Dépenses de prestation	1 084,2	0%	140,3	13%
	Transferts interventions de l'Etat	1 165,5	0%	299,6	26%
	Equipements	33 859,1	1%	26 946,0	80%
	Construction, réfection et réhabilitation	7 030,0	0%	7 236,0	103%
	Autres	7 043,5	0,0	4 808,8	
5	**ENVIRONNEMENT**	**42 848,6**	**1%**	**11 741,4**	**27%**
	Dépenses de prestation	75,1	0%		0%
	Transferts interventions de l'Etat	906,1	0%	553,1	61%
	Equipements	38 324,2	1%	8 148,4	21%
	Construction, réfection et réhabilitation	3 543,2	0,0	3039,9	
	Autres				
6	**GENRE**	**7 171,8**	**0%**	**11 741,4**	**52%**
	Dépenses de prestation	827,2	0%	553,1	34%
	Transferts interventions de l'Etat	1 259,4	0%	8 148,4	85%
	Equipements	2 091,9	0%		0%
	Construction, réfection et réhabilitation	2 993,4	0,0	3039,9	
	Autres				
	Budget total des dépenses pro-pauvres	**880 006,6**	**100%**	**517 204,6**	**33%**

Source : Ministère du Budget, Direction de Programmation et de Suivi Budgétaire, rapport annuel

1.2. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

1.2.1. Réformes économiques

- **Réformes des finances publiques (Politique budgétaire, fiscale et douanière)**

Le programme des réformes macroéconomiques et des finances publiques, amorcé depuis 2001 dans le cadre de l'exécution des programmes de stabilisation macroéconomique suivi par les services du FMI et de la Stratégie de Croissance de Réduction de la Pauvreté (SCRP), s'est poursuivi entre 2011 et 2012.

La stratégie du Gouvernement, à travers les réformes des finances publiques mises en œuvre pendant la période sous revue vise essentiellement à assurer l'implantation et le rôdage des fondamentaux du nouveau système de Gestion des Finances Publiques (GFP). Pour ce faire, le Gouvernement a en date de 13 juillet 2011 adopté la loi organique N°11/011 relative aux finances publiques. Celle-ci fixe le nouveau cadre général de GFP dans les domaines liés à la loi des finances, aux budgets des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ainsi qu'aux modalités de leur opérationnalisation. Elle poursuit ainsi deux objectifs principaux : (i) introduire, à travers le budget de programme, un nouveau mode de gestion public orienté vers les résultats et l'efficacité de l'action publique et (ii) renforcer la transparence des informations budgétaires et comptables.

La réforme s'est appuyé sur :

(i) **la confection d'un nouveau cadre budgétaire introduisant progressivement la pluri-annualité dans la programmation et une démarche de budgétisation axée sur les résultats**. En 2008, le Gouvernement a jeté les jalons pour la matérialisation d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) global et des CDMT sectoriels en commençant par l'élaboration des CDMT des secteurs jugés prioritaires et dotés de stratégies de développement, notamment dans la santé, l'éducation, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures.

(ii) **la modernisation de la comptabilité publique avec une comptabilisation en partie double, un système d'information généralisé à l'ensemble des postes comptables et un réseau de comptables publics restructuré et hiérarchisé.** Pour concrétiser cette démarche, le Gouvernement a procédé à la révision des textes relatifs au Règlement Général de la comptabilité publique (RGPC), au nouveau plan Comptable public, un projet de décret portant statut de comptable public et un projet de décret portant réseau des comptables publics. Par ailleurs, le Gouvernement a procédé à l'élaboration et à la transmission au Parlement d'un projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes.

(iii) **la réforme de la gestion de la trésorerie.** Le Gouvernement a pour ce faire procédé à l'élaboration, à l'approbation et à la transmission à l'assemblée nationale du projet des lois fixant nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central.

(iv) **l'amélioration de la gestion des dépenses publiques.** Le Gouvernement a amorcé quelques réformes en vue de rationnaliser les dépenses publiques, notamment les travaux en cours pour la révision de la nomenclature budgétaire, en ligne avec la loi relative aux finances publiques (LOFIP), la révision du manuel des procédures et du circuit de la bancarisation de la paie des fonctionnaires.

(v) **l'amélioration des capacités de mobilisation des recettes à travers la modernisation des instruments fiscaux et des administrations fiscales.** A cet effet, depuis janvier 2012, le Gouvernement s'est attelé à mettre en place la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Ainsi, la perception de la TVA auprès des entreprises par la Direction Générale des Impôts (DGI) est devenue effective. Et, les premières déclarations y afférentes ont été déposées depuis le mois de février 2012. Dans le même cadre, la DGI s'est employée à rendre effective l'utilisation du numéro identifiant fiscal (NIF) à Kinshasa.

En outre, en vue d'améliorer le recouvrement des taxes, le Gouvernement a procédé à la suppression de l'utilisation frauduleuse des exemptions fiscales offertes aux entreprises. Ceci fait suite au décret, signé en juin 2011, relatif à l'application de la mesure exigeant des sociétés minières de s'acquitter de la totalité des droits et taxes sous le régime du droit commun et à se faire rembourser le surplus éventuel à l'issue du contrôle a postériori. De même, Le Gouvernement s'est engagé, par Décret n°011/31 du 28 juin 2011, à mettre fin progressivement aux incitations et exonérations fiscales discrétionnaires accordées à un certain nombre d'entreprises pétrolières.

(vi) la réforme de la gestion douanière. Le nouveau code des douanes a été promulgué. De même, plusieurs bureaux de douanes à travers les provinces sont informatisés et dotés du logiciel Sydonia++. Les bureaux ci-après ont bénéficié du logiciel : Kinshasa Est, Kinshasa Aéroport, Matadi Beach, Boma, Lubumbashi-Ville, Kasumbalesa, SEP/Katanga, Lubumbashi-Aéro, Kolwezi, Sakania, Tenke Fungurume, Goma, Bunagana, Ishasha, Kasindi, Beni et Butembo.

Dans le même cadre, la Directions Générales des Douanes et Accises (DGDA) a procédé au lancement du projet Sydonia world avec comme bureaux pilote Kin Aéro, SEP Ville, SEP Aéro et DHL. Par ailleurs, la DGDA a élaboré un planning de mise en place de nouveaux manuels des procédures pour les guichets uniques. A ce jour, seuls les bureaux de Matadi et de Kasumbalesa ont des guichets uniques.

- **Politique monétaire et politique de change**

La politique monétaire en 2011 a été conduite dans un environnement marqué, **au plan international**, par la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers au cours du premier semestre ainsi que par l'aggravation des incertitudes sur les différents marchés boursiers, du fait de la crise de la dette souveraine et, **au plan interne**, par des tensions politiques liées au contexte électoral. Au premier semestre, l'Institut d'Emission a durci sa politique monétaire dès le mois de janvier, en relevant son taux directeur à 29,5 % contre 22,0 % à fin décembre 2010.

De même, il a procédé à des interventions musclées sur le marché des changes par la vente des devises pour lisser les fluctuations du taux de change. Ces interventions ont également été soutenues par les ponctions de liquidité excédentaire effectuées via l'instrument BTR. Au second semestre par contre, à la suite du ralentissement de l'inflation, l'Institut d'Emission a assoupli sa politique monétaire en baissant son taux directeur successivement de 29,5 % à 24,5 % puis à 20,0 % l'an. Par ailleurs, la Banque Centrale a non seulement procédé à des achats de devises pour renforcer ses réserves de change, mais elle a aussi effectué d'importants paiements en devises, notamment ceux relatifs à la tenue des élections.

Pour améliorer l'éventail fiduciaire du circuit économique national, le Gouvernement a procédé depuis juin 2012 à la mise en circulation des coupures à valeur faciale adaptée (élevée). Cette mesure, couplée avec celle de la bancarisation du salaire des fonctionnaires, visait essentiellement la dédollarisation de l'économie. Force est de noter cependant que les résultats palpables tardent à venir.

Dans le cadre de la réforme de la Banque centrale, Le Gouvernement a procédé à la titrisation des pertes antérieures de la BCC par l'émission d'un billet à ordre. Cette mesure a permis d'absorber la valeur nette négative conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI relatives à l'achèvement de la recapitalisation de la BCC. De même, le projet de loi relatif à la constitution, à

l'organisation et au fonctionnement de la BCC a été transmis à l'Assemblée Nationale en date du 04 octobre 2011. Celui-ci a pour objectif : (i) renforcer le cadre réglementaire applicable aux actionnaires de référence des banques, (ii) développer des résolutions administratives (c'est-à-dire dirigées par la BCC) et des procédures de liquidation, (iii) établir l'ordre de priorité des créances et (iv) définir le régime juridique du prêteur de dernier recours.

- **Gouvernance et transparence**

Les actions entreprises en vue de promouvoir la Gouvernance et la transparence ont été menées dans quatre directions, à savoir le rétablissement de la confiance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles; la réforme des entreprises publiques ; la redynamisation du climat des affaires ; ainsi que la transparence du processus de passation des marchés publics.

S'agissant de **l'efficacité et la transparence dans l'utilisation des ressources naturelles**, les mesures prises ont consisté en la publication de contrats de partenariat, de partage de la production et de concession entre entreprises publiques et entreprises privées des secteurs miniers, forestiers et pétroliers dans les 60 jours suivant la signature du contrat (y compris les informations sur les primes de signature, le régime de fiscalité, l'actionnariat privé, les membres du conseil d'administration). C'est dans ce cadre que les contrats miniers conclus après la revisitation de 2008 sont publiés sur le site du ministère des mines (www.mines-rdc.cd), y compris les contrats des hydrocarbures. De même, dans le secteur forestier, les contrats convertis et signés sont affichés sur le site du ministère de l'Environnement (www.mecnt.gouv.cd). Il y a lieu de noter également la mise en application de la mesure relative à la communication et aux transferts rapides et exhaustifs des montants revenant au Trésor et provenant des tous les contrats de concession. Par ailleurs, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a produit depuis janvier 2012 les rapports ITIE de 2008 et 2009 dans le but d'assurer la transparence et la traçabilité de toutes les ressources générées par l'attribution des concessions minières, forestières et pétrolières, de permis et autres titres.

En ce qui concerne la réforme des entreprises publiques, l'objectif poursuivi par le Gouvernement est d'améliorer leur contribution aux ressources du Trésor et de produire des biens et services compétitifs accessibles à la collectivité nationale, tout en assurant la promotion du secteur privé plus porteur de créativité et de croissance. Ceci à travers le désengagement de l'Etat du capital des entreprises transformées en sociétés commerciales et dont les statuts ont déjà été adoptés et publiés en 2010. Résultat : la fin de la transformation juridique de 20 entreprises en sociétés commerciales tandis que 20 autres ont été transformées en établissements publics et 5 en services publics.

Afin de poursuivre la transformation économique, des diagnostics organisationnels, structurels, techniques, opérationnels et financiers de ces entreprises ont été réalisés. Et à la lumière de ces diagnostics, le Gouvernement a mis en place des plans de stabilisation en vue d'arrêter la dégradation de la situation technique et financière avant d'amorcer les processus de redressement et de restructuration avec ouverture du capital aux tiers privés qui consacrera le désengagement de l'Etat.

C'est dans ce cadre qu'avec le concours des partenaires financiers du Gouvernement, des programmes prioritaires d'investissements ont été retenus pour la réhabilitation des infrastructures de certaines de ces entreprises en vue d'améliorer leurs performances techniques et opérationnelles ainsi que la qualité de leurs services.

Aussi, en vue de faire aboutir le processus de transformation économique, le Gouvernement a-t-il arrêté les stratégies suivantes :

a) Secteur de l'Energie : la SNEL et la REGIDESO devraient être soumises aux programmes de stabilisation et redressement avant leur restructuration profonde avec mise en œuvre des Partenariat Public Privé (PPP) ;

Figure 9. Évolution tendancielle (1990-2010/2015) de quelques indicateurs liés aux OMD

1. Pourcentage des enfants < 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée

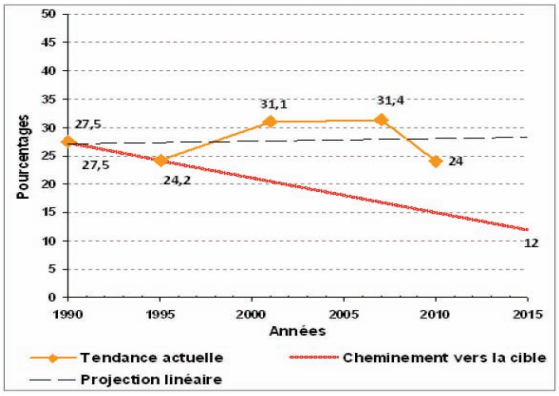

2. Evolution du taux net de scolarisation

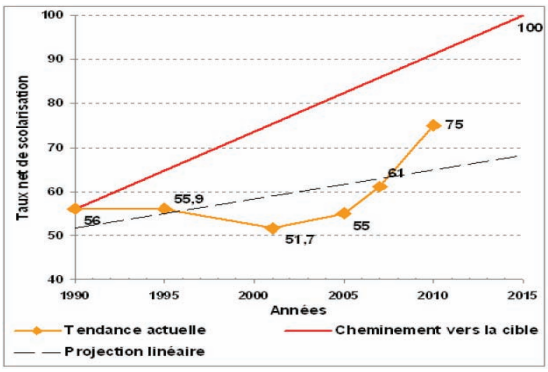

3. Evolution tendancielle de la mortalité infantile

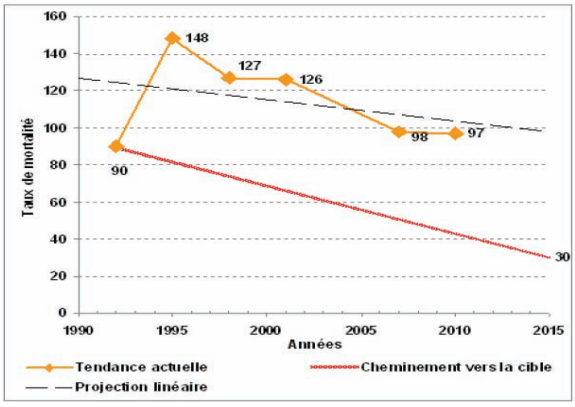

4. Evolution de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes

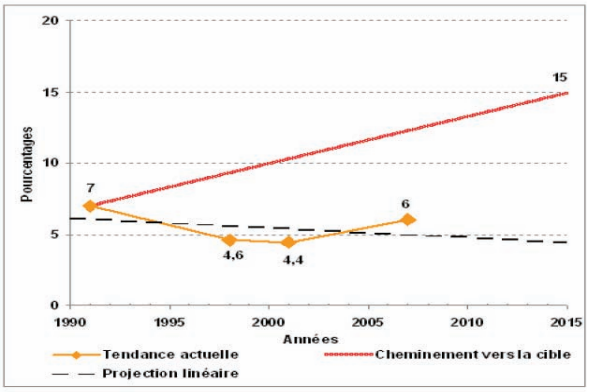

5. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes

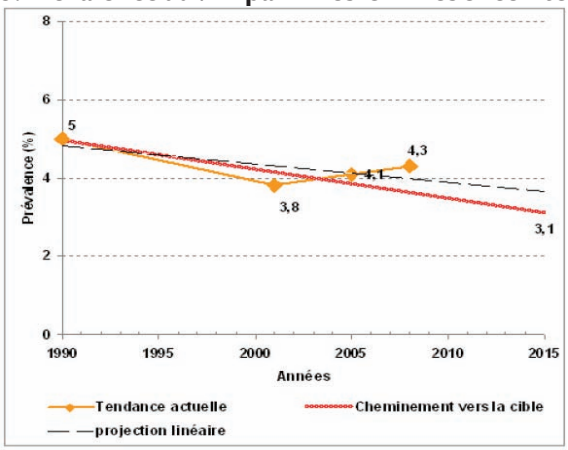

6. Superficie des zones protégées en RDC

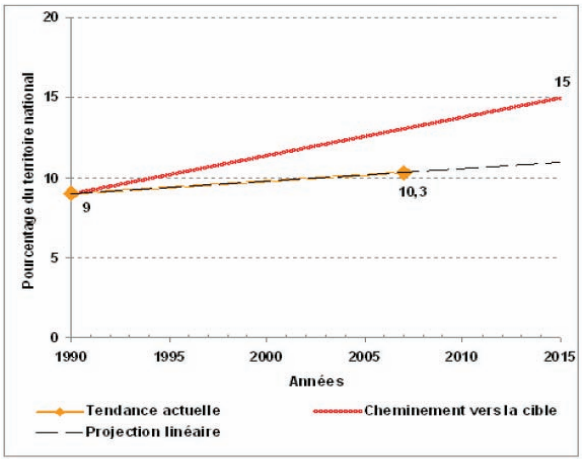

1.4. ETAT DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE DE LA RDC

Depuis quelques années, le Gouvernement s'est attelé à renforcer l'implication de la RDC au régionalisme en Afrique, dans le double but de consolider l'unité politique au niveau de l'Afrique et de promouvoir la croissance économique et le développement. Un effort important a été notamment consenti en vue de diversifier l'appartenance du pays aux divers regroupements sous-régionaux, étant donné la position géostratégique de la RDC qui est un pays situé au centre du continent africain. Le pays s'est ainsi engagé dans plusieurs organisations sous-régionales notamment la CEEAC, la SADC, la CEPGL et la COMESA.

Avec l'appartenance de la RDC dans ces différentes organisations sous-régionales, on a pu noter quelques avancées significatives dans le domaine des relations de coopération. Il s'agit notamment du transfert des technologies, des arrangements de libre échange réciproque, du transfert de l'énergie électrique (électricité et eau) vers les pays membres de certaines Organisations comme la SADC et la CEEAC, etc.

Cependant, il y a lieu de déplorer le fait que cette participation de la RDC aux rencontres internationales, organisations internationales et régionales demeure toujours limitée, en dépit de son intégration dans ces différents regroupements sous-régionaux. Cela se justifie notamment par le retard dans la mise en œuvre effective de certains engagements du Gouvernement et du non paiement des cotisations. La participation de la RDC à l'intégration sous-régionale n'a donc pas pu donner les résultats escomptés. D'où la nécessité de s'interroger sur l'état de lieu de la coopération sous-régionale en 2011 en vue d'en envisager les perspectives pour 2012.

1.4.1. Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)

La coopération régionale au niveau de la SADC en 2011 a été marquée essentiellement par les travaux ci-après : (i) l'évaluation des critères de convergence ; (ii) la consolidation de la Zone de Libre Echange de la SADC et (iii) la tenue des travaux du Sous-comité des Marchés Financiers du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la SADC (CCBG).

En ce qui concerne l'évaluation des critères de convergence, la RDC éprouve encore du mal à réaliser tous les objectifs quantitatifs liés à ces critères de convergence macroéconomique des pays membres. Sur six critères retenus, la RDC en a respecté trois, à savoir le déficit budgétaire (soit 1,1% du PIB et donc inférieur au seuil fixé de 5%), la dette publique en pourcentage du PIB (soit 33,1% et largement inférieur aux 60 % du PIB fixés comme cible) et le solde de la balance courante (6,0% du PIB et donc inférieur au seuil fixé à 9%). Par contre, en matière d'inflation, la RDC a enregistré un taux à deux chiffres (15% contre un seuil strictement fixé à un chiffre, c'est-à-dire moins de 10%). Le taux de croissance du PIB réel réalisé par la RDC, bien que supérieur à la moyenne de la région SADC (5,1%), n'a pas, quant à lui, atteint le niveau du seuil fixé (au moins 7,0%). Il en va de même pour le niveau des réserves internationales de la RDC (estimé à plus au moins 9 semaines d'importation) qui est lui aussi largement en dessous du seuil fixé (soit 24 semaines d'importation).

S'agissant de la consolidation de la Zone de Libre Echange (ZLE), elle a été envisagée dans le cadre de la tripartite COMESA-CEA-SADC. Neuf (9) Etats membres avaient ainsi soumis au Secrétariat leurs instruments de ratification du Protocole sur les finances et l'investissement en 2010. Par ce nombre, on considère que la majorité de trois-quarts exigée a été atteinte pour la mise en place de cette ZLE. Toutefois, il est indispensable que les autres des Etats membres, dont la RDC, ratifient ce Protocole.

(i) l'absence d'une grande mobilisation des ressources financières propres pour le financement de la nouvelle vision de mode de gestion de la chose publique ;

(ii) les fortes pesanteurs dans la fonctionnalité des organes de mise en œuvre et de suivi de la décentralisation (la Conférence des Gouverneurs de Province (CGP), le Conseil National de Mise en œuvre et de suivi du processus de Décentralisation (CNMD), le Comité Interministériel de Pilotage, de Coordination et de suivi de la mise en œuvre de la Décentralisation (CIPCSD) ;

(iii) le manque de collaboration entre les ministères transversaux dont la mission essentielle est d'appuyer les ministères sectoriels à glisser progressivement dans le mode de gestion décentralisée en matières de gestion des finances publiques, de réforme de l'administration publique, de planification, programmation, budgétisation et suivi évaluation, de budgets-programmes ;

(iv) la carence de coordination et de synergie des interventions des Partenaires au Développement due à l'absence d'un Comité Mixte de Coordination et de Dialogue sur la Décentralisation (CMCD).

Depuis janvier 2011, le Gouvernement congolais, s'étant rendu compte de la lenteur dans la mise en œuvre des mécanismes de décentralisation, a décidé de procéder à une révision constitutionnelle visant essentiellement les matières liées à la décentralisation. Ainsi la révision intervenue le 20 janvier 2011, maintient le découpage territorial à 26 provinces mais prévoit qu'une loi de programmation puisse en déterminer les modalités d'installation. Par ailleurs, dans le cadre du Projet de renforcement des capacités en gouvernance, la chaîne informatisée de la dépense est en train d'être mise en place dans trois provinces pilotes (Katanga, Bas-Congo et Nord-Kivu), où la formation des agents des ministères provinciaux du Budget et des Finances a été lancée.

- **Statistique**

Les différentes réformes prévues dans le cadre de l'amélioration de l'appareil statistique, notamment l'adoption par le Gouvernement des comptes nationaux conformes au SCN93 et de la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS), n'ont pas été réalisées. Il y a lieu de noter cependant que les travaux de rénovation des comptes nationaux selon SCN93 des années 2000 à 2009 ont été finalisés au niveau technique et validés par le Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCPM) depuis janvier 2012. Par ailleurs, la SNDS a été finalisée et se trouve présentement en instance d'adoption.

Il convient de noter également que le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, prescrit par le Décret N° 09/32 du 08/08/2009, a reçu un cadre réglementaire pour sa réalisation par le Décret N° 011/36 du 31 août 2011 portant organisation et fonctionnement du RGPH2. C'est dans ce cadre que les membres de la Coordination Technique du Bureau Central du Recensement (BCR) ont été notifiés en février 2012, après la signature le 18/01/2012 par le Ministre du Plan de l'Arrêté N° 001/CAB.MIN. PL/2012 les nommant. Après son installation, elle s'est attelée à la mise en place de la Commission Nationale et la Commission Technique du Recensement ainsi qu'au recrutement du personnel de base du BCR. Après une année de mise en œuvre, on peut considérer que les résultats obtenus par le BCR sont satisfaisant d'une manière générale avec notamment l'élaboration de tous les documents méthodologiques de base.

Par ailleurs, tenant compte du Décret N° 011/36 du 31 août 2011 portant organisation et fonctionnement du RGPH2, l'organigramme et les modalités de fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR) ont été établis et officialisés par l'Arrêté N° 008/CAB/MIN.PLAN/2012 du 05 mars 2002.

Les quatre organes centraux prévus par le Décret N° 011/36 du 31 août 2011 portant organisation et fonctionnement du RGPH2 sont les suivants : (i) la Commission Nationale du Recensement (CNR), (ii) la Commission Technique du Recensement (CTR), (iii) le Bureau Central du Recensement (BCR) et (iv) la Commission Internationale de Suivi des Opérations (CISO). La CNR et la CTR ont déjà été mises en place depuis le 16 octobre 2012. Le Bureau Central du Recensement (BCR) a été, lui aussi, rendu opérationnel en 2012. Il convient également de noter la prise en charge du RGPH2 dans le budget de l'Etat en 2012 pour un montant de 5 milliards de FC. On peut de déplorer, cependant, le fait que les travaux cartographiques n'aient pas commencé en octobre 2012 comme prévu sur la feuille de route, faute de financement.

1.3. ANALYSE DE LA SITUATION SOCIALE

1.3.1. Développement social

Selon les résultats des enquêtes 1-2-3 (2005) et MICS 4 (2010), le pays a fait quelques progrès notables en matière de renforcement du capital humain, mais la situation demeure encore préoccupante. De façon générale, en attendant les résultats de l'enquête 1-2-3 en cours, les conditions de vie au regard de l'alimentation, de l'emploi et du pouvoir d'achat restent difficiles. En RDC, la pauvreté touche près des trois quarts de la population et se manifeste dans tous les domaines : plus de 70% des jeunes de 15-24 ans sont au chômage ; un nombre important d'enfants de 5-17 ans (7,6 millions selon les estimations disponibles) restent exclus du système éducatif ; la mortalité chez les enfants et les femmes reste assez élevée en comparaison avec les autres pays ; le nombre de personnes vivant et affectées par le VIH ne cesse de croître en RDC ; l'accès à l'électricité, à l'eau potable et l'assainissement reste limité à quelques ménages ; la femme congolaise est discriminée sur tous les aspects. On note également un recul des conditions de vie, mesurées par l'IDH. Au classement de l'ONU sur le développement humain en 2011, le pays a occupé la 187e place mondiale sur 187 pays.

- **Pauvreté**

La grande majorité de la population congolaise est pauvre et cette pauvreté présente plusieurs facettes dont : la faiblesse du revenu, la non satisfaction des besoins alimentaires, la difficulté d'accéder aux soins de santé, à la scolarisation et au logement décent, etc. L'incidence de la pauvreté, selon les simulations faites dans le cadre du DSCRP-2 en 2011, a été estimée à 70%, la part du 5ème la plus pauvre de la population dans la consommation nationale est de 7.8% et la profondeur de la pauvreté estimée au cours de la même année est de 32.2%.

En RDC, la pauvreté est caractérisée par une disparité entre milieu rural et milieu urbain. Elle s'est accrue entre 2005 et 2011 en milieu rural par rapport au milieu urbain. On dénombre environ huit ménages pauvres sur dix en milieu rural en 2011 contre moins de sept ménages sur dix en milieu urbain. Une analyse du profil de pauvreté révèle que :

- les ménages dirigés par les femmes sont moins affectés par la pauvreté, mais suivant le milieu de résidence, les ménages sont plus affectés en milieu urbain ;
- la pauvreté sévit plus dans les ménages dont le chef est apprenti (80,25%), suivis de ceux dont le chef travaille à son propre compte dans l'informel agricole, et des ménages dont le chef est employé/ouvrier semi-qualifié.
- quel que soit le milieu de résidence, la taille des ménages pauvres est plus grande que celle des mieux nantis et le nombre de personnes qu'ils ont à charge y est souvent plus élevé ;
- le niveau d'instruction est un facteur discriminant du niveau de vie en RDC : plus le chef de ménage est instruit, plus la consommation du ménage est élevée, et par conséquent, moindres sont les chances que le ménage soit dans une situation de pauvreté ;

- les dépenses consacrées à l'alimentation sont prépondérantes dans le budget des ménages (62,3%).

Ce résultat révèle que la réduction de la pauvreté nécessite que soit mise en place une politique économique porteuse de croissance forte couplée avec une bonne politique redistributive, pour espérer réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2020 conformément au document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD en RDC.

- **Emploi**

En RDC, l'emploi demeure un défi aussi bien quantitatif (création d'emplois décents dans le secteur formel) que qualitatif (amélioration des conditions de travail dans le secteur informel). Environ 80 % de la population active se trouvent en dehors du marché du travail et le taux de chômage est de 73 % . La catégorie de la population, située entre 15 et 64 ans, est occupée par les activités agricoles dans les exploitations familiales et le secteur informel. A ce jour, il ressort des différents domaines du secteur de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale que la RDC souffre notamment d'un faible taux d'emplois structurés qui se situerait autour de 4%, d'un faible taux de couverture sociale d'environ 2% et du développement du secteur informel non encadré situé à 94% (enquête 1-2-3 de 2005).

Le manque de travail, le climat des affaires peu incitatif; les faibles investissements publics et privés créateurs d'emplois décents, la destruction et le délabrement du tissu économique, la faible capacité d'épargne, le développement de l'économie informelle non encadrée, l'insuffisance des structures des micro-finances ainsi que l'absence de structures d'encadrement efficaces poussent souvent les jeunes à la délinquance de toute sorte (banditisme, vol, débauche…). À l'Est du pays, des jeunes désœuvrés sont utilisés par les groupes armés.

Les différentes réformes entreprises entre 2009 et 2012 dans ce secteur visent à faire disparaitre les formes de travail caractérisées notamment par l'instabilité et la précarité des conditions de travail, la vulnérabilité de l'emploi, la faiblesse des revenus, les travaux peu productifs et les activités temporaires au profit du travail décent. Elles ont permis de mettre en place des documents de planification stratégiques notamment : (i) un plan d'action pour l'emploi des jeunes, (ii) une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, (iii) un plan d'action pour l'élimination du travail de l'enfant et (iv) un plan stratégique de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse 2012-2015.

Par ailleurs, la problématique de l'emploi des jeunes est préoccupante en raison de l'accroissement rapide de la population en âge de travailler face à la pénurie d'emplois. C'est pourquoi, le Gouvernement s'attèle à concrétiser son engagement en faveur de la promotion des emplois pour les jeunes à travers l'adhésion de la RDC au Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN). Ce plan d'action a retenu quatre secteurs porteurs comme domaines prioritaires d'intervention en faveur des jeunes. Il s'agit des secteurs suivants : (i) l'agriculture et le développement rural ; (ii) les infrastructures ; (iii) les services et (iv) les mines et hydrocarbures.

L'élimination des pires formes de travail des enfants est un objectif à atteindre d'ici à 2020. Le Gouvernement dispose d'un Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants depuis 2011. Sa mise en œuvre n'est pas encore effective et nécessite la mobilisation de la communauté internationale tel que décidé par la Commission de la conférence pour l'application des normes dans l'examen de cas individuels sur l'application de la Convention 182 en 2009 (98ème session) et de la Convention 29 en 2011 (101ème session) de la Conférence Internationale du Travail.

Le Bureau international du travail (BIT) a conçu, quant à lui, un programme visant à créer 100 000 possibilités d'embauche d'ici 2013 dans les milieux ruraux et périurbains à travers l'entreprenariat coopératif. Le programme de consolidation de la paix (PCP) que le Gouvernement entend exécuter à partir de 2013, avec l'appui de la MONUSCO, comporte un volet emploi des jeunes en milieu rural en cohérence avec les recommandations et les objectifs du DSCRP 2.

- **Education de base**

L'analyse de l'ensemble des indicateurs du secteur de l'Education montre une amélioration au cours des dix dernières années, en lien avec un financement appréciable du secteur par l'Etat et les Bailleurs. En comparaison avec les pays de l'Afrique Subsaharienne (ASS), le pays semble bien doté en infrastructures éducatives (dont près de 200 universités et instituts). Cependant, la qualité de ces infrastructures a un impact sur leur performance et place le pays loin des résultats qu'il aurait dû atteindre. D'après le DSCRP-2, un nombre important d'enfants estimé à environ 25% des enfants en âge de fréquenter l'école, dont une forte proportion de filles et d'enfants issus de milieux défavorisés, n'ont pas accès à l'école.

La vision du Gouvernement dans ce secteur, contenu dans le document de la Révolution de la Modernité, consiste à faire du Congo un Pool d'intelligence et du savoir-faire. Pour cela, les principales réalisations du Gouvernement dans ce secteur au cours de l'année 2011-2012 ont porté sur : (i) la réduction progressive des frais scolaires au primaire en 1°, 2° et 3° primaire excepté à Kinshasa et Lubumbashi, (ii) la dotation en manuels scolaires à au moins un tiers des élèves du niveau primaire, (iii) l'élaboration d'une stratégie nationale de l'éducation et d'un programme sectoriel à long terme (Swap) ; (iv) la mécanisation de 15.000 enseignants du primaire, (v) la dotation des enseignants au niveau primaire en matériaux pédagogiques, (vi) le lancement d'une stratégie de financement à moyen terme (MTF/CDMT) du secteur de l'éducation, (vii) la mise en place du programme de rattrapage scolaire qui récupère les enfants de 9 à 14 ans qui sont en dehors de l'école, (viii) le financement des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux de gestionnaires, (ix) la formation initiale et continue des enseignants, etc.

Les effets induits de l'application de la politique éducationnelle du Gouvernement en 2011, notamment la gratuité de l'éducation de base décrétée par le Gouvernement, indiquent un accroissement de 15% du taux d'accès des enfants à l'école.

Indicateurs clés du secteur. Le taux brut de scolarisation dans le primaire a nettement progressé et se situe à un peu plus de 90,8% en 2009/2010, mais seulement 56,7% des élèves achèvent le cycle primaire. Le taux net de fréquentation dans le primaire se situe à 75%. Les filles représentent 46,3% des effectifs scolaires, le corps enseignant compte 27,4% des femmes. Le taux brut de scolarisation au secondaire se situe donc à 36,5% en 2009, dont 26,4% pour les filles et 46,2% pour les garçons. Le taux d'achèvement représente seulement 25,3% des élèves du secondaire dont 15,9% de filles. En moyenne, 15% des élèves redoublent une classe au cours du cycle secondaire, preuve de la faible efficience de ce niveau d'éducation. Le taux d'analphabétisme en RDC est de 30,3 % en moyenne dont 17,5 % pour les hommes et 42,8% pour les femmes.

- **Santé et VIH/Sida (y compris le Paludisme et la Tuberculose)**

En RDC, certains indicateurs de santé notamment, la mortalité maternelle et infantile, le VIH/sida et de quelques maladies, se sont améliorés, d'autres ont stagné, surtout dans les zones en conflit. Malgré ces avancées la situation sanitaire reste néanmoins préoccupante.

Le système de santé en RDC est caractérisé par une faiblesse de la couverture sanitaire occasionnée par le désengagement du Gouvernement vis-à-vis du secteur de la santé dans les années 1990, la vétusté des infrastructures et la destruction d'une bonne partie de celles-ci lors des conflits armés. On déplore

B. Scénario 2 : plus optimiste

Ce scénario présente les projections macroéconomiques axées sur les OMD. Les prévisions portent sur l'introduction des dépenses pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 dans le cadre macroéconomique de base. Les coûts pour leur atteinte dans huit secteurs ont été chiffrés et s'élèvent à 38% du PIB en moyenne annuelle. L'investissement total devrait atteindre en moyenne 33,8% du PIB entre 2013-2015, un niveau d'environ 4,6 points de pourcentage supérieur au taux d'investissement de la ligne de base. Les coûts totaux afférents pour atteindre les OMD correspondent à des dépenses additionnelles moyennes équivalentes à 8,4% du PIB sur la période 2013-2015, ce qui devrait entraîner des conséquences macroéconomiques majeures dans un contexte des capacités mobilisatrices de ressources et d'absorption limitées.

Ce scénario conduit à une croissance soutenue en moyenne de plus de sept points de pourcentage supérieur aux projections de la ligne de base (17,5%), et à des déficits budgétaires insoutenables en moyenne de plus de 7 points de pourcentage en comparaison de la même référence. Il est également observé des tensions inflationnistes. Ce scénario s'est clairement avéré insoutenable à moyen terme.

Tableau n° 6 : Evolution de croissances sectorielles sur la période 2012-2015

	2012	**2013**	**2014**	**2015**
	Est	Proj.	Proj.	Proj.
Agriculture	3,4	5,5	6,1	7,0
Industries extractives	13,5	16,8	17,9	15,4
Industries manufacturières	3,1	5,2	5,5	5,7
Electricité et eau	9	9,6	15,1	15,4
Bâtiments et travaux publics	12,1	30,1	26,2	24,4
Commerce de gros et de détail	7,1	19,6	19,1	20,6
Transports et communications	4,3	27,3	24,7	27,6
Services marchands	6,8	16,2	17,6	18,4
Services non marchands	3,3	15,5	15,7	17,0
Croissance globale du PIB	**7,2**	**17,4**	**17,3**	**17,8**

Source : Projections cadrage OMD (CPCM)

C. Scénario 3 : Moyen

Compte tenu de l'insoutenabilité budgétaire du scénario précédent, il a été jugé nécessaire de rééchelonner l'atteinte des cibles des OMD jusqu'en 2020 en vue de ralentir leur cadence, et ainsi réduire substantiellement les besoins financiers. Cette simulation a conduit à une réduction de près de la moitié des coûts d'investissement par rapport au scénario 2.

L'analyse du cadre macroéconomique qui en découle révèle une croissance économique forte qui atteint environ 13% sur l'ensemble de la période. La Balance commerciale enregistre une forte dégradation dès la première année avant de se tasser progressivement pour se situer en fin de période à près de 20% du PIB. La même tendance est enregistrée au niveau de la dépense publique qui pointe à 36% du PIB en première année de projection pour se stabiliser à environ 31% du PIB, soit un point au-dessus de son niveau de 2012. Les déficits qui en découlent sont couverts par des dons et prêts, projetés en tendance, qui laissent subsister des besoins de financement représentant 3 à 4% du PIB.

Figure 10. Taux de croissance du PIB selon les trois scénarii

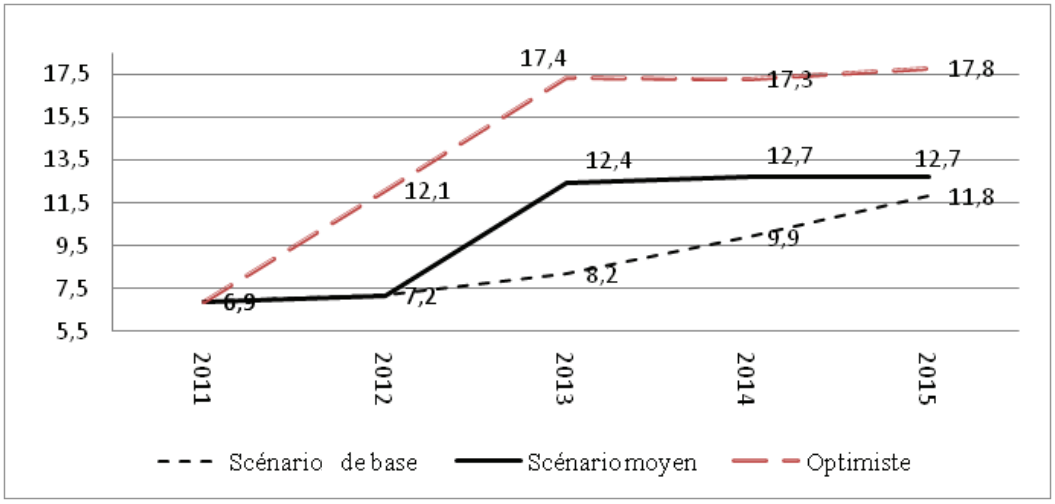

Figure 10. Taux d'inflation selon les trois scénarii

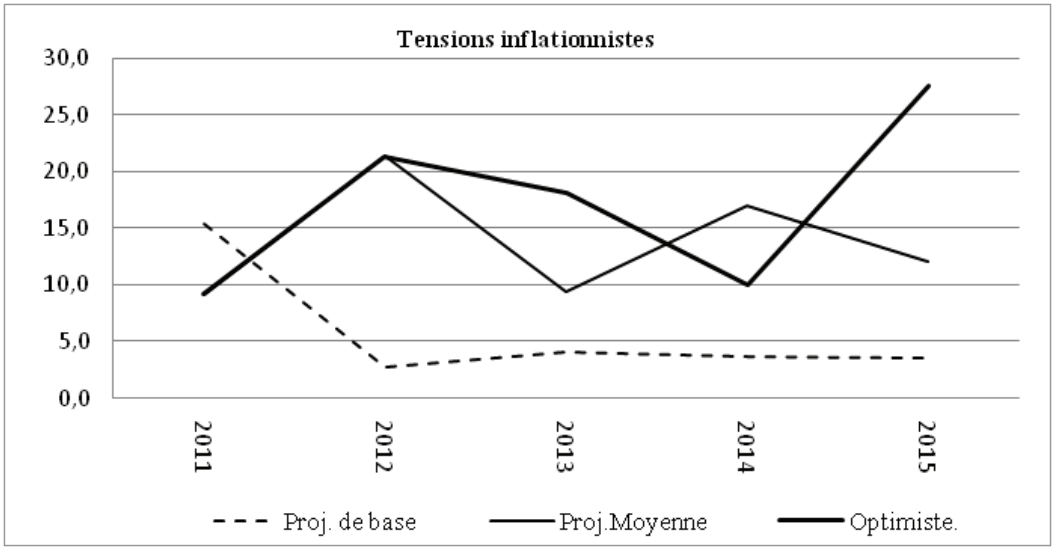

En somme, très peu de risques restent attachés à la réalisation du deuxième scénario. Cependant, il reste la question de la mobilisation des ressources pour garantir l'investissement qui pourraient représenter le principal obstacle à l'atteinte des objectifs. En effet, les capacités de mobilisation des recettes dépendent de la qualité des politiques mises en œuvre par le Gouvernement pour leur assurer des revenus convenables (politique fiscale favorable au développement du secteur privé, politique d'emploi efficace pour les ménages, promotion d'activité génératrice de revenu etc..).

Par ailleurs, les autorités congolaises espèrent que l'environnement international et national à moyen terme aura un impact favorables sur l'économie nationale. En effet, les projections de croissance de l'économie congolaise sont établies en supposant que la reprise de la croissance dans les principales économies mondiales et l'embellie des cours des matières premières pourront influencer durablement l'évolution de l'économie nationale. Sur le plan national, les attentes post-électorales et une consolidation de la reprise de l'activité économique à travers la bonne coordination des politiques macroéconomiques devraient également justifier les projections actuelles de croissance économique.

phique et de Santé (EDS) de 2007 situe le taux de prévalence à 1,3%. Concernant le paludisme, le pourcentage des enfants ayant dormi sous la moustiquaire imprégnée est passé de 0,7% en 2001 à 38% en 2010. L'objectif est d'atteindre 100% en 2015. On estime entre 150.000 et 250.000, le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque année du paludisme.

- **Genre**

La RDC a adhéré aux instruments internationaux et a traduit les différentes dispositions dans sa législation nationale et adopté des instruments internationaux appropriés à la promotion du Genre. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire révèle une petite amélioration de la situation de 2010 à 2011. Cependant, la proportion de femmes qui n'ont pas accès à une activité rentable est passée de 22 à 44 %. Il convient également de souligner que les femmes occupent seulement 2.8 % des emplois salariés, concentrés dans l'agriculture, le secteur informel et le commerce. La loi électorale de 2011 n'a pas tenu compte des dispositions de la Constitution en termes de parité. Analyse thématique : Promouvoir l'emploi des jeunes. C'est pourquoi, le nombre d'élues femmes reste toujours largement inférieur à celui des hommes.

S'agissant des caractéristiques des ménages en RDC, MICS 2010 renseigne que la majorité des femmes de 15-49 (soit 67%) ans est mariée ou vit avec un homme, mais une femme sur cinq est sans instruction, 2 femmes sur cinq (soit 40%) ont le niveau primaire, tandis que 39% ont le niveau secondaire ou plus.

En ce qui concerne la fécondité, le même rapport note que la maternité précoce est importante en RDC, car elle touche 28% de la population féminine âgée de 15 à 19 ans. Parmi elle, 22% ont déjà une naissance vivante et 6% sont enceintes de leur premier enfant. On note aussi que près de 4% d'adolescentes de 15-19 ans ont eu une naissance vivante avant l'âge de 18 ans.

Concernant la fréquentation scolaire du primaire au secondaire, le taux net de fréquentation du cycle primaire est de 75% dans l'ensemble, avec 78% chez les garçons et 72% chez les filles. Ce qui représente un indice de 0,93. Les taux nets de fréquentation à l'école secondaire sont de 32% dans l'ensemble dont 32% chez les garçons et 28% chez les filles, soit un indice 0,81. Sur 100 enfants qui fréquentent la première année du primaire, 75 atteignent la sixième du primaire, parmi lesquels 77% des garçons et 73% des filles. Le taux de passage de l'école primaire à l'école secondaire est 87%, représentant 85% chez les garçons et 90% chez les filles.

Pour ce qui est du mariage précoce, le rapport MICS 2010 renseigne que 11% de femmes de 15 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 15 ans, 45% de femmes de 20 à 49 ans se sont mariées avant 18 ans et 25% de femmes de 15-19 ans sont actuellement mariées.

Quant à l'accès de femmes aux postes de responsabilité, on sait qu'aucun poste parmi les sept que compte le bureau du Sénat n'est occupé par une femme. Sur les 108 sénateurs élus, on ne compte que 6 femmes dont une seule se trouve à la tête d'une commission. Il n'y a que 36 femmes sur les 500 députés élus, dont une seule occupe l'un des 7 postes du bureau de l'Assemblée Nationale. Des 35 membres du Gouvernement actuel, il n y a que 6 femmes dont 3 ministres et 3 Vice-Ministres. La RDC ne compte aucune femme Gouverneur ou Vice-gouverneur de Province. Parmi les 632 députés provinciaux élus en 2007, on trouve 632 hommes (soit 93%) contre 43 femmes (soit 7%).

Pour remédier à cette situation le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, a mené un certain nombre d'actions liées à la réduction des inégalités entre hommes femmes dans tous les domaines de la vie (scolaire, universitaire, économique, politique, familial, social, communautaire…). C'est dans ce cadre que le Gouvernement a élaboré notamment ; (i) la politique du genre et son plan opérationnel, (ii) la révision du code de la famille, et (iii) le projet de loi portant parité.

Indicateurs clés du secteur. L'indice de parité femmes/hommes pour l'alphabétisation est resté constant à 0,69. Le pourcentage de femmes salariées du secteur non agricole a connu une nette évolution en passant de 21% à 34% entre 2001 et 2007. Le taux de violences envers la femme est de 64% à partir de15 ans et de 49% au cours des 12 derniers mois. En 2010, le rapport filles-garçons était de 0,93 dans l'enseignement primaire et 0,81 dans l'enseignement secondaire.

La proportion des femmes victimes des violence sexuelles (selon la politique nationale du Genre en RDC sur 1million des victimes de violences sexuelles sur l'ensemble du pays identifiés en 2009) est de 99,2%.

- **Protection sociale des groupes vulnérables**

Les groupes vulnérables cibles retenus par la stratégie nationale de protection sociale élaborée par le ministère des Affaires Sociales en 2008 ont été clairement identifiés. Il s'agit des femmes en situation difficile, des enfants en situation difficile, des déplacés internes, des personnes vivant avec un handicap, des personnes vivant avec le VIH et les personnes affectées, ainsi que les personnes du troisième âge sans soutien. Le diagnostic fait à ce propos révèle que 11% de la population de la RDC sont des personnes vivant avec un handicap, 3% de la population totale sont des personnes de 3ème âge et 8 200 000 des enfants en RDC sont Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV).

Pour ce faire, plusieurs programmes et mesures ont été élaborés pour assurer la protection, la promotion et l'inclusion des groupes vulnérables. Il s'agit notamment : (i) de la stratégie nationale de protection sociale de groupes vulnérables élaborée en 2008 ; (ii) du plan d'action national en faveur des OEV vivant en RDC 2010-2015, (iii) du projet de lois sur l'action sociale et humanitaire, (iv) du plan stratégique et financier 2012 -2016 ainsi que (v) du projet de lois portant adhésion à la ratification de la convention internationale de protection de droit de personne handicapés.

Par ailleurs, il convient de noter que la situation actuelle de la protection sociale en RDC repose sur 3 niveaux que sont le niveau de la sécurité sociale, les régimes généraux et spéciaux ainsi que le niveau de l'assurance sociale. Pour pallier les faiblesses des régimes généraux et spéciaux, un projet de loi sur les mutuelles de prévoyance sociale a été élaboré. Il se trouve au niveau de la commission de lois du Parlement. De même, la loi sur la couverture universelle, et le code de la sécurité sociale viennent d'être adoptés au niveau du conseil national du travail, en attendant leur validation en Conseil des ministres. Bien qu'identifiés, tous les programmes initiés en faveur des groupes vulnérables ne bénéficient pas de la même attention de la part de Partenaire technique et financier à l'exception des programmes en faveur des groupes vulnérables concernant les femmes et les enfants.

La validation de l'étude diagnostic, en mai 2011 sur la protection sociale adaptée aux besoins des enfants, répond au souci du Gouvernement d'apporter un appui durable aux couches les plus vulnérables. Dans sa version actuelle adoptée par les partenaires sociaux à Lubumbashi (septembre 2012), le Plan d'Action National (PAN) comporte un certain nombre d'interventions visant à empêcher que les enfants ne s'engagent dans les PFTE, à retirer et à réhabiliter les enfants qui sont déjà impliqués dans ces activités et à protéger tous les enfants travailleurs ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi, de toute forme d'exploitation et de dangers au travail. Les stratégies de prévention comprennent des efforts en termes d'axes d'intervention visant à : (i) renforcer la législation nationale et sa mise en application, (ii) améliorer les opportunités d'éducation et à rendre le système éducatif accessible et attractif à tous les garçons et filles ; accroître le revenu familial, et (iii) conscientiser l'opinion nationale sur les conséquences des PFTE.

Face au défi de protection sociale énoncé ci-haut, le Gouvernement a mis en place le programme d'action 2011-2020 pour le développement social et humain en RDC. Ce programme prend appui sur le Plan quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale des groupes

Vulnérables et repose sur 5 axes stratégiques : (i) la promotion des droits et la dignité des groupes vulnérables ; (ii) la promotion de la prise en charge communautaire des personnes vulnérables ; (iii) l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité ; (iv) la réinsertion économique et socioprofessionnelle des personnes vulnérables ; (v) le renforcement des capacités des acteurs de la Protection Sociale des groupes vulnérables.

Les jeunes accèdent très difficilement à un emploi. En raison du nombre limité de postes proposés, de l'inadéquation entre la formation et les aptitudes recherchées par les employeurs, du rythme lent de départ en retraite des fonctionnaires, plus de 70 % d'entre eux sont au chômage. Les plus touchés sont les 15-24 ans vivant en milieu urbain. Du fait de la fuite des cerveaux et de la crise dans le secteur éducatif, la demande en expertise des ressources humaines demeure élevée dans le pays. Mais les diplômes étrangers sont plus appréciés que les diplômes nationaux et ouvrent un accès plus facile au marché du travail, surtout pour les postes à responsabilité.

Le réseau relationnel a une grande influence dans l'obtention d'un emploi en RDC. Cependant, sur 9 000 jeunes sortant des universités congolaises chaque année, moins de 100 accèdent à un emploi. Il arrive fréquemment que de jeunes diplômés deviennent vendeurs, « cambistes », receveurs, tenanciers d'une cabine téléphonique, gardiens, faute de possibilités d'embauche. Le manque de travail et l'absence de structures d'encadrement efficaces poussent aussi de nombreux jeunes vers la délinquance. A Kinshasa, le banditisme se développe depuis 2008 à un rythme inquiétant (le « phénomène Kuluna » de grand banditisme). À l'Est du pays, des jeunes désœuvrés sont utilisés par les groupes rebelles.

Faute de véritable politique de l'emploi en faveur des jeunes, des programmes sont lancés par divers acteurs concernés par le problème, mais sans coordination. Ce qui rend difficile l'appréciation de leur influence sur la création d'emplois. Avec l'appui de partenaires au développement, un programme pilote de recrutement des jeunes universitaires a été lancé. Les 54 premiers recrutés en 2011 ont été placés dans les agences gouvernementales d'exécution des projets et programmes financés par les bailleurs de fonds. Le nombre total de jeunes à recruter devra atteindre 500 à fin 2012. Le Bureau international du travail (BIT) a conçu un programme visant à créer 100 000 possibilités d'embauche d'ici 2012 dans les milieux ruraux et périurbains à travers l'entrepreneuriat coopératif. Le programme de consolidation de la paix (PCP) que le Gouvernement entend exécuter à partir de 2012, avec l'appui de la Monusco, comporte un volet emploi des jeunes en milieu rural en cohérence avec les recommandations et les objectifs du DSCRP 2.

Pour relever ces défis, le Gouvernement devrait mener des politiques sectorielles et macroéconomiques favorisant une haute intensité de main-d'œuvre. Il devrait aussi encourager l'auto-entreprise par la formation, un accès accru au crédit, l'intégration des Congolais expatriés, et l'utilisation de leurs compétences et de leurs ressources, réformer le système éducatif et assainir le climat des affaires en vue d'élargir le champ du secteur privé et de permettre l'émergence d'une classe moyenne susceptible de donner une impulsion à l'économie.

Selon la Banque mondiale, la RDC devrait créer de 2 à 4 millions d'emplois chaque année pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et réduire la pauvreté. C'est sur la base d'un engagement fort en faveur de l'emploi des jeunes que la RDC sera en mesure de répondre à l'appel international lancé en 2003 pour élaborer et appliquer des stratégies donnant aux jeunes une chance réelle de trouver un travail décent. Dans ce contexte, le secrétariat général des Nations Unies a créé le Réseau pour l'emploi des jeunes (*Youth Employment Network*) visant à favoriser la réalisation des OMD. La mise en place de ce réseau n'est pas encore effective en RDC malgré les recommandations des ONG. Toutefois, dans son DSCRP 2 couvrant la période 2012-2016, le Gouvernement affirme vouloir atteindre l'objectif très ambitieux de 900 000 nouveaux emplois par an pour les jeunes.

1. **Carte de RDC**

- **Eau et assainissement**

La RDC dispose d'abondantes ressources en eau. Son réseau hydrographique et ses ressources hydrauliques sont restés jusqu'à présent peu exploités. Le pays fait cependant face à des difficultés énormes pour alimenter sa population en eau potable. L'accès aux services d'eau potable et à ceux de l'hygiène et assainissement a considérablement régressé depuis le début des années 90, suite à l'arrêt de la coopération, à la dégradation des investissements et à la paupérisation grandissante de la population. Bien que les DSCRP 1 et 2 aient accordé une place de choix au secteur, les progrès restent limités à cause de contraintes tant structurelles que financières. C'est à juste titre que la RDC s'est choisie, dans ce domaine, des objectifs moins ambitieux que celles prescrites par les OMD.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions ayant pour but la définition du cadre institutionnel décentralisé de ces deux sous-secteurs. C'est dans ce cadre que le Code de l'Eau a été élaboré en 2010, la politique nationale du service public de l'eau en 2011 ainsi que la politique nationale d'assainissement en 2012.

Indicateurs clés du secteur. Les dernières données disponibles (MICS4, 2010) indiquent que seulement 47 % des ménages ont accès à de l'eau considérée comme potable, dont un peu plus de la moitié (24% en 2008). S'agissant de l'assainissement, la situation est critique, puisque seulement 14% des ménages congolais utilisent des installations sanitaires améliorées, avec des niveaux respectivement de 36% en milieu urbain et de 4% en milieu rural alors que les moyennes pour l'Afrique subsaharienne sont respectivement de 44% et de 24%. Le Gouvernement vise à élever, d'ici à 2016, le pourcentage de la population devant accéder de façon durable à un approvisionnement en eau potable, de 26% en 2010 à 40% en 2016, soit de 39 à 52% en milieu urbain et 20 à 32% en milieu rural le nombre de personnes ayant un accès durable aux services d'assainissement. Pour la REGIDESO, il est prévu une augmentation du nombre de centres d'exploitation opérationnels existants (de 71 en 2010 à 94 en 2016), la création de nouveaux centres d'exploitation et l'amélioration du taux de rendement du réseau (de 58% en 2010 à 75% en 2016). Parmi les cibles retenues, il y a lieu de citer : l'accès à l'eau potable qui doit passer de 29 à 50% de la population cible, et le nombre de la population ayant des latrines qui doit s'accroître de 22 à 52%.

- **Environnement**

Avec une population estimée à 70 millions d'habitants et un taux de croissance démographique de 3% l'an, la RDC est confrontée à des problèmes sérieux de gestion de l'environnement humain. Ceci est aggravé par l'état de pauvreté de ces populations dont 70% vivent en milieu rural, par le délabrement des infrastructures de base et les effets néfastes post-conflit. Il est démontré aujourd'hui que la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques sont des éléments structurant d'un développement économique et social durable.

Pour ce faire, le Gouvernement a mis en œuvre les actions suivantes : (i) le renforcement des capacités environnementales et la lutte contre les pollutions et pour l'assainissement, (ii) l'élaboration du code forestier, (iii) la mise en œuvre et le suivi des Conventions et Traités internationaux, (iv) la transformation et la valorisation des produits forestiers, (v) la conservation de la biodiversité et la valorisation de la filière faune, (vi) le contrôle et la surveillance des ressources forestières et fauniques ; (vi) la validation du plan d'investissement de la REDD en juin 2011, (vii) l'organisation par la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD+) d'un atelier afin de construire des narratifs de développement («storylines») préliminaires, des scénarios qualitatifs de modélisation du processus REDD+ en novembre 2011, en mars et en octobre 2012 et (viii) la gestion de l'industrie du tourisme.

Par ailleurs, il convient également de souligner que la République Démocratique du Congo est l'un des premiers pays au monde à être doté d'une stratégie nationale cadre pour la Réduction des Emissions

liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Soutenue par le Programme ONU-REDD et notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, la RDC se prépare depuis 2009 à ce futur mécanisme financier international afin de placer ses 145 millions d'hectares de forêts tropicales au cœur du projet de développement durable du pays. La présentation officielle de cette stratégie a eu lieu le mardi 27 novembre 2012 à Kinshasa. La REDD+ a pour objectif de récompenser financièrement les pays qui réduisent la déforestation et la dégradation de leurs forêts et qui augmentent les stocks de carbone forestier, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique. Un fonds, qui sera géré dans un premier temps par le PNUD, a été créé afin de mettre en œuvre la stratégie REDD+.

Indicateurs clés du secteur. Le taux de couverture forestière qui était de 55% en 1990, est tombé à 52% en 2001, avant de remonter à 62% en 2007. La superficie des zones protégées a faiblement progressé soit 10,4% en 2007 contre 9% en 1990. Il convient d'augmenter le ratio de surface protégée sur le territoire estimé actuellement à 17%.

- **Indice du Développement Humain**

La RDC dispose d'un énorme potentiel économique : il représente notamment environ 17% de la production mondiale des diamants bruts ; 34% de la production mondiale de cobalt ; 10% de la production du cuivre ; et 60 à 80% de réserves mondiales de coltan. Pourtant ces vastes ressources n'ont que très rarement été exploitées pour le bien du Congolais et n'ont pas pu non plus contribuer à son épanouissement. D'après le rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2011, l'Indice du Développement Humain (IDH) de la RDC se situe à 0,286, affichant le niveau de développement le plus bas de 187 pays retenus dans le classement mondial, alors que l'Afrique subsaharienne présente en moyenne un IDH de 0,463. L'espérance de vie à la naissance en RDC est de 48,4 ans contre 54,4 ans pour la moyenne africaine au sud du Sahara. La durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation sont de 3,5 et 8,2 pour la RDC contre 4,5 et 9,2 pour l'Afrique noire. Le Revenu National Brut par habitant se chiffre à 280 USD (en parité des pouvoirs d'achat) pour un Congolais, soit 7 fois moins que la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

1.3.2. Tendances des OMD

Depuis 2001, le Gouvernement congolais s'est engagé à poursuivre l'atteinte des OMD à travers les Documents de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté. La première évaluation du processus de réalisation des OMD a été effectuée en 2005; la seconde a eu lieu en 2010 ; la troisième est attendue en 2015. En 2010, le Président de la République a présenté un rapport reprenant le bilan à mi-parcours et les perspectives pour 2015 sur les OMD en RDC au Forum de haut niveau qui s'est déroulé lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le bilan sur les OMD et leurs perspectives concernent également la politique sociale du Gouvernement telle qu'elle a été formulée dans le DSCRP 1.

Le rapport susmentionné a révélé l'impossibilité d'atteindre toutes les cibles des OMD en 2015 en raison principalement de la persistance de l'insécurité à l'Est du pays, de l'insuffisance des moyens de financement, des problèmes de gouvernance et des chocs exogènes. Ainsi il se dégage de l'analyse de l'évolution des indicateurs relatifs aux OMD à fin 2010[2] deux tendances : (i) les objectifs ayant un potentiel de progrès rapide susceptibles d'être atteints en 2015 ; (ii) les objectifs dont les progrès sont très faibles et qui ne pourront pas être accomplis en 2015.

2. *Il faut préciser que l'évaluation de différents indicateurs est faite sur la base des résultats obtenus des enquêtes lourdes qui ont lieu tous les 3 ou 5 ans. C'est le cas de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) qui est organisée tous les 5 ans et le MICS (Enquête par grappe à indicateurs multiples) tous les 3 ans.*

Tableau n° 4 : Evolution des indicateurs des OMD

Objectif	Indicateurs	2005	2007	2010	2015 (cible)
OBJECTIF 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat	71,34	70		40
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée (-2 Ecart type)		31,4	24	14
OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans le primaire (6 -11 ans)	55	61	75	100
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus	52	58,9		100
OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,87		0,93	1
	Proportion de sièges et postes occupés par les femmes au parlement national		7,7		50
OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité infantile	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ou infanto juvénile		165	158	60
	Taux de mortalité infantile (mortalité des enfants < 1 an)		98	97	30
	Proportion d'enfants de 12-23 mois ayant reçu tous les vaccins.		30,6	48	90
OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle		549		322
	Consultation Prénatale		85		100
OBJECTIF 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Taux de prévalence du VIH/SIDA	4,1		4,3	3,1
	Connaissance du mode de transmission par les femmes 15-49 ans	9,9	15,3		100
OBJECTIF 7 : Assurer un environnement durable	Superficie des zones protégées.		10,4		15
	Proportion de la population ayant accès de façon durable à une meilleure source d'eau	47,4	46,2	47	71
	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	22,7	17,6		55
OBJECTIF 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Aide publique au Développement en pourcentage du PIB	40,4	15,5	10,7	5
	Stock de la dette en pourcentage du PIB	151,8	102	104,1	94,4
	Service de la dette en pourcentage des exportations	7,1	1,97	4,1	13,3

Source : Rapport national des progrès OMD 2010, Ministère du Plan, OCPI, 2010.

- **Objectifs à potentiel de progrès rapide et réalisables en 2015**

Parmi les objectifs qui ont progressé pendant les dix dernières années, il y a lieu de citer l'objectif 2 visant à assurer l'éducation de base des enfants et l'alphabétisation des adultes, l'objectif 3 relatif à la promotion de l'égalité du Genre ainsi que l'objectif 4 consistant à réduire la mortalité infantile.

S'agissant de l'éducation de base des enfants, la RDC a amélioré sa capacité d'accueil au niveau de l'enseignement primaire en réalisant un taux brut de Scolarisation de près de 91% en 2010 contre 84% en 2006, soit un gain de 7 points. Le taux net de fréquentation est passé de 51,7% en 2000 à 75,0% en 2010, soit une progression de 23,3 points en dix (10) ans. Malgré ce progrès, le niveau de l'indicateur reste inférieur au niveau escompté de 2010 (91,8%) pour atteindre la cible de 100% retenu par la communauté internationale lors du sommet du millénaire en septembre 2000. Cette progression a été bénéfique pour les classes pauvres, qui ont vu leur taux net de scolarisation s'améliorer de 39 à 65%.

Concernant la mortalité des enfants (OMD 4), elle affiche une tendance sensible à la baisse entre 1995 et 2010. Cependant, malgré cette évolution à la baisse, ces taux se situent à des niveaux très élevés à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne. Selon les enquêtes MICS 2 (2001) et MICS 4 (2010), la mortalité infantile a baissé de 126 à 97 décès pour mille naissances enregistrées. De même, la mortalité infanto-juvénile passe de 213 à 158.

De manière générale, la politique sanitaire adoptée est celle des soins de santé primaires qui vise la promotion de l'état de santé de la population en fournissant des soins de santé de qualité, globaux, intégrés et continus avec la participation communautaire. Toutefois, beaucoup d'efforts restent encore à faire en vue d'améliorer le système sanitaire congolais, notamment celui de réduire des disparités importantes qui persistent entre provinces en ce qui concerne la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. Le risque de mourir avant le 5ème anniversaire est 2 fois plus important pour un enfant qui vit dans le Maniema par rapport à son compatriote qui est dans la même tranche d'âge et qui vit à Kinshasa ou dans le Nord-Kivu.

Figure 8. Evolution du TMI et TMIJ de 1995 à 2010

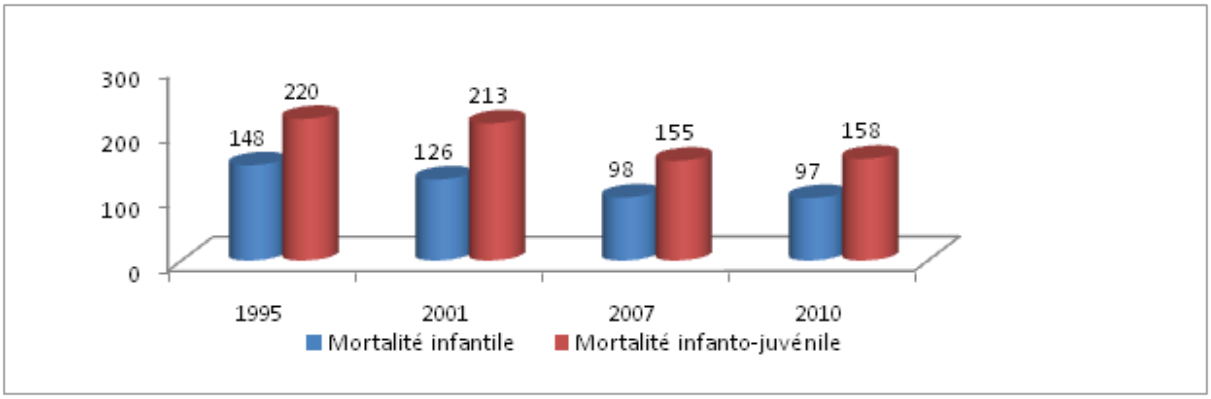

Concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3). En 2010, le rapport filles-garçons était de 0,93 dans l'enseignement primaire et 0,81 dans l'enseignement secondaire où il a connu une nette amélioration par rapport à 2005. Les tendances actuelles en matière de parité dans la scolarisation notamment au primaire conduiront vraisemblablement à l'atteinte de la cible en 2015. En dépit de la prise en compte de la parité dans la Constitution et dans la politique nationale en matière de Genre, les femmes demeurent encore sous représentées dans les différents postes de décision.

- **Objectifs dont les progrès sont très faibles et non réalisables en 2015**

Réduire l'extrême pauvreté et la faim : en 2005, l'incidence de la pauvreté s'élevait à 71 %. En d'autres termes, plus de 70% de la population congolaise vivait dans l'extrême pauvreté, avec moins d'un dollar américain par personne et par jour. L'enquête 1-2-3 en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire national donnera le niveau actuel de l'incidence de la pauvreté monétaire.

A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté alimentaire persiste en RDC. En effet, 24% des enfants de moins de 5 ans ont une insuffisance pondérale modérée et sévère, 43% ont un retard de croissance modérée et sévère et 9% accusent une perte de poids (émaciation) modérée et sévère.

Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies : l'endémie du VIH/sida en RDC est restée relativement stable au cours de ces 5 dernières années. Pour l'ensemble de la communauté, la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2007 situe le taux de prévalence à 1,3% dont 1,6% pour les femmes et 0,9% pour les hommes. Pour les femmes enceintes fréquentant les structures de Consultation Prénatale (CPN), le taux est passé de 4,5 % en 2004 à 4,3% en 2008.

Concernant le paludisme, le pourcentage des enfants ayant dormi sous la moustiquaire imprégnée est passé de 0,7% en 2001 à 38% en 2010. L'objectif est d'atteindre 100% en 2015. Toutefois, le paludisme demeure l'endémie majeure et la première cause de mortalité. On estime entre 150.000 et 250.000, le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque année du paludisme.

Outre ces deux grandes endémies, la RDC reste confrontée à plusieurs autres endémies qui affectent sérieusement l'état de santé de la population : la trypanosomiase, la tuberculose, le cholera, la polio, etc.

Assurer un environnement durable : La RDC a une surface boisée estimée aujourd'hui à 145 millions d'hectares. La proportion des zones forestières (le taux de couverture forestière) qui était de 55% en 1990, est tombée à 52% en 2001, avant de remonter à 62% en 2007. La superficie des zones protégées a faiblement progressé soit 10,4% en 2007 contre 9% en 1990. L'objectif est de porter cette superficie à 15% en 2015. La pression sur l'environnement est plus élevée dans les zones urbaines. En effet, près de 47% de la population congolaise sont concentrés sur seulement 10% du territoire. Autour de ces agglomérations, les forêts disparaissent rapidement.

Malgré ses richesses en eau douce, la proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure s'est établie à 47% en 2010 contre 46% en 2001, soit une augmentation de 1 point de pourcentage seulement en neuf ans. L'objectif est d'atteindre 71% en 2015. S'agissant de la proportion d'accès de la population à un meilleur système d'assainissement, le taux est tombé à 14% en 2010 contre 27,2% en 2001. L'objectif est de porter ce taux à 55% en 2015.

Au sujet de la proportion de gens qui sont propriétaires de logement, les dernières données remontent à 2005 et la situent à 75,5%. Pour le moment, il n'existe pas encore de cible à l'horizon 2015 pour cet indicateur.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : l'Aide Publique au Développement (APD) qui s'était établie à 6,9% du PIB en 2001 est montée à 40,4% en 2005 avant de retomber à 10,7% en 2010. L'objectif est de ramener l'APD à son niveau de 1990 soit 5% du PIB. Le stock de la dette publique qui avait atteint 257,6% du PIB en 2001 a été ramené à 104,1% du PIB en 2009. Le stock de la dette devrait être maintenu à moins de 100% après les annulations consécutives à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) et dans le cadre de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale. Parallèlement à la baisse du stock de la dette, le service de la dette s'est établi à 4,5% des exportations en 2010 contre 7,1% en 2005. Les perspectives pour 2015 le situent à 13,3%.

- **Les engagements du Gouvernement en vue d'accélérer l'atteinte des OMD**

Le Gouvernement a mis sur pied le processus d'accélération des Objectifs du Millénaire pour le Développement, appelé Cadre d'Accélération des OMD (CAO), conçu par les Nations Unies. Il s'agit d'une approche novatrice pour aider les pays à repérer et à surmonter les obstacles qui s'opposent à l'élimination de l'extrême pauvreté et l'instauration d'un développement durable.

Le CAO a permis de faire une analyse systématique des goulots d'étranglement qui freinent la mise en œuvre des interventions nécessaires à la réalisation des OMD en RDC, d'identifier et de retenir les solutions d'accélération pour lever ces goulots et d'élaborer un plan d'action à mener de façon coordonnée par le Gouvernement et ses partenaires.

b) Secteur des Transports : i) ***SNCC*** : stabilisation renforcée et redimensionnement avec transformation en société de patrimoine ; ii) ***SCTP (ex ONATRA)*** : mise en place des PPP pour les activités opérationnelles et transformation en société de patrimoine ; iii) **RVA** : redressement et contrat d'assistance technique (Aéroports de Paris International) et restructuration avec création de deux entités distinctes pour la navigation aérienne et l'exploitation aéroportuaire) ; iiii) **CVM** : restructuration et mise en œuvre des PPP ; iiiii) **LAC** : partenariat stratégique pour la création d'une société aérienne nationale.

c) Secteur des Mines : i) ***GECAMINES*** : validation et mise en œuvre de la stratégie de restructuration ; ii) **MIBA** : certification des réserves et étude stratégique de relance des activités ; iii) ***SCMK –Mn*** : diagnostic et stratégies de partenariat ; iiii) ***SOKIMO*** : audit de gestion.

d) Secteur des assurances : libéralisation du secteur et études des mécanismes stratégiques de sauvegarde de la SONAS comme société commerciale du Portefeuille.

e) Secteur des PNTIC : création d'une structure de gestion du point d'atterrage et de la fibre optique, et séparation des activités des Postes et des Télécoms.

S'agissant du climat des affaires, l'indice Doing Business de la Banque Mondiale montre clairement que la RDC est classée aujourd'hui parmi les pays les moins attrayants au monde. En 2011, le pays a occupé la position 180 sur 185 dans le classement Doing Business, avec néanmoins un léger recul par rapport à l'année précédente au cours de laquelle il était à la place 175ème position sur 183 pays. La raison est qu'en RDC, le monde des affaires est pollué, gangrené par la corruption. Dans le rapport 2012 paru en octobre 2011, la RDC a encore perdu trois places pour se situer à la 178e position. De source officielle, ce recul a été justifié par la non mise en œuvre des réformes et particulièrement la non formalisation de l'adhésion à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Cependant, le climat des affaires pourrait s'améliorer grâce à une consolidation continue de la stabilité macroéconomique et aux efforts déployés actuellement par le Gouvernement pour renforcer l'Etat de droit et alléger les formalités administratives. Parmi les mesures entreprises pour renforcer davantage cet environnement il convient de citer : (i) l'adhésion aux protocoles de l'OHADA) ; (ii) l'accession à New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères ; (iii) et la mise en œuvre d'un large éventail d'autres mesures propre à renforcer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives.

En vue de rehausser la transparence du processus de passation des marchés publics, le Gouvernement s'est doté d'une loi portant code des marchés publics et mise en place du cadre institutionnel prévu dans le Nouveau Code des Marchés Publics (ARMP, DGCMP, Cellules de passation des marchés dans les ministères sont opérationnels). Dans ce cadre, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics a produit et présenté un rapport initial sur la mise en œuvre de la nouvelle législation des marchés publics en République Démocratique du Congo en juillet 2011. De même, elle a procède depuis février 2012 à la publication des toutes les décisions d'adjudication des contrats, y compris la soumission et l'appel d'offre sur son site Internet.

- **Gestion de la dette publique**

Le gouvernement et la BCC ont entrepris un certain nombre de mesures destinées à renforcer la gestion de la dette. Ces mesures visent à améliorer et à rapprocher les bases des données et à moderniser les moyens informatiques, à améliorer la coordination entre les instances de l'Etat et à comprimer la chaîne du paiement de la dette.

Renforcement des bases de données et modernisation des moyens informatiques. Les mesures entreprises dans ce cadre ont consisté à rapprocher et consolider les bases de données sur la dette pour inclure dans un seul fichier exhaustif toutes les informations. En outre, le Gouvernement a également reclassé les données en fonction des obligations contractuelles, du service exigible et des arriérés.

Amélioration de la coordination entre les instances de l'Etat. Le ministère des Finances a publié un décret désignant un haut responsable ministériel de la cellule de la dette comme membre du comité de suivi de la trésorerie au sein duquel siègent également de hauts responsables du Trésor et de la BCC. Le Gouvernement a, en outre, désigné la DGDP comme seule instance chargée de la coordination interministérielle et de procédure des paiements accélérés.

Compression de la chaîne du paiement de la dette. Afin de réduire sensiblement le temps qui s'écoule entre l'ordonnancement et l'exécution du paiement, les ministères de Finances et du Budget ont signé une circulaire précisant le caractère urgent de tous les paiements au titre du service de la dette. Cela permettra de ramener d'une moyenne de 10 à 3 jours le temps nécessaire aux paiements du service de la dette

1.2.2. Autres réformes structurelles

- **Fonction publique/Armée et Police**

En ce qui concerne la réforme de la Fonction publique, les opérations de recensement engagées depuis 2005 sont en cours d'exécution. Le recensement est achevé dans sept provinces, à savoir : Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Kasaï Oriental, Kasaï Occidental, Maniema et Nord-Kivu. Il reste quatre provinces dont Katanga, Sud-Kivu, Equateur et la Province Orientale. En raison du manque de finanement, le Gouvernement congolais est en discussion technique avec le Gouvernement sud-africain qui a promis de financer éventuellement le recensement dans les provinces du Sud-Kivu et du Katanga.

Par ailleurs, durant la période sous revue, le Gouvernement a procédé à (i) la révision du cadre juridique et statutaire de la Fonction publique ; (ii) la promotion d'un Etat de droit et la lutte contre la corruption ; ainsi qu'à (iii) l'amélioration de la qualité des services publics.

S'agissant de la réforme de l'**Armée et de la Police,** l'objectif poursuivi est celui de réorganiser l'armée et les services de sécurité. Au niveau de l'armée, il est question de renforcer les capacités d'intervention des forces, des corps et services ainsi que des zones de défense. Pour ce faire, le Gouvernement a procédé à la restructuration, la réorganisation et l'équipement des différentes unités de l'armée. Il a également entrepris l'assainissement en vue de bien maîtriser les effectifs des militaires pour leur assurer une formation de qualité et d'améliorer leurs conditions de vie sociale. Tandis que pour la police, le Gouvernement a voulu renforcer la capacité d'intervention de la Police Nationale Congolaise (PNC) dans le rétablissement et le maintien de l'ordre public. Pour y arriver, il a procédé à cette réforme pour avoir une police de proximité et proche du citoyen.

- **Décentralisation**

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du processus de décentralisation à travers les instruments juridiques tels les lois de la décentralisation de 2008 ; la loi N°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces et celle N°08/016 du 07 octobre portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées. Cependant, le processus bute sur de multiples contraintes qui sont :

Concernant la tenue des travaux du Sous-comité des Marchés Financiers du CCBG. Partant d'une étude des critères de convergence de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de l'Union Européenne, le Comité de Pilotage des Marchés Financiers de la SADC a relevé la nécessité d'identifier les critères de convergence des marchés financiers des Etats membres, au cours de sa réunion tenue en Afrique du Sud le 1er août 2011. Un groupe de travail, composé de la RDC, du Malawi, de l'Ile Maurice, de l'Afrique du Sud, du Swaziland et de la Tanzanie a été mis en place pour identifier ces différents critères de convergence. Celui-ci devra bénéficier de l'assistance technique de la Banque Africaine de Développement. Par ailleurs, Il faut noter également que les efforts entrepris par la RDC pour s'acquitter de sa contribution annuelle en 2011 ont été appréciés au sein de la SADC. La quote-part annuelle du pays auprès de cette organisation sous régionale se chiffre actuellement à 2,1 millions d'USD.

1.4.2. Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA)

L'état de la coopération sous-régionale dans l'espace COMESA, pendant la période sous revue, peut être évalué à travers les différents traits saillants ayant directement marqués la RDC. Il s'agit : (i) des activités du COMESA en RDC ; (ii) de la mise en œuvre du Système Régional de Paiement et de Règlement (REPSS) de la chambre de compensation du COMESA ; (iii) de l'état de coopération entre la RDC et le COMESA ; et (iv) du démarrage des activités de l'Institut Monétaire du COMESA.

S'agissant des activités du COMESA en RDC, le pays a tenu du 08 au 10 juin 2010 un atelier national sur les Investissements Directs Etrangers (IDE) appuyé par le COMESA et la CNUCED. L'objectif poursuivi par cet atelier a été de renforcer les capacités des experts congolais des institutions publiques et privées concernées par le traitement des IDE. A l'issue de cet atelier, une feuille de route a été élaborée. Celle-ci vise la réalisation en 2013 de l'enquête sur les IDE et les activités des Sociétés Transnationales (STN) dans la région COMESA. Elle comprend entre autres le programme sur la constitution et la structuration du groupe national de travail pour les enquêtes dans le cadre du Comité d'Elaboration de la Balance des Paiements.

Concernant la mise en œuvre du Système Régional de Paiement et de Règlement (REPSS) de la chambre de compensation du COMESA, la COMESA a recommandé aux Etats membres que chaque banque centrale informe la Chambre de Compensation du COMESA sur les signatures autorisées pour la tenue des comptes REPSS, l'importateur et l'exportateur qu'elle aura identifiés ainsi que leurs banques commerciales respectives. Ceci pour permettre d'effectuer les tests en production. La Banque Centrale du Congo a déjà signé les accords juridiques concernant le REPSS. Elle a, en outre, procédé à l'ouverture de deux comptes (en euro et en dollar US) auprès de la Banque Centrale de l'Ile Maurice. Elle a aussi identifié deux banques commerciales pour les opérations test.

En ce qui concerne l'état de coopération entre la RDC et le COMESA, il convient de noter que le pays est en voie de rejoindre la Zone de Libre Echange (ZLE) de ce regroupement sous-régional. Aussi, la RDC a abrité en 2011 à Kinshasa un atelier et bénéficié d'une mission du Secrétariat pour l'appuyer dans ce cadre.

S'agissant du démarrage des activités de l'Institut Monétaire du COMESA, l'Institut Monétaire du COMESA, constitué des pays membres du COMESA ayant déjà signé sa Charte, a démarré ses activités le 1er janvier 2011. Cet Institut a son siège à Nairobi, au Kenya et est supervisé par le Bureau du Comité des Gouverneurs des banques centrales du COMESA. Selon le rapport 2011 de la Banque Centrale du Congo, la Charte a été déjà signée et la RDC a même libéré sa part de cotisation.

1.4.3. Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Les activités de la communauté se sont focalisées sur plusieurs dossiers dont : (i) la Contribution Communautaire d'Intégration ; (ii) les projets de coopération en énergie électrique ; et (iii) les infrastructures.

Concernant la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI), il y a lieu d'indiquer que sur les 10 Etats membres que compte la CEEAC, seulement sept ont signé la convention tripartite sur la Contribution Communautaire d'Intégration entre le Secrétariat Général de la CEEAC, les ministères des Finances et les Gouverneurs des Banques Centrales. La RDC reste parmi les Etats non encore signataires de cette convention.

S'agissant des projets de coopération en énergie électrique, la RDC est en programme d'interconnexion avec le Congo Brazza, Rwanda, le Burundi. Pour l'exportation de l'énergie électrique, en dehors des pays membres de la CEEAC, la RDC exporte l'énergie électrique vers le Zimbabwe et la Zambie. En ce qui concerne les ressources en eaux, certains pays de l'Afrique Centrale et du Nord cherchent à entrer en programme avec la RDC pour l'importation de l'eau.

Dans le cadre des infrastructures, la RDC a signé l'accord bilatéral avec l'Afrique du Sud sur le projet de développement GRAND INGA. Avec la SADC et la COMESA, la RDC est en partenariat pour la création des corridors devant assurer la circulation des personnes et de leurs biens (zone de libre Echange). Avec la Communauté Est Africaine (EAC), elle est en projet de création des pools d'industrialisation.

1.4.4. Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)

Deux principales activités ont été menées en 2011, dans le cadre de la CEPGL, à savoir (i) l'organisation du Sommet des Présidents des Parlements et (ii) la réunion des Ministres des Affaires Etrangères.

S'agissant du sommet des Présidents parlementaires, ce sommet s'est tenu le 09 mars 2011 à Gisenyi, au Rwanda dans le but d'évaluer les contributions financières des Etats membres. Il ressort de cette évaluation que deux pays membres dont la RDC sont en retard de paiement de leurs contributions.

En ce qui concerne la tenue de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères, cette réunion a abouti à la signature de l'amendement de l'arrangement entre les Gouvernements des Etats membres. La libre circulation de ressortissants de pays membres au sein de la CEPGL ainsi que le protocole relatif à l'institutionnalisation, dès la réunion des Directeurs et Commissaires Généraux des services des migrations des pays de la CEPGL, sont les principaux objectifs poursuivis par cet amendement.

1.4.5. Corridor Nord

Le Corridor Nord est un axe de transport dont la RDC est membre. Il comprend des routes, des lignes de chemin de fer, des liaisons par voie d'eau et des oléoducs. Ce corridor relie le port maritime de Mombasa avec le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la RDC. Il relie également le port de Mombassa (Kenya) au Sud Soudan. Parmi les contraintes qui pèsent encore sur le commerce et le transport dans ce couloir, il y a la congestion du port de Mombassa, au Kenya et le manque d'infrastructures pour charger les marchandises de ce port vers les autres pays, ce qui augmenterait les coûts de transport des marchandises et ferait perdre du temps aux opérateurs économiques de la région.

Le Corridor Nord est ainsi considéré actuellement comme le plus cher du continent. Pour faire face à ce problème, les pays membres ont choisi d'informatiser leurs procédures de facilitation du commerce. Ils y ont réfléchi, le mardi 3 avril 2012, au cours de la sixième réunion du forum consultatif tenu à Kinshasa. Ce forum de Kinshasa a regroupé les représentants de ces pays, en charge des douanes, du transport et des autres services impliqués dans le commerce international. Il s'en est suivi un certain nombre de recommandations en rapport avec la facilitation du commerce à soumettre à l'appréciation des chefs d'Etat avant leur entrée en vigueur en 2013.

CHAPITRE 2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES 2013-2015

2.1. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE

Le diagnostic de l'économie congolaise a établi que pour améliorer significativement et durablement les conditions des vie des populations, une accélération et une meilleure redistribution de la croissance économique sont indispensables. Il a également révélé parmi les faiblesses structurelles de l'économie congolaise, l'insuffisance notable des investissements productifs à moyen et long terme. Le choix que devait opérer le Gouvernement est donc de parvenir à cette croissance accélérée par un accroissement important des investissements publics et privés. L'accroissement des investissements privés exige prioritairement, la garantie aux investisseurs d'un retour sur investissement, l'amélioration de la compétitivité de l'économie congolaise et de l'efficacité des facteurs de production utilisés.

En tenant compte du contexte d'Etat fragile post-conflit, et de la nécessité d'améliorer progressivement le cadre réglementaire et légal pour le rendre favorable à un afflux de l'investissement privé, un accent sera mis sur le rôle de la dépense publique (en particulier l'investissement public) en tant que vecteur de la croissance économique.

Depuis l'accession au point d'achèvement de l'initiative PPTE, plusieurs sources prévoient un regain d'optimisme dans les projections à moyen terme de croissance économique pour la RDC. Dans le cadre de ce rapport nous en retenons trois : (i) un scénario dit ligne de base (ou tendancielle) ; (ii) un scénario plus optimiste et (iii) un scénario alternatif.

Encadré 1. Le modèle MCMB-RDC

C'est un instrument de cadrage macroéconomique et budgétaire à court et à moyen terme pour la RDC. Le modèle projette la croissance du PIB par grands secteurs (agriculture vivrière et d'exportation, élevage, industries manufacturières, services marchands, etc.) comme la « somme » des tendances à moyen terme (fonction des facteurs de production – capital public, privé, infrastructures et capital humain), et des effets de court terme (politiques budgétaires et conjoncture interne et externe). Cette approche permet de tenir compte d'informations détaillées sur la conjoncture (enquête de conjoncture sur le secteur moderne), le commerce extérieur et des statistiques sur les productions agricoles. Il projette les finances publiques, les agrégats monétaires et la balance des paiements, en cohérence avec le PIB et ses composantes, ainsi qu'avec les objectifs quantitatifs des programmes et du DSCRP.

Le module macro du modèle MCMB-RDC comprend :

Un cadre macro qui projette à court comme à moyen terme le PIB et ses composantes (ressources et emplois), ainsi que les comptes des agents (TOFE, Balance des Paiements, situation monétaire), en assurant les équilibres de flux de fonds.

Le PIB : Les ressources sont projetées selon des taux de croissance par secteur d'activité comme indiqué précédemment, l'administration publique étant projetée en rapport avec la consommation publique et donc les dépenses publiques définies par la politique fiscale/budgétaire. Pour les emplois: (i) la projection des investissements, des exportations, des importations en fonction du PIB, et de la consommation et investissement publics en fonction des dépenses budgétaires, et (ii) clôture des emplois-ressources avec la consommation privée.

Le TOFE : (i) les dépenses étant projetées comme expliqué ci-dessus, et avec les objectifs de pression fiscale définis dans le programme économique, on ajuste les ratios de prélèvement sur le commerce extérieur, la TVA, etc., afin de dégager une enveloppe de recette compatible avec les objectifs de solde budgétaire ; (ii) avec les financements déjà identifiés, les objectifs de PNG (monnaie) et les

variations de réserves (équilibre balance des paiements), on clôture le TOFE avec un « gap résiduel » jugé finançable. Le cadrage est complet lorsque les sources de financement sont identifiées pour ce gap, de sorte qu'il revient à zéro.

La Balance des paiements : (i) une projection initiale est obtenue de la Banque Centrale. De cela, (ii) on projette les exportations et les importations de biens et services par indentification aux emplois du PIB; (iii) les revenus nets et transferts privés nets sont projetés de façon exogène et leurs contreparties publiques par identification aux flux du TOFE (intérêts et dons) ; (iv) les flux de capitaux non-monétaires sont aussi obtenus de la BCC ou projetés avec des hypothèses exogènes reposant sur le climat des investissements étrangers ; (v) on solde la balance des paiements par un gap résiduel de court terme, étant donné les objectifs de variation des avoirs extérieurs.

La situation monétaire : (i) le stock des avoirs extérieurs est mis à jour à partir de la variation des avoirs indiquée ci-dessus, celle-ci est déterminée de façon normative selon un objectif de couverture de la base monétaire (ou des importations) ; (ii) la PNG est « fixée » par objectifs du programme financier et la variation concomitante est enregistrée au TOFE en financement intérieur bancaire ; (iii) le crédit à l'économie est projeté de façon normative pour accommoder la croissance économique et la demande de réelle de monnaie est projetée selon un modèle néo-keynésien en fonction du revenu et de l'inflation ; (v) la situation monétaire est équilibrée par les « autres postes nets » .

A. Scénario 1 dit ligne de base[3]

La projection de ligne de base à moyen terme prend en considération les développements économiques récents et l'objectif du Gouvernement visant à réaliser une croissance forte, durable et soutenue dans un environnement macroéconomique stable. L'économie devrait enregistrer des taux de croissance réelle de 9,97 % entre 2013-2015 contre 7,1% en 2011-2012, soit un gain de près de 3 points. Cependant, ce taux paraît inférieur à l'objectif de l'émergence du Congo telle que le souhaite le Gouvernement. En 2013, ce taux est estimé à 8,2%. Cette croissance serait boustée principalement par le secteur minier (notamment par l'augmentation de la production de cuivre, de cobalt et de l'or), l'agriculture, les BTP, le commerce de gros et détails ainsi que les Transports et Communications (Voir encadré n°2 qui fournit un éclairage méthodologique sur les hypothèes sectorielles qui soustendent cette croissance). Ce taux serait soutenu par : (i) un niveau d'investissements représentant en moyenne 22,2% du PIB ; (ii) le maintien du taux d'inflation aux alentours d'une moyenne de 4,0% sur la période 2013-2015 en considérant un objectif de solde de base d'environ 1,5% du PIB et un taux d'accroissement de la masse monétaire aux alentours de 22% ainsi que (iii) le maintien du déficit de la balance courante dons exclus autour d'une moyenne de 12,3 % du PIB entre 2013-15.

Tableau n° 5 : Evolution de croissances sectorielles sur la période 2012-2015

	2012 Est.	**2013** Proj.	**2014** Proj.	**2015** Proj.
Agriculture	3,4	4,3	5,1	5,2
Industries extractives	13,5	13	13,3	14,5
Industries manufacturières	3,1	3,6	4,8	5,4
Electricité et eau	9	11	14,3	13,9
Bâtiments et travaux publics	12,1	18,3	16	13,3
Commerce de gros et de détail	7,1	8	8,5	8,8
Transports et communications	4,3	5,9	7,5	8,3
Services marchands	6,8	6,6	7,2	8
Services non marchands	3,3	2,4	0,4	0,4
Croissance globale du PIB	**7,2**	**8,2**	**9,9**	**11,8**

Source : Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM)

3. Les projections du Gouvernement en conformité avec les services du FMI

également la fragmentation des prestations du fait des difficultés pour les bénéficiaires d'avoir accès à l'ensemble des services nécessaire dans une même formation sanitaire, voire dans une même Zone de Santé. La baisse de la qualité des soins offerts dans les ZS constitue un autre problème du système sanitaire. Ceci est dû essentiellement à la faible qualité de la formation de base du personnel de santé, à l'état de vétusté des infrastructures et équipements de base, à la difficulté à pouvoir organiser les soins intégrés, continus et globaux au bénéfice des usagers, aux ruptures fréquentes de médicaments, etc. En matière de financement de la santé en RDC, il persiste encore quelques principaux problèmes.

Il s'agit de la hauteur du financement de la santé par tête d'habitant qui est encore faible, de l'affectation des budgets qui ne tient pas compte des priorités du secteur, de la fragmentation des prestations dues aux modes de financement qui privilégient quelques maladies, et du manque de traçabilité jusqu'aux structures bénéficiaires.

Cette situation a comme conséquences une forte progression des taux de morbidité et de mortalité ainsi que la résurgence de certaines maladies autrefois éradiquées. Le paludisme et la fièvre typhoïde sont les deux principales épidémies à la base de ce regain de décès.

Par ailleurs, l'accès limité à l'eau potable et la carence de toilettes publiques dans certaines régions sont à la base de la forte propagation de la fièvre typhoïde et des épidémies, tel que le choléra (5 724 cas identifiés en 2011 avec 334 décès). L'année 2011 a connu également une recrudescence de la poliomyélite.

Pour protéger la population contre les maladies et autres épidémies dangereuses, le Gouvernement a mené, avec l'appui des partenaires, un certain nombre d'actions, dont les principales sont : (i) l'interdiction de l'importation et de la commercialisation des produits issus des filières bovines et aviaires provenant d'Afrique du Sud, en vue de lutter contre la fièvre aphteuse et la grippe aviaire, en juillet 2011 ; (ii) l'organisation d'une campagne de vaccination contre la rougeole, en décembre 2011 ; et (iii) l'organisation de plusieurs campagnes de vaccination pour contenir l'épidémie de la poliomyélite.

Dans le cadre de l'appui aux principales réformes inscrites dans la Stratégie de Renforcement du Système de la Santé, le Gouvernement, avec l'aide des partenaires, a entrepris les actions suivantes : (i) l'élaboration du PAP sectoriel de mise en œuvre du DSRP 2ème génération, (ii) l'élaboration d›un plan (cadre) d›accélération des OMD 4&5, (iii) l'appui aux travaux de promotion des mutuelles et d'assurance obligatoire pour améliorer la couverture universelle, (iv) l'organisation des ateliers clés de l'élaboration des normes, des politiques et des stratégies du secteur basé sur la recherche en système de santé.

S'agissant du VIH/sida, sa prévalence demeure très élevée. Selon les estimations du rapport annuel du PNMLS pour l'année 2011, la prévalence du VIH est estimée à 2,57% au sein de la population générale et évaluée à 3,5% chez les femmes contre 3,7% en 2009. On note cependant que dans l'ensemble, l'épidémie du VIH est relativement stable en RDC. Les principales causes du maintien de cette prévalence se trouve être la prostitution et les violences faites aux femmes dans les provinces de l'Est du pays. La voie sexuelle reste la principale cause de transmission, justifiant à elle seule 83 % des cas de contamination au VIH selon les statistiques des services de Conseil et Dépistage du VIH. Pour le moment, au moins 3 millions de personnes vivent avec le VIH en RDC. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 20-49 ans avec une prédominance féminine. Par ailleurs, on note que plusieurs déterminants apparaissent comme étant les facteurs les plus importants qui favorisent la propagation du VIH dans la population, à savoir : (i) l'ignorance des précautions à prendre pour éviter de contracter le virus, (ii) l'accès limité aux services de prévention, (iii) le contexte de la précarité de la vie, (iv) la promiscuité, (v) la précocité des rapports sexuels, (vi) le multi partenariat sexuel et (vii) la mobilité des populations. Ces facteurs sont amplifiés par la pauvreté généralisée dans certains milieux et les barrières socioculturelles. En 2011 l'on estime à 97 8458 le nombre des personnes vivant avec le VIH bien que le nombre de nouvelles infections tend à une légère baisse.

La RDC dispose d'un cadre organique de lutte contre le VIH/sida multisectoriel qui est placé au plus haut niveau de l'Etat, d'un cadre unique de Suivi et d'Évaluation des activités de lutte, et d'un Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida harmonisé. La Stratégie nationale s'articule autour de 4 axes majeurs qui sont : la réduction de la transmission des IST et du VIH ; l'amélioration de l'accès universel aux soins et traitement ; l'atténuation de l'impact négatif du VIH/sida ; le soutien à la mise en œuvre du Plan Stratégique National ; la réalisation de manière intégrée de la surveillance épidémiologique, du suivi et de l'évaluation des activités de lutte antipaludique.

Les priorités du Gouvernement dans ce domaine à l´horizon 2020 sont : l'amélioration de la prise en charge et des prestations sociales en faveur des personnes vulnérables ; la sensibilisation et le renforcement des capacités communautaires à travers les communautés protégées pour la prise en charge et le suivi des situations de vulnérabilité ; le renforcement des capacités institutionnelles, de coordination et de suivi-évaluation du système de protection sociale ; la mise en place du socle de protection sociale; la mise en application de la loi portant protection de l'enfant. Une politique nationale de protection sociale est par ailleurs en cours d'élaboration, ainsi que le nouveau code de la sécurité sociale, une loi sur les mutuelles de prévoyance sociale et le plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ciblés en faveur des groupes plus vulnérables comme celui des transferts sociaux.

Pour faire face à cette épidémie de sida, le Gouvernement de la République a organisé la riposte au plan politique et programmatique en 2011 par (i) la signature de l'ordonnance loi N° 11/023 du 18 mars 2011 modifiant et complétant le décret loi/029 du 17 mars 2004 portant création et organisation du PNMLS, (ii) l'élaboration du plan d'action opérationnel 2012-2014, et (iii) l'élaboration du Plan national d'élimination de la transmission mère-enfant. Les partenaires au développement continuent aussi à jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le VIH à travers les différents appuis qu'ils apportent aux programmes, aux acteurs de leur mise en œuvre et aux cibles bénéficiaires. Toutefois, le manque d'alignement et d'harmonisation des interventions de certains partenaires par rapport aux priorités du pays constituent la faiblesse majeure dans ce domaine du soutien des partenaires au développement.

Concernant la lutte contre paludisme, la RDC a fait sienne l'initiative « Faire Reculer le Paludisme » (Roll Back Malaria) et s'est engagée à mettre en œuvre, avec tous ses partenaires, des stratégies de lutte contre cette maladie. C'est ainsi que le plan stratégique 2007-2011 du PNLP prévoit 4 axes stratégiques majeurs qui sont : (i) le renforcement de la capacité de prise en charge des cas tant à domicile que dans les formations sanitaires des secteurs public et privé; (ii) le renforcement de la capacité institutionnelle ; (iii) la prévention du paludisme y compris la lutte anti-vectorielle, le traitement préventif intermittent pour les femmes enceintes et l'assainissement du milieu : (iv) la réalisation de manière intégrée de la surveillance épidémiologique, du suivi et de l'évaluation des activités de lutte antipaludique.

Enfin, concernant la lutte contre la tuberculose, la RDC compte parmi les 11 premiers pays les plus affectés au monde par cette maladie et occupe la 4ème place en Afrique en termes de taux de prévalence. En 2010, la RDC a notifié environ 100.000 cas ; 4.000 malades meurent de tuberculose chaque année, en dépit du fait que le pays a adopté depuis 2006, la stratégie « Halte à la tuberculose 2006-2015 », garantissant la gratuité des soins pour tous et visant à réduire la charge de la tuberculose de 50% par rapport aux valeurs de référence de 1990. L'objectif de l'OMS, dans le cadre de cette lutte, est d'arriver d'ici à 2015, à atteindre un million de personnes diagnostiquées et traitées pour la tuberculose multi résistante. Cependant, la coinfection tuberculose-VIH et l'apparition de la tuberculose aux microbes résistants multi résistants, sont deux défis majeurs à la mise en œuvre de cette stratégie.

Indicateurs clés du secteur. L'enquête MICS4 montre que 74,2% des accouchements interviennent en présence d'un personnel qualifié, composé d'infirmiers (36,7%), d'accoucheuses (29,7%) et de médecins (7,7%). En 2007, l'Enquête Démographique et de Santé a estimé la mortalité maternelle à 549 pour cent mille naissances vivantes contre 1126 pour cent mille en 2001. La dernière Enquête Démogra-

Il convient donc de considérer que la prise en compte des préoccupations d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté nécessitera dans une première étape, un accroissement des dépenses publiques dans les infrastructures économiques de base et dans les secteurs sociaux. Cette stratégie devrait s'appuyer sur un cadre macroéconomique stable à moyen terme, marquée par une croissance économique forte et durable dans un contexte de stabilité des prix, des déficits budgétaires et du compte extérieur soutenables, et une évolution maîtrisée de la masse monétaire (scénario 2).

Cependant, la revue de la situation macroéconomique de la RDC au cours de la période 2001-2010 montre très clairement les limites étroites d'une relance vigoureuse de la croissance économique par les seules voies des politiques monétaire et budgétaire. Car tout rebond est porteur des germes d'instabilité macroéconomique. Les études récentes sur les rebonds post-crises mettent en évidence l'importance des réformes structurelles et des politiques spécifiques. Les réformes sont indispensables pour maintenir plus longtemps un rebond d'une vigueur suffisante, afin de répondre aux énormes attentes des populations assoiffées de dividendes de la paix.

Encadré 2 : Hypothèses sectorielles : scénario de base

Agriculture. Le Gouvernement s'est décidé à mécaniser l'agriculture et à réhabiliter les voies de dessertes agricoles. Dans ce cadre, certains projets seront lancés notamment dans les deux Kasaï, le Katanga, l'Equateur et Kinshasa. Par ailleurs la distribution des matériels, des intrants agricoles et des têtes de bétail sera assurée dans toutes les provinces. La période 2011-2015 devrait ainsi enregistrer une amélioration de la productivité et de la commercialisation de la production agricole.

Mines. Au regard de l'évolution favorable des cours sur le marché international, on anticipe une hausse de la production minière, grâce notamment à l'entrée de nouveaux opérateurs miniers et pétroliers et l'amélioration de la qualité des différents produits à l'exportation.

Energie et Eau. La réalisation des grands projets dans ce secteur laissent présager une amélioration considérable de la capacité de production d'énergie sur la période (2012-2016). Il s'agit des projets (i) pour l'électricité : Inga II, Zongo I et II, Lungudi, Katende et Kakobola ; (ii) pour l'eau : Lukunga, Lemba Imbu, Ngaliema et Nsele.

Infrastructures de transport. Il est prévu le développement des axes routiers qui relient l'Est et l'Ouest de la République notamment la finalisation des axes Kinshasa-Lubumbashi-Goma-Bukavu-Kisangani qui favoriseraient le désenclavement des provinces du Centre et de l'Est du pays. En outre, il est envisagé la réhabilitation de certains ports et aéroports. Il en va de même pour la réhabilitation et la construction du chemin de fer Ilebo-Kinshasa-Matadi-Banana. De ce fait, une croissance soutenue est attendue dans ce secteur avec des effets d'entraînement importants sur le secteur des BTP.

Télécommunications. Les développements importants en cours permettraient de catalyser la croissance dans ce secteur, avec des effets induits en gain de productivité et de compétitivité pour l'ensemble de l'économie. En outre, la libération accrue du secteur, notamment dans le sous-secteur de la téléphonie et de l'Internet, devrait avoir des effets induits sur la croissance.

2.2. RÉFORMES STRUCTURELLES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT EN 2013

L'un des défis majeurs concernant la mise en application des réformes structurelles est la conclusion d'un nouveau programme avec les services du FMI dans le cadre de la FRPC. En effet, au terme de la quatrième et cinquième revue du programme du Gouvernement défini avec les services du FMI (2009-2012) en décembre 2012, le pays n'a pas pu conclure un nouveau programme. Cela fait suite au retard observé dans la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures relatives à la gouvernance et la transparence dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

Le Gouvernement envisage, pour cela, de mettre en œuvre dès 2013 les politiques favorisant :

- **La stabilité du cadre macroéconomique et des prix**

Dans ce cadre, le Gouvernement reste déterminé à poursuivre la mise en œuvre, de manière urgente, des réformes des finances publiques entreprises en 2011-2012 visant principalement à améliorer la politique et la gestion budgétaires, fondées sur une politique fiscale adéquate et un transfert ciblé des allocations budgétaires. A ce titre, il poursuivra (i) l'établissement d'un cadre budgétaire à moyen terme dans tous les ministères, en coopération étroite avec les ministères sectoriels ; (ii) la mise en œuvre du logiciel Sydonia++ dans les tous les autres bureaux de douane, à travers les provinces, qui représentent au moins 5 % des importations (valeur CAF) ou au moins 10 % des marchandises en transit (valeur CAF) ; (iii) la mise en place du guichet unique dans tous les principaux bureaux de douane ; (iv) l'utilisation du numéro identifiant fiscal (NIF) dans l'ensemble des provinces ; (v) le déploiement et l'opérationnalisation des centres des impôts (CDI) dans les provinces pour la gestion des impôts des entreprises de taille moyenne ; ainsi que (vi) la révision du Règlement Général sur la Comptabilité Publique(RGCP).

Dans le même cadre, le Gouvernement compte mener, à court terme, les mesures suivantes :

Concernant les recettes des douanes et accises : (i) le rétablissement de la TVA sur le ciment gris ; (ii) le changement des politiques des prix des produits pétroliers, notamment par la réduction de la marge bénéficiera de sociétés commerciales ; (iii) l'instauration du contrôle avant embarquement pour les produits pétroliers ; (iv) la mise en application du code des accises;

S'agissant des recettes des impôts : (i) le recouvrement effectif de l'impôt professionnel sur les rémunérations de membres des institutions politiques ; (ii) la fiscalisation des rémunérations de tous les fonctionnaires pour restaurer la culture fiscale ; (iii) la fiscalisation des engagés locaux des missions diplomatiques et représentations des organismes internationaux en République Démocratique du Congo;

Concernant les recettes administratives, domaniales, judiciaires et de participations : (i) l'actualisation du répertoire des assujettis et des bases taxables ; (ii) la rationalisation des exonérations ; (iii) la vente des titres miniers et fiscalisation de l'exploitation minière dans les provinces du Maniema, du Nord et du Sud Kivu ainsi que dans la Province Orientale ; (iv) la lutte contre le piratage des appels entrants (Sim-box) ; (v) la récupération des immeubles de l'Etat spoliés et la désaffectation des bâtiments vétustes.

- **La restructuration de la Banque centrale du Congo**

A cet effet, les mesures ci-après sont préconisées à court terme : (i) l'achèvement de la recapitalisation de la BCC par l'émission des titres rémunérés et négociables pour absorber la valeur nette négative conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI ; (ii) le bouclage du plan stra-

tégique destiné à améliorer la viabilité opérationnelle et financière de la BCC ; et (iii) l'adoption d'une stratégie dotée d'un calendrier bien défini pour le retrait de l'Hôtel des Monnaies et du Centre hospitalier.

- **La création des emplois à l'horizon 2015**

Pour gagner le pari de la création des emplois en RDC, le Gouvernement devrait mener des politiques sectorielles et macroéconomiques favorisant une haute intensité de main-d'œuvre. Il devrait aussi encourager l'auto-entreprise par la formation, un accès accru au crédit, l'intégration des Congolais expatriés et l'utilisation de leurs compétences et de leurs ressources, réformer le système éducatif et assainir le climat des affaires en vue d'élargir le champ du secteur privé et de permettre l'émergence d'une classe moyenne susceptible de donner une impulsion à l'économie.

Selon les prévisions contenues le DSCRP 2, la RDC devrait créer plus ou moins 1 million d'emplois chaque année pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et réduire la pauvreté. C'est sur la base d'un engagement fort en faveur de l'emploi des jeunes que la RDC sera en mesure de répondre à l'appel international lancé en 2003 pour élaborer et appliquer des stratégies donnant aux jeunes une chance réelle de trouver un travail décent. Dans ce contexte, le secrétariat général des Nations Unies a créé le Réseau pour l'emploi des jeunes (*Youth Employment Network*) visant à favoriser la réalisation des OMD. La mise en place de ce réseau n'est pas encore effective en RDC malgré les recommandations des ONG. Toutefois, dans son DSCRP 2 couvrant la période 2012-16, le Gouvernement affirme vouloir atteindre l'objectif très ambitieux de 900 000 nouveaux emplois par an pour les jeunes.

- **L'amélioration du climat des affaires**

En ce qui concerne l'environnement des affaires**,** le Gouvernement a procédé au dépôt des instruments de ratification des protocoles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) au début de l'année 2012. Ceci permettra d'améliorer les réglementations intérieures sur les affaires dans le rapport 2014 qui sera publié en octobre 2013. Le Gouvernement compte également poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et élaborer un ensemble de mesures destinées à améliorer la gouvernance et la transparence dans les secteurs forestier, minier et pétrolier. La position de la RDC pourra également être améliorée par la mise en œuvre, intervenue depuis le début de l'année 2012, de plusieurs autres petites réformes comme celles portant sur le nouveau code des douanes et sur l'introduction de la TVA.

- **Le renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités nationales pour une pleine utilisation des ressources mobilisées constitue la finalité de la plupart des réformes actuellement en cours dans le pays. Il est fondé sur la création des conditions idoines pour accroître les capacités tant humaines, institutionnelles que financières. La politique que le Gouvernement va pratiquer, à cet effet, sera fondé sur : (i) la poursuite de la Réforme de l'administration publique, (ii) le renforcement des actions en cours dans le souci d'une gestion stratégique et d'un meilleur pilotage de l'économie, et (iii) la poursuite de l'amélioration du système de suivi-évaluation.

Le Gouvernement va également formuler, avec l'appui de ses partenaires, un programme national de renforcement des capacités de la décentralisation. Ce programme vise : (i) le développement des capacités provinciales des institutions de formation, (ii) l'organisation des modules de formation aux niveaux provincial et local, (iii) la promotion de pépinières de formation au niveau des ETD et (iv) la capitalisation des expériences et diffusion des manuels de formation.

La Banque Mondiale a mis en place un Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance (PRCG) basé sur la décentralisation. La durée initiale de ce Projet a été fixée à 4 ans, soit de 2008 à 2012. Les priorités du projet, telles que fixées de commun accord avec le Gouvernement, concerne trois provinces que sont le Bandundu, le Katanga et le Sud Kivu. Le PRGC a jusqu'ici appuyé de manière particulière les projets ci-après : (i) l'élaboration du projet de la Loi organique sur la Fonction publique, (ii) l'harmonisation de ce projet avec celui du statut des agents et fonctionnaires de l'Etat, (iii) l'élaboration de la Loi organique sur la gestion des Finances Publiques, (iv) l'élaboration du Règlement Général de la Comptabilité Publique et (v) l'élaboration des autres textes juridiques prioritaires initiés par le Comité de Réformes des Finances Publiques (COREF).

2.3. UN CADRAGE DES DÉPENSES À MOYEN TERME

Atteindre ces objectifs majeurs nécessite une réorientation et/ou réaménagement des allocations budgétaires consacrées aux secteurs et ministères. Celles-ci doivent tenir compte de performances passées et des missions dévolues auxdits ministères. Ceci pour déterminer leur importance stratégique, ainsi que les besoins de financement induits par leur plan d'actions prioritaires de la période 2013-2015.

En outre, pour le quinquennat à venir, l'affectation des ressources budgétaires aux secteurs et ministères est fondée sur une réorientation de ces ressources vers les secteurs porteurs de la croissance et générateurs d'emplois et de revenus, ainsi que vers le financement des projets ayant un impact durable sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette logique, les crédits consacrés aux investissements dans l'éducation, la santé, le logement, l'hydraulique, le transport de masse et les infrastructures économiques seront accrus.

Le financement de ces programmes ambitieux sera possible grâce à l'espace budgétaire créé par les économies substantielles issues de l'annulation de la dette de certains créanciers suite à l'atteinte de point d'achèvement de l'initiative PPTE d'une part, et d'autre part grâce aux efforts internes d'accroissement de l'efficacité des actions publiques. Ces efforts porteront notamment sur l'accroissement du rendement des services publics, la maîtrise de leurs coûts de fonctionnement, ainsi que sur la réallocation optimale des dépenses en tenant compte des besoins réels. Par ailleurs, les efforts attendus des services de recouvrement des recettes publiques permettront d'accroître les moyens financiers de l'Etat sur la période. Cette stratégie va de ce fait guider la marche vers l'atteinte des objectifs macroéconomiques figurant dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. Répartition sectorielle des allocations budgétaires annuelles sur la période 2011-2015

Secteurs	2011	2012	2013	2014	2015
Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix	**28,9**	**28,6**	**28,8**	**29,5**	**30,6**
Gouvernance et renforcement de la démocratie	*8,8*	*8,5*	*8,4*	*8,5*	*8,6*
Défense nationale et sécurité	*10,6*	*10,6*	*10,7*	*11,1*	*11,7*
Gouvernance économique et financière	*8,7*	*8,7*	*8,8*	*9,0*	*9,3*
Gouvernance administrative	*0,8*	*0,8*	*0,9*	*0,9*	*1,1*
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	**44,3**	**44,2**	**43,3**	**42,0**	**40,2**
Production	*4,8*	*5,0*	*5,1*	*5,2*	*5,3*
Services	*0,3*	*0,3*	*0,3*	*0,4*	*0,4*
Intégration économique	*0,3*	*0,3*	*0,3*	*0,3*	*0,3*
Emploi	*0,2*	*0,2*	*0,2*	*0,2*	*0,2*
Infrastructures	*29,4*	*29,0*	*28,1*	*26,8*	*25,3*
Energie et hydrauliques	*9,4*	*9,5*	*9,3*	*9,1*	*8,7*
Pilier 3 :Améliorer les services sociaux de base et renforcer le capital humain	**21,8**	**22,2**	**22,7**	**23,3**	**24,1**
Education	*13,2*	*13,3*	*13,5*	*14,0*	*14,5*
Santé et nutrition	*5,7*	*5,8*	*5,8*	*6,0*	*6,1*
Protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	*2,2*	*2,2*	*2,2*	*2,2*	*2,2*
Sport et culture	*0,4*	*0,5*	*0,8*	*0,9*	*0,9*
Habitat et assainissement du cadre de vie	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*
Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique	**5,0**	**5,1**	**5,1**	**5,1**	**5,0**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : CPCM, DSCRP 2, mai 2011

2.4. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA RDC

Le contexte international vit actuellement au rythme des réflexions, de la part des acteurs du développement, en vue d'apporter des innovations dans le processus de développement des nations. Dans la mesure où cette dynamique a des implications au niveau national pour les différents pays parties prenantes, dont la RDC, il est nécessaire qu'une brève présentation soit faite à ce propos dans le cadre de ce rapport.

- **La tenue du sommet de la francophonie en RDC**

Kinshasa a abrité, du 13 au 14 octobre 2012, le 14ème Sommet de la Francophonie. A l'issue de leurs travaux, les chefs d'Etat et du Gouvernement réunis à ce sommet ont adopté la Déclaration de Kinshasa et ont pris l'engagement solennel de mettre en œuvre les principales recommandations. Celles-ci sont basées sur les cinq ***résolutions suivantes : (i) la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone***, (ii) **la *résolution sur la situation***

au Mali, (iii) ***la résolution sur la situation en République Démocratique du Congo***, (iv) la résolution sur la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière et (v) ***la résolution pour appeler la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée***. L'organisation du prochain Sommet a été confiée au Sénégal. Il se tiendra en 2014 à Dakar

- **Le New Deal ou le nouveau partenariat pour l'efficacité du développement**

Le New Deal est un accord de partenariat signé par les différents chefs d'Etat au cours du quatrième forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan en Répubique de Corée du 29 novembre au 1er décembre 2011. Cet accord a pour objectif d'assurer un partenariat de plus vaste portée et plus solidaire que jamais entre les différents pays signataires en vue d'une coopération efficace au service de développement. En RDC, l'engagement international du New Deal au niveau national et sa mise en œuvre passe par les axes stratégiques ci-après : (i) concrétiser le changement en engageant des actions complémentaires pour atteindre des buts communs ; (ii) assurer le passage de l'aide efficace à la coopération pour un développement efficace, (iii) agir en partenariat vers la réalisation des OMD et au-delà.

Pour concrétiser ces axes stratégiques, les signataires du dialogue sur le New Deal se sont engagés à utiliser les objectifs de consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat comme une base importante pour progresser vers la réalisation des OMD et pour guider la réalisation des objectifs au niveau de chaque pays post-conflit. Ces objectifs sont : la légitimité politique, la sécurité, la justice, les fondements économiques, les revenus et services. En RDC la mise en œuvre de tout ce processus se fera sur base d'un certain nombre d'indicateurs qui sont en cours de finition. Pour matérialiser cette mise en œuvre, le Gouvernement s'est engagé à intégrer le New deal dans le PAP renforcé du DSCRP 2.

- **Les consultations nationales pour le nouvel agenda mondial post-2015**

A l'approche de l'échéance butoir de 2015, après plus d'une décennie d'efforts variés visant à atteindre les OMD, la communauté du développement se prépare à dresser le bilan du chemin parcouru et définir un nouvel agenda international pour le développement après 2015. La RDC est retenue parmi une cinquantaine des pays pilote pour préparer des consultations au niveau national en vue de nourrir les consultations à l'échelle mondiale. Celles-ci visent à définir un nouvel agenda de développement qui prenne en compte les nouveaux facteurs et priorités définis par les personnes les plus concernées dont les pauvres et les principaux acteurs de développement au niveau national.

Le nouvel Agenda, qui sera ainsi établi, s'efforcera de prendre en compte plusieurs facteurs. Il s'agit d'une part de considérer que le monde et les défis de développement ayant changé depuis 2000, la problématique de la pauvreté est devenue plus fluide, transfrontalière et de plus en plus liée aux problèmes d'inégalités et de discriminations qui affectent le plus grand pourcentage des pauvres du monde. D'autre part, il faut prendre en compte de nouveaux problèmes tels que le changement climatique, la croissance démographique, le problème d'emploi des jeunes, la migration et l'urbanisation qui ont pris des proportions plus grandes. De même, les OMD n'avaient pas pris en compte les défis liés à l'instabilité et aux conflits armés qui ont rendu certains pays plus fragiles et affaibli leurs moyens de résilience.

C'est dans ce cadre, et sous l'égide des Nations-Unies, que la RDC a défini un agenda pour organiser des consultations nationales tant aux niveaux central que provincial. Celles-ci commencent par l'élaboration de la revue documentaire dès janvier 2013 et se poursuivront sous forme des consultations participatives dans toutes les provinces jusqu'au mois d'avril 2013.

- **La mise en œuvre du Programme d'Actions d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés**

Le Gouvernement de la République a organisé un atelier du 15 au 16 novembre 2012 à Kinshasa par le biais du Ministère des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie, avec comme objectif adopter le Rapport national de mise en œuvre du programme d'Istanbul sur les Pays les moins avancés (PMA). Au cours de ces assises, des experts ont passé en revue le Rapport préparé avec le soutien technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avant de procéder à sa validation. Ce Rapport préconise des actions en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté dans cinq domaines que sont l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le droit social et humain, la gestion des crises multiformes, la bonne gouvernance et la mobilisation de ressources financières pour le développement.

- **La participation du pays au processus Rio +20**

La RDC a pris part au sommet du processus RIO +20 sur le développement durable organisé au Brésil. Le thème retenu cette année par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de RIO+20 était : « L'économie verte dans le cadre institutionnel du développement durable et de l'éradication de la pauvreté». Lors de cette Conférence, les participants ont réflechi sur la manière de réduire la pauvreté, de promouvoir la justice sociale et d'assurer la protection de l'environnement. C'était une occasion pour les parties prenantes, dont la RDC représentée au plus haut niveau, de dégager des pistes pouvant mener à un avenir durable, un avenir porteur de sources d'énergie non polluantes, d'une plus grande sécurité et d'un niveau de vie convenable pour tous. Le document final de Rio de Janeiro propose une large gamme d'initiatives, à commencer par l'établissement d'objectifs de développement durable, sur le modèle des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il fait également la part belle au concept d'«économie verte» , indispensable pour réaliser de tels objectifs. Le texte propose aussi de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le document final adopté par consensus par tous. Le Gouvernement de la République s'est engagé à passer à l'action en vue de progresser vers un développement durable.

- **Le projet de modèle de législation pour la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées Internes en Afrique**

La Commission de l'Union Africaine, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et la Banque Mondiale, ont organisé la Réunion d'Experts Juridiques sur le projet de modèle de législation. Celui-ci porte sur la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées Internes en Afrique. La réunion a lieu à Mombassa au Kenya du 11 au 12 juin 2012, la RDC y a été représentée par quelques experts du Gouvernement.

A ce jour, 35 Etats ont déjà signé ladite Convention tandis que 12 autres l'ont ratifiée. La République Démocratique du Congo l'a signée depuis le 2 février 2010 mais ne l'a pas encore ratifiée. Etant donné les effets induits du déplacement forcé consécutifs au sous-développement, en particulier dans des contextes post-conflit ou encore de catastrophes naturelles, la Convention ainsi que le projet Modèle de Loi offre un cadre juridique approprié pour l'amélioration, de façon adéquate, des réponses nationales aux problèmes de déplacement forcé. Le Gouvernement congolais a déjà mis en place une commission chargée d'adapter ce modèle de Loi à la constitution nationale et au contexte du pays.

CHAPITRE 3. RISQUE ET DEFIS

3.1. SUR LE PLAN EXTERNE

3.1.1. La dépendance du pays au financement extérieur

Le budget de l'Etat est constitué à plus de 40% des apports des partenaires extérieurs qui amenuisent d'ailleurs l'indépendance du pays. Beaucoup d'actions d'investissement dans les secteurs prioritaires dont la santé, l'éducation et les infrastructures de transports sont financés par les Partenaires Techniques et Financiers. Les activités de planification nationale et provinciale sont généralement appuyées par l'extérieur et ne constituent plus la préoccupation du Gouvernement congolais. Chaque fois que ce financement fait défaut, le processus en souffre intensément. C'est ce qu'on va essayer de passer en revue en mettant en exergue les risques que représente cette dépendance extérieure vis-à-vis du financement du développement de la RDC.

3.1.2. Aperçu général sur le financement international des projets de développement

L'économie mondiale a enregistré un regain de croissance au début de l'année 2011. Celle-ci est consécutive à une amélioration globale des conditions financières à l'échelle internationale. Selon les prévisions du FMI la croissance mondiale du PIB se situerait à 4,4% en 2011 contre 3,6% en 2010. Cependant, cette croissance reste déséquilibrée entre les économies avancées, d'une part, et les pays émergents et en développement, d'autre part.

Dans les pays avancés, la croissance est demeurée timide et exposée à des risques élevés de ralentissement. Ceci est dû essentiellement aux problèmes de la dette souveraine dans la zone euro, du chômage aux Etats-Unis et de l'inflation enregistrée à la fin de l'année 2011. Toujours d'après le FMI, la demande extérieure devrait connaître, en zone euro, une expansion en 2011 et en 2012. A plus long terme, la reprise économique devrait se poursuivre, la demande intérieure prenant le pas sur les exportations en tant que moteur principal.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité est restée soutenue sous l'effet massif des capitaux sous forme d'investissement direct étranger (IDE). Le taux de croissance du PIB se situerait en moyenne à 6,3% entre 2010 et 2012. C'est la région Asie de l'Est-Pacifique qui a était à l'origine de la reprise mondiale avec évidemment la Chine comme principal vecteur de la croissance. En 2011, le taux de croissance de la zone a été de 8%. Les estimations prévoient encore une progression de l'activité économique en 2012. La région de l'Asie du Sud a vu son activité économique progresser de 8,7% en 2010. Les perspectives pour 2012 laissent présager encore une hausse moyenne du PIB sur la période 2011-2012, principalement entraînée par l'Inde.

L'analyse de la stratégie de la croissance dans les pays pauvres d'Afrique implique que ces pays ne peuvent plus compter sur l'afflux de ressources extérieures abondantes pour financer leurs investissements, d'une part. D'autre part, l'expérience des pays émergents d'Asie de l'Est ouvre des nouvelles opportunités sur les conditions de réussite d'une politique de croissance.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, il est nécessaire de s'attaquer à l'importance de réformes fiscales mais également aux problèmes de la fuite des capitaux et des mouvements illégaux de capitaux. S'agissant des apports internationaux de capitaux privés, il est indispensable de recourir à un renforcement du soutien accordé aux nombreux pays en développement les moins privilégiés de ce point de vue pour les aider à attirer davantage de capitaux privés. A propos de l'aide publique au développement, il est important que les donateurs honorent leur engagement de lui consa-

crer 0,7 % de leur PNB à l'horizon 2015, et au moins 0,5 % dès 2010. Enfin s'agissant de la dette, il est impératif de veiller à ce qu'on évite la résurgence de niveaux insoutenables d'endettement.

3.1.3. Problématique du financement du développement de la RDC

La dépendance excessive du pays au financement extérieur constitue un risque majeur pour le processus de développement socioéconomique du pays. Pour plus de garantie, l'Etat congolais doit diversifier son économie, maximiser ses recettes et accroître sa part dans le budget d'investissement. Le processus de planification et de suivi-évaluation doit devenir l'une de ses priorités. Pour contourner ce risque deux remèdes sont proposés l'un d'origine externe et l'autre interne.

La mobilisation des ressources pour le financement du développement de la RDC passe impérativement, sur le plan externe, par la promotion d'une large intégration économique régionale.

Sur le plan interne, l'attention du Gouvernement congolais portera sur la mobilisation de recettes publiques, l'assainissement des entreprises publiques, la lutte contre la fraude et l'évasions fiscales, la fiscalisation du secteur informel et la prospection de nouvelles sources de financement. Cette stratégie de financement consistera à redéfinir les nouvelles stratégies de mobilisation des recettes, en prenant en compte non seulement les objectifs de la macroéconomie et la manière d'attirer les investissements étrangers, mais aussi le rôle du financement bancaire et du financement public international dans l'économie nationale.

3.1.4. Autres défis externes à relever

- **Les crises économiques et financières**

Les crises économiques et financières internationales sont un risque pour le développement des économies africaines. Ceci est la conséquence de l'extraversion et de la forte dépendance de la plus part des économies africaines vis-à vis des pays développés. La RDC a, elle aussi, subi les ravages de la crise de 2008-2009 qui a eu un impact désastreux sur la croissance et les exportations des produits miniers en particulier. Pour prévenir ce genre de risques, le Gouvernement doit se tenir prêt à mettre en place des mécanismes d'alerte précoce. Il faut pour cela créer des outils de prévision macroéconomique qui prendront en compte les prévisions d'évolution de l'économie mondiale en vue d'intégrer la dimension cyclique des crises dans la politique du Gouvernement.

- **La crise de l'énergie et des cours mondiaux**

L'instabilité chronique des cours des matières premières, le pétrole en particulier, fait peser un risque sur la croissance du pays. La RDC est fortement dépendant des exportations de produits primaires, de la faiblesse de la monnaie et de la forte consommation de pétrole et de gaz par la population. Cette dépendance couplée à l'instabilité ci-dessus évoquée représente un risque potentiel sur le commerce, la balance des paiements, le stock de devises internationales, etc. La politique commerciale du Gouvernement doit donc intégrer cette évolution dans ses prévisions, afin de faire face aux conséquences négatives qui pourraient en résulter.

- **La crise de la faim**

La RDC est fortement dépendante des chocs alimentaires mondiaux. Ainsi l'instabilité des prix des produits alimentaires et leur hausse tendancielle expose le Congolais moyen, dont le budget est déjà serré, à des risques d'insécurité alimentaire. Pour faire face à cette situation, l'Etat doit s'engager à surveiller les prix sur le marché intérieur et mettre en place un système de protection des pauvres à travers une politique rigoureuse de gestion des stocks de produits alimentaires de base.

3.2. LES CONTRAINTES A CONTOURNER

3.2.1. Contraintes économiques

- **Contraintes liées au contexte macroéconomique**

Les risques qui pèsent sur le programme économique du Gouvernement, et qui seraient susceptibles de porter atteinte à la stabilité de l'environnement macroéconomique, tiennent principalement à :

- la fragilité de la reprise économique mondiale, laquelle pourrait avoir des retombées négatives sur les exportations et investissements directs étrangers, importants ressorts de la croissance économique;
- les pressions sur les dépenses compte tenu de la fragilité de la situation sécuritaire et du risque de dérapage budgétaire dans la perspective des élections présidentielle, sénatoriales et provinciales de 2013, ce qui pourrait neutraliser les progrès dans la maîtrise de la dominance budgétaire;
- la faiblesse dans la mobilisation des ressources (principalement attribuable aux carences du dispositif de mise en œuvre de la TVA, à la défiscalisation de l'économie du fait de la prédominance de l'informel et de la fraude ainsi que de l'évasion fiscales), ce qui pourrait menacer la stabilité du cadre macroéconomique et provoquer des tensions sur le taux de change et l'inflation ;
- la lenteur dans la mise en œuvre des réformes ainsi que la réticence des acteurs à adhérer favorablement aux réformes peut fausser les prévisions de croissance et de stabilisation de l'économie, au risque de remettre en cause les résultats du cadrage macroéconomique.

- **Risque de recul de la production**

Le secteur minier, reconnu comme étant le moteur de la croissance et le principal pourvoyeur de l'économie en devises étrangères, connaît cependant quelques dysfonctionnements marqués par l'absence de recherche géologique dans plusieurs domaines alors que la demande mondiale de ces différents produits est de plus en plus croissante. L'assainissement minier pose également quelques problèmes. Ceci constitue un risque de manque de transparence, de fraude et de recul de la production du secteur mettant en cause la diversification tant souhaitée de l'économie du pays.

- **Risque d'extraversion renforcée et de la non diversification de l'économie**

La République Démocratique du Congo dispose de 87 000 km de routes d'intérêt local, appelées communément « routes de desserte agricole ». Seulement 11% de ce réseau prioritaire est en bon état. Environ 5 200 km de voies navigables ne sont pas encore aménagés et 44 quais de débarquement seraient hors usage. Le nombre de kilomètres de route pour 1000 habitants du pays, estimé à 0,06 Km/hbt, est largement inférieur à la norme internationale (0,5 Km/hbt). Le défi actuel de la RDC est d'être en 2015 à un ratio de 0,20 km/hbt, considéré comme proche de la norme internationale. Si le Gouvernement ne parvient pas à relever ce défi, il y a un risque très élevé de voir persister l'enclavement de certaines zones de production, l'extraversion de l'économie et la non diversification géographique de sources de production. Ce qui serait contraire à la philosophie actuelle du Gouvernement qui s'est engagé à créer des pôles de croissance pour assurer la diversification des zones et des centres de production.

- **Risque d'une crise énergétique source de réchauffement climatique**

Les défis majeurs à relever pour accélérer la croissance et atteindre les OMD sont relatifs à l'augmentation de la couverture des systèmes de cuisson améliorés, à l'amélioration de la couverture en énergie mécanique au niveau des communautés rurales et au doublement de la couverture électrique actuelle des milieux urbain et rural. Sans réaliser ces objectifs, le Gouvernement risque de plonger le pays dans

une crise énergétique interne qui va accentuer la dépendance extérieure, la fuite des capitaux, la volatilité du taux de change des principales devises étrangères et l'utilisation excessive du bois de chauffage source de déforestation et d'accélération du réchauffement climatique.

3.2.2. Contraintes politiques

La situation socioéconomique actuelle en particulier celle des OMD enregistrée en RDC est justifiée par les diverses contraintes et défis. Ces défis sont tels que les stratégies actuelles ne répondent pas de façon satisfaisante. Les principaux défis à relever pour accélérer la marche vers la réalisaton des OMD et la création des emplois peuvent se résumer comme suit :

- la stabilisation de la situation sociopolitique et sécuritaire et le recensement administratif de la population ainsi que la politisation excessive de l'administration territoriale ;
- la restauration de l'autorité de l'Etat, la gestion du risque de catastrophes naturelles et l'instauration de la décentralisation ainsi que le découpage territorial ;
- le relèvement de la capacité de l'Etat à livrer des services sociaux de qualité en créant un consensus sur le rôle de l'Etat et la nécessité de recentrer davantage ce rôle vers les missions régaliennes ;
- l'accélération du processus de la réforme des administrations centrales et provinciales pour les amener à s'adapter aux exigences d'un Etat moderne ;
- la promotion de la gouvernance administrative et économique par la poursuite du processus de décentralisation en l'ajustant aux moyens, en établissant un pacte de redevabilité entre les responsables et les administrés ;
- la poursuite des réformes des finances, des entreprises publiques ainsi que le renforcement des mécanismes de transparence dans la gestion des ressources naturelles (ITIE++) ;
- le renforcement des conditions d'une croissance durable à travers notamment l'amélioration du climat des affaires et la mise en place de la feuille de route y afférente ;
- l'intensification de l'appui aux secteurs porteurs de croissance et des travaux d'infrastructures routières, énergétiques et des transports ;
- la mobilisation du secteur privé (à travers notamment le Partenariat-Public-Privé) pour affronter les problèmes de financement des programmes de développement.

CONCLUSION

Les tendances et les évolutions des paramètres clés de la situation socioéconomique de la RDC débouchent sur plusieurs constats, abordés dans ce rapport, dont voici les principaux traits caractéristiques :

- **Quel secteur économique a contribué efficacement au PIB du pays en 2011-12 ?**

La croissance de l'économie congolaise de la période 2011-2012 a été tirée principalement par le dynamisme du secteur de l'agriculture, des mines, du commerce de gros et de détail, des transports et communication ainsi que des bâtiments et travaux publics. Le Gouvernement de la République s'est, en effet, attelé à garantir la sécurité alimentaire en procédant à la relance de la production agricole. Cette relance s'est, néanmoins, butée à plusieurs obstacles liés à la faiblesse de la productivité, à l'accès au marché, à l'évacuation des produits, à la conservation ainsi qu'à la perte de main-d'œuvre agricole. Cependant, l'agriculture reste toujours le principal secteur de l'économie, représentant 36 % du PIB et plus de 60% des emplois de la population active.

- **Comment la croissance économique a-t-elle pu bénéficier aux pauvres pendant la période sous revue ?**

Le spectre de l'instabilité des prix, attesté par un taux d'inflation de 15%, contribue à peser sur le comportement des agents économiques. On se rend de plus en plus compte que les habitudes de production et de consommation ne sont pas soutenables. Ceci a fait que l'incidence de la pauvreté n'a pu baisser que de 1% en 2010. Ainsi, malgré de fortes poussées de croissance en RDC, on n'observe pas de convergence des revenus entre les classes sociales, ni une réduction sensible de la pauvreté encore moins une accélération de la marche vers la réalisation des OMD. Le chômage et la pauvreté sont restés maintenus à des niveaux élevés. On en vient donc à considérer qu'il n'existe pas de corrélation entre croissance et réduction de la pauvreté en RDC, à cause notamment du manque d'une véritable politique de redistribution des fruits de la croissance.

- **Quelle réforme institutionnelle, structurelle, conjoncturelle et sectorielle a eu un impact significatif sur la réduction de la pauvreté ?**

Les réformes économiques sont, par vocation, destinées à induire des progrès susceptibles de surmonter les limites d'une croissance moins équitable afin que la lutte contre la pauvreté et le développement humain soient soutenables. Cette évidence ne s'est pas encore traduite en RDC. A la base de cette situation se trouvent la lenteur des progrès qu'affichent certaines réformes dont la majorité est encore en cours d'exécution. On peut aussi mettre sur le banc des accusés le caractère structurel de la plupart de ces réformes dont les bénéfices ne seront visibles qu'à long terme. Il y a lieu de déplorer également la réticence, de la part de forces conservatrices, vis-à-vis de la mise en application de certaines réformes. Seules les réformes engagées dans les domaines macroéconomiques, avec la stabilisation et le maintien de l'équilibre macroéconomique, ainsi que dans le secteur éducatif, notamment avec la gratuité de l'enseignement au primaire, ont pu bénéficier aux pauvres pendant la période 2011-2012.

- **Quels sont les OMD qui ont bénéficié plus d'attention et d'accompagnement du Gouvernement en 2011-12** ?

L'évolution des recettes publiques accuse une tendance tellement baissière et insuffisante qu'elle ne permet pas au pays de se passer de la dépendance du financement extérieur. Seul l'OMD 2 relatif à l'éducation a pu bénéficier d'une allocation des ressources internes conséquente de la part du Gouvernement.

- **Quels sont les biens et services les plus importants au niveau des exportations et importations ?**

Les exportations en 2011 ont été peu diversifiées. Elles ont été particulièrement ancrées sur les produits de base d'origine minière et végétale. Au total sept produits seulement ont constitué l'essentiel de la demande étrangère des produits congolais, selon l'ordre de grandeur ci-dessous: les diamants, l'or, le cuivre, le cobalt, les produits du bois, le pétrole brut et le café. Les principaux pays de destination de ces produits sont la Chine (48%), la Zambie (21%), les Etats Unis (9,4%) ainsi que la Belgique (5,4%). Parallèlement, les importations se sont concentrées sur les produits manufacturiers et les services dont les principaux sont les denrées alimentaires, l'exploitation minière et d'autres machines, les matériels de transports, les machines etc. Les principaux pays partenaires de la RDC en 2011, pour ce qui est des importations, sont la Chine (17,1%), l'Afrique du Sud (17%), la Belgique (7,5%), la Zambie et le Zimbabwe (6,1%), le Kenya (5,1%) ainsi que la France (5%).

- **Quel est le niveau d'intégration économique de la RDC dans les marchés régionaux ?**

L'intégration dans les marchés régionaux offre des possibilités d'accroissement du revenu et d'amélioration de la balance des paiements. Quelques avancées notables ont pu être enregistrées en RDC. Le pays accuse, néanmoins, une certaine lenteur dans la manière de s'impliquer totalement au processus d'intégration sous-régionale. Celle-ci se manifeste à travers le retard dans le versement des contributions ou la lourdeur dans la ratification ou l'adhésion à certaines conventions ou traités internationaux, au sein des regroupements économiques auxquels appartient la RDC.

- **Quel est l'apport des bailleurs dans le développement socioéconomique de la RDC en 2011-2012** ?

L'apport des bailleurs au développement de la RDC a toujours été nécessaire, mais les ressources sont restées très limitées et concentrées sur quelques secteurs. Classée dans la catégorie des pays post-conflit, la RDC a bénéficié d'un afflux de l'aide au développement essentiellement concentré dans des secteurs sociaux (la santé, les actions humanitaires, la lutte contre la vulnérabilité et les violences sexuelles, la lutte contre le VIH/sida ainsi que l'environnement). De nombreux secteurs de croissance pro-pauvres, dont celui de l'agriculture, ont été privés de l'aide. De même, le manque d'alignement et d'harmonisation des interventions de certains partenaires aux priorités du pays constituent la faiblesse majeure dans ce domaine du soutien des partenaires au développement. Cette situation explique en partie pourquoi peu de progrès ont été réalisés vers la croissance, la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD.

- **Quelles sont les perspectives, au vu de l'application des réformes en cours, pour l'atteinte des OMD ?**

Des progrès considérables ont été enregistrés en direction de la réalisation des OMD, notamment l'objectif 2 sur l'Education des enfants et l'alphabétisation des adultes et l'objectif 4 sur la santé des enfants. Cependant, la RDC ne pourra globalement pas atteindre tous les OMD en 2015. La situation actuelle des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) enregistrée en RDC est justifiée par les diverses contraintes et défis auxquels doivent faire face les différents secteurs et pour lesquels les stratégies actuelles ne répondent pas de façon satisfaisante. Le gouvernement s'est engagé dans le processus d'accélération de l'atteinte des cibles des OMD qui sont hors piste. En même temps, il s'engage, avec la collaboration des Nations Unies, à mettre en œuvre une action plus large en faveur du développement qui prend en compte les besoins du pays, les inégalités croissantes et les aspects plus larges du développement humain. Cette action porte sur les questions s'inscrivant dans une perspective à long terme, comme les effets différents de la mondialisation, la plus grande participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale et les liens entre le développement et les

conflits, la mise en œuvre du nouvel agenda mondial post-2015 axé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'alignement de la RDC aux résolutions de la déclaration de Kinshasa, le nouveau partenariat pour l'efficacité du développement conclu à Busan, la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2011-2020, etc.

Bref, il s'agit de jeter les bases solides d'une réflexion et d'une action visant à la promotion du programme de développement au-delà de 2015 à travers l'organisation d'un processus de consultations ouvertes et participatives sur le programme pour après cette échéance.

ANNEXES

République Démocratique du Congo : Indicateurs Economiques et Financiers, 2010-15

	2010 Est.	2011 Prog.	Est.	2012 Projections	2013	2014	2015	Moyenne 2012-2015
Production et Prix								
PIB en prix constants	7,2	6,5	6,9	7,2	8,4	8,9	9,2	8,1
Déflateur du PIB	22,4	8,6	15,5	9,7	7,4	9,1	9,0	10,2
Prix à la consommation, moyenne annuelle	23,5	9,9	15,5	12,7	9,0	8,8	8,3	10,8
Prix à la consommation, fin de période	9,8	9,9	15,4	9,9	9,0	8,5	8,0	10,2
Secteur extérieur								
Exportations, f.o.b. (en dollars E.U.)	91,7	30,9	12,1	7,7	15,0	17,3	11,9	12,8
Importations, f.o.b. (en dollars E.U.)	53,5	15,2	16,0	1,0	-1,0	5,2	1,0	4,5
Exportations (volume)	53,6	7,7	6,0	9,0	16,2	19,7	12,1	12,6
Importations (volume)	38,3	1,6	0,8	2,1	0,0	6,8	2,2	2,4
Termes d'échange	15,5	7,2	-7,3	-0,1	-0,1	-0,5	1,0	-1,4
Monnaie et crédit								
Monnaie et quasi-monnaie	30,7	22,5	24,1	18,2	…	…	…	21,2
Avoirs extérieurs nets	63,2	9,5	8,7	6,8	…	…	…	7,8
Avoirs intérieurs nets	-32,2	13,3	15,5	11,7	…	…	…	13,6
Crédits intérieurs	-29,3	14,3	14,3	19,0	…	…	…	16,7
Dont :								
Crédit net à l'Etat	-37,8	2,4	5,9	11,3	…	…	…	8,6
Crédit au secteur privé (variation annuelle en %)	19,0	29,4	20,6	20,0	…	…	…	20,3
Finances de l'administration centrale								
Recettes (hors dons)	18,9	20,6	19,0	20,2	20,5	21,1	21,3	20,4
Dons (incluant aides humanitaires)	14,1	8,7	8,6	8,6	7,1	5,6	5,3	7,0
Dépenses totales 2/	30,6	36,4	36,6	35,2	32,3	30,6	29,0	32,7
Solde budgétaire intérieure (base caisse)	0,9	-1,7	-1,6	-1,8	-1,3	-1,3	-1,4	-1,5
Solde général (base ordonnancement)	2,4	-7,1	-7,1	-6,5	-4,9	-4,0	-2,5	-5,0
Solde primaire (base caisse)	0,9	-7,5	-7,4	-6,9	-5,4	-4,4	-2,8	-5,4
Investissement et Epargne								
Epargne nationale brute	20,2	26,8	18,8	28,8	37,7	43,8	48,8	35,6
Gouvernement	7,8	7,4	6,7	6,5	8,2	8,8	8,9	7,8
Non-gouvernement	12,3	19,4	12,1	21,6	29,5	35,0	39,9	27,6
Investissement brut	27,0	29,6	29,0	34,3	33,7	32,6	31,4	32,2
Gouvernement 4/	12,0	13,1	13,0	11,8	10,4	8,6	6,8	10,1
Non-gouvernement	15,1	16,5	16,1	22,5	23,3	24,0	24,5	22,1
Balance des paiements								
Exportations de biens et services	68,4	77,8	67,0	66,3	70,1	75,9	78,2	71,5
Importations de biens et services	76,9	77,0	76,3	70,8	64,6	62,7	58,2	66,5
Compte courant extérieur, dons inclus	-11,7	-2,8	-10,2	-6,2	3,9	11,2	17,5	3,2
Compte courant, dons exclus	-17,0	-7,9	-15,5	-11,0	-0,7	6,6	13,0	-1,5
Réserves officielles brutes (fin de période), en millions de dollars des E.-U.	1 304	1 510		2 068	2 218	2 468	2 718	2 368,0
Réserves officielles brutes (fin de période), en semaines d'importations de biens et services hors aide	7,9	8,6	8,5	9,6	9,7	10,6	11,0	9,9
Dette extérieure publique								
Total, incluant FMI 5/	4 015	4 939	6 031	7 176	7 483	8 430	7 564	7 336,8
Valeur actuelle nette 6/	3 127	3 292	5 388	6 359	6 450	7 184	4 139	5 904,0
Valeur actuelle nette (en pourcentage des exportations de biens et services) 6/	34,8	28,0	57,4	57,4	49,6	58,0	33,8	51,2
Service de la dette (prévu, et hors arriérés)	177,0	87,5	159,3	161,5	27,2	31,7	35,0	82,9
En pourcentage des exportations de biens et servi	2,0	0,7			0,9	0,8	1,1	1,0
En pourcentage des recettes gouvernementales	6,4	2,6			3,1	2,6	3,4	3,0
Taux de change								
Moyen	906,0	961,6	919,5	939,1	…	…	…	929,3
Fin de periode	915,0	998,1	910,7	927,6	…	…	…	919,2
Pour mémoire:								
PIB en valeur nominale (milliards de FC)	11 908,3	13 712,0	14 760,5	17 260,9	20 185,0	23 352,0	26 954,0	20 502,5

Sources: Données fournies par les autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Variation de la moyenne annuelle; le signe (-) signifie une dépréciation.

3/ Solde sur base caisse après rééchelonnement des intérêts (incluant PPTE).

5/ Fin de période. L'encours de la dette inclut les arriérés traité après l'initiative PPTE. La hausse en 2006 correspond au report de la date

RDC. Objectifs globaux et sectoriels du DSCRP 2 à l'horizon 2015

Pauvreté et emploi	• Ramener d'ici 2015 l'incidence de la pauvreté à 60% • Créer au moins 1 000 000 d'emplois décents par an à l'horizon 2015
Croissance	• Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 9,2% par an sur la période ; • Augmenter le niveau d'investissements publics afin d'atteindre un taux d'investissement moyen annuel de 19%
Stabilisation	• Taux d'inflation moyen annuel de 9% • Atteindre un solde budgétaire intérieur moyen annuel de -1,5% • Un déficit du compte courant moyen annuel de 6,7%
Education	• Assurer l'éducation primaire pour tous, se traduisant en 2015 par une totale gratuité de l'enseignement primaire, un taux net de scolarisation de 93,2% et un taux de rétention de 66% • Ramener le taux d'analphabétisme des adultes de plus de 15 ans à 84% en 2015
Genre	• Parité filles/garçons dans le primaire
Santé	• Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale : 16,3% • Mortalité infantile TMIJ : 88,89 • Taux de couverture vaccinale des enfants: 80% • Mortalité Maternelle : TMM : 348 pour 100 000 naissances vivantes • Accouchement assisté : 93,6%
Accès à l'eau potable	• Taux de couverture en AEP urbain : 58% • Taux de couverture en AEP rural : 33%
VIH/Sida	• Séroprévalence : 3,23%
Environnement & CC	• Ratio de surface protégée sur le territoire : 17% • Ralentir le taux de déboisement et de croissance de GES

Sources : Estimation faite sur base des différentes enquêtes et documents sectoriels.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOM	FONCTION
1	MUKIRAMFI TSHITSHIRI	DIRECTEUR DEME/PLAN
2	BUMBA BUNGISA	CHEF DE DIVISION DEME/PLAN
3	KONY BEYA	EXPERT/DAE/BCC
4	GBADI MASIOKPO	EXPERT/DEP/BUDGET
5	DJAMBA TAMBWE	EXPERT/DAE/BCC
6	HUGUES TSHIUNZA	Expert CTR/Finances
7	BAUDOUIN KAKURA	Expert Plan
8	GASPARD SHEKOMBA OKENDE	Expert DEP/Environnement
9	PESI MBELA	Expert DEP/GEFE
10	NGIESI MI-LUSU	Expert DEP/Aff. Sociales
11	LUFULWABO	Expert DEP/ITPR
12	HENRIETTE TSHIMUANGA MINCHIABO	Expert DEP/ EMPLOI
13	TSHIBINDA BILOLO	Expert DEP/ Coopération international
14	JEAN BOSCO KIMPEPE	Expert DEP/ Energie
15	MUKENDI MUNTU	Expert DEP/ Décentralisation et Aménagement
16	GUILLAUME SINGA	Expert DEP/ Agriculture
17	PONTIEN MUTEBA	Expert DEP/ Développement Rural
18	BOB MANWANA	Expert DEP/ VIH-sida
19	NUNGA MATADI	Expert DEP/ Santé
20	BOSCO KELEKELE	Expert DEP/ EPSP

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ATELIER DE VALIDATION TECHNIQUE DU RAPPORT SOCIOECONOMIQUE 2011 ET PERSPECTIVES 2012 DE LA RDC

N°	NOM	FONCTION
1	MUKIRAMFI TSHITSHIRI	DIRECTEUR DEME/PLAN
2	BUMBA BUNGISA	CHEF DE DIVISION DEME/PLAN
3	KONY BEYA	EXPERT/DAE/BCC
4	GBADI MASIOKPO	EXPERT/DEP/BUDGET
5	DJAMBA TAMBWE	EXPERT/DAE/BCC
6	MUKWA MADJU ANGE	EXPERT/DEME/PLAN
7	KASONGO TSHIUNZA	EXPERT/CTR/FINANCES
8	LUVENGOMOKA NDONGALA	CHEF DE DIVISION/INS/PLAN
9	BALINGA BOYEWA	CHEF DE DIVISION/DEME/PLAN
10	PANU KITENGE	CB/INS/PLAN
11	KIKUNI NDAYALE	EXPERT/DPSB/BUDGET
12	KAMAL MAHUNGU	EXPERT/DEME/PLAN
13	MAFULU ISWAY JEANCY	EXPERT/DEME/PLAN
14	BITONSALA NKINANZALA	EXPERT/DPSB/BUDGET
15	MATOTA MBALA	EXPERT/DSTAT/BCC
16	NDANGANO MUSHAGASHA	EXPERT/DSTAT/BCC
17	MPWEMISANG MAKUTH	CB/DPSB/BUDGET
18	MONKENGO MOMPENGE	CB/DTO/FINANCES
19	BIRERE CELESTIN	CB/PLAN/EDUCATION
20	MBALA SUNGU	CB/PLAN/SANTE
21	BAMBEDI AUGUSTIN	CB/PLAN/PROTECTION
22	MUHEMA SEDI	CB/PLAN/GOUVERNANCE
23	BAUDOUIN KAKURA	Expert Plan
24	EVRARD NKENKU	Expert Plan
25	RICHARD MIMBULU	Expert Plan
26	TSHIABU KAMBUMBA FLORIBERT	Expert Plan
27	JEAN SOLO NZAU	Expert Plan
28	CHRISTIAN LUYELA	Expert Plan
29	EVRARD NKENKU	Expert Plan
30	GUILLAIN TOTENGA	Expert Plan
31	MANDWANGA THEO	Expert Plan
32	LUKAKU ALEXIS	Expert Plan
33	GASPARD SHEKOMBA OKENDE	Expert DEP/Environnement
34	JOHN KAPITA	Expert DEP/Environnement
35	TUNDA ROSE	Expert PLAN
36	PESI MBELA	

37	NGIESI MI-LUSU	Expert DEP/GEFE
38	LUFULWABO	Expert DEP/Aff. Sociales
39	KAPENZE JUSTIN	Expert DEP/ITPR
40	HENRIETTE TSHIMUANGA MINCHIABO	Expert DEP/ITPR
41	TSHIBINDA BILOLO	Expert DEP/ EMPLOI
42	JEAN BOSCO KIMPEPE	Expert DEP/ Coopération international
43	MUKENDI MUNTU	Expert DEP/ Energie
44	GUILLAUME SINGA	Expert DEP/ Décentralisation et Aménagement
45	IMWINE	Expert DEP/ Agriculture
46	PONTIEN MUTEBA	Expert DEP/Agriculture
47	Bob MANWANA	Expert DEP/ Développement Rural
48	NUNGA MATADI	Expert DEP/ VIH-sida
49	ROBIN MITEO	Expert DEP/ Santé
50	BOSCO KELEKELE	Expert DEP/ Santé
		Expert DEP/ EPSP

MEMBRES DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ATELIER

N°	NOM	FONCTION
1	MUKIRAMFI TSHITSHIRI	DIRECTEUR DEME/PLAN
2	BALINGA BOYEWA	CHEF DE DIVISION/DEME/PLAN
3	LUMUMBA LADJELA ROGER	Expert Plan
4	HUGO ILONDO	Expert Plan
5	ELINOR MOANDA	Expert Plan
6	MARCEL KANDA	Expert Plan
7	GOMEZ NTOYA	Expert Plan

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(1) BANQUE CENTRALE DU CONGO, rapports annuels 2009, 2010 et 2011.

(2) Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique, note de cadrage macroéconomique, juillet 2012.

(3) Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique, note de cadrage macroéconomique, octobre 2012.

(4) CNUCED, Renforcer l'intégration économique et régionale pour le développement de l'Afrique, rapport annuel 2009.

(5) FMI, Perspectives de l'économie mondiale 2012, 2012

(6) FMI- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, renforcer la fonction budgétaire, document de travail pour usage officiel, 2012.

(7) MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL, Stratégies sectorielles de l'Agriculture et du Développement rural, RDC, 2010.

(8) MINISTERE DU BUDGET, Etat de suivis budgétaires de lutte contre la pauvreté, 2011.

(9) MINISTERE DU BUDGET, Rapport d'exécution du budget, juin 2012.

(10) MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL, Stratégies sectorielles de l'Education, RDC, 2010.

(11) MINISTERE DES FINANCES, Plan stratégique des réformes des finances publiques, 2010.

(12) MINISTERE DES FINANCES-CTR, Matrice de Gouvernance Economique, octobre 2012.

(13) MINISTERE DES FINANCES-CTR, Matrice de suivi du Programme Economique du Gouvernement, avril 2012.

(14) MINISTERE DU PLAN, Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP 1), 2006.

(15) MINISTERE DU PLAN, Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP 2), 2011.

(16) MINISTERE DU PLAN, Rapport d'Avancement de la Mise en Œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP 1), 2008.

(17) MINISTERE DU PLAN, Rapport d'Avancement de la Mise en Œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP 1), 2008.

(18) MINISTERE DU PLAN, Rapport de Mise en Œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP 1), 2010.

(19) MINISTERE DU PLAN, Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, deuxième génération (DSCRP 2), 2010.

(20) MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, Stratégie de Renforcement du Système de la Santé deuxième édition, RDC, Mars 2010

(21) PNUD, Note d'orientations méthodologiques du Cadre d'Accélération des OMD, 2011.

(22) PNUD, Rapport mondial sur le Développement Humain, 2010 et 2011.

(23) PNUD, Rapport mondial des OMD, 2012.

(24) PNUD (RDC), Rapport national sur le Développement Humain, 2000, 2008 et 2010.

(25) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Idées fortes de la Révolution de la Modernité, document de travail officiel, 2011.

(26) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Programme Economique du Gouvernement, mai 2012.

(27) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Document de plaidoyer pour mobiliser les ressources en faveur des OMD, mai 2012.

(28) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Politique Nationale Genre et Plan D'action, document de travail, officiel, 2010

(29) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Rapport PAP-CDMT, secteurs des mines, de l'économie, de l'emploi, du commerce, de la santé, de l'éducation et de l'environnement, de la Décentralisation.

(30) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Programme Economique du Gouvernement, mai 2012.

(31) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Rapport National de suivi des OMD, 2010.

(32) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS-2010, 2010.

(33) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Evaluation de la Gestion des Finances Publiques de la RDC, 2012.

(34) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Allocution de son Excellence Monsieur le Premier Ministre à l'Occasion de la présentation du projet de Loi de finances de l'année 2013 à l'Assemblée Nationale, octobre 2012.

(35) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Mémorandum de politiques économiques et financières, juillet 2011.

(36) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO-PNUD, Rapport National sur le Développement Humain, 2000, 2008 et 2010.

PNUD

Au service
des peuples
et des nations